Mgr MAURICE MICHAUD

Les Livres liturgiques

Des Sacramentaires au Missel

JE SAIS - JE CROIS



JEAN MAGNIN

NIHIL OBSTAT

Paris, le 23 Février 1961
Irénée Noye, cens. dés.

IMPRIMATUR

Paris, le 27 Février 1961
J. Hottot, v. g.

108
DIXIÈME PARTIE — L'ÉGLISE DANS SA LITURGIE ET SES RITES

LES LIVRES LITURGIQUES

DES SACRAMENTAIRES AU MISSEL

Monseigneur MAURICE MICHAUD

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Recherches sur la Foi des Saints, 1921 (épuisé).

Recherches sur les finances pontificales au Moyen Age et la Chambre Apostolique, 1922 (épuisé).

Dictionnaire de Droit Canonique (NAZ-LETOUZEY).
Articles : *Chambre Apostolique.*
Censuum Liber.

Les Œuvres serviles, pp. 199-240, dans le Jour du Seigneur (R. LAFFONT, 1948).

Langues d'Église et Droit Canonique, dans l'Année Canonique (1956 et 1958).

La Spiritualité Lyonnaise, dans Chronique Sociale de France, cahiers 3 et 4, 1958.

Droit Canonique et Spiritualité, dans Bulletin des Facultés catholiques de Lyon, juin 1958.

LES LIVRES LITURGIQUES

DES SACRAMENTAIRES AU MISSEL

Monseigneur MAURICE MICHAUD

JE SAIS - JE CROIS

ENCYCLOPÉDIE DU CATHOLIQUE AU XXÈME SIÈCLE

DIXIÈME PARTIE

L'ÉGLISE DANS SA LITURGIE ET SES RITES

LIBRAIRIE ARTHÈME FAYARD
18 RUE DU ST-GOTHARD — PARIS XIV

PREFACE

Le présent ouvrage : des Sacramentaires au Missel *expose brièvement les développements de la prière de la Sainte Église autour du Mystère et du Sacrifice Eucharistiques.*

Partant de l'institution par le Seigneur, « dans la nuit qu'il fut livré », il aboutit au texte que chacun trouve dans son Missel.

Dans le cadre de la collection qui l'accueille, il ne peut être qu'un résumé. Il a donc fallu choisir entre tant de travaux savants, se contenter souvent d'une brève note, d'une allusion rapide : les esprits avertis ne s'y tromperont pas. Tout choix comporte quelque arbitraire. On a fait pour le mieux... La Liturgie historique est la tradition de la prière des générations... A en montrer rapidement les « strates », notre vœu est d'aider à en donner une meilleure intelligence pour une plus fervente prière : sentire cum Ecclesia.

M. M.

CHAPITRE PREMIER

LES SOURCES ARCHAÏQUES DU MISSEL AVANT LES SACRAMENTAIRES

I. — La Cène du Seigneur

Les formules de prières employées à la Sainte Messe n'ont pas toujours été rigoureusement fixées par l'écriture dans des livres qu'on a appelés d'abord *Sacramentaires*, puis *Missels*. Durant plusieurs siècles, le célébrant, tout en se conformant à des thèmes traditionnels, suivant un plan arrêté, jouissait d'une *certaine liberté d'improvisation*... Sa prière était dite « charismatique », c'est-à-dire « inspirée »... Des travaux récents ont jeté sur ces origines liturgiques de vives lumières. Ce premier chapitre est consacré à cette *préhistoire des textes de la Sainte Messe :* recherche du plan et des thèmes traditionnels.

De quelque manière qu'on décrive la Cène, quant à la structure du repas, *il est exclu d'écarter le caractère pascal de la Sainte Eucharistie. Les textes évangéliques s'y opposent :* ils sont unanimes sur le dessein du Seigneur : « J'ai désiré d'un grand désir manger cette Pâque avec vous avant de souffrir » (Luc, XXII, 14. Sur les préparatifs du repas : Matthieu, XXVI, 17-19 : Marc, XIV, 12-16; Luc, XXII, 7-13). Afin de préciser *en quoi la Cène a eu un caractère pascal*, il faut, autant qu'il est possible, *en déterminer la date.*

Dès la haute antiquité chrétienne, on a eu conscience d'un *conflit*, entre les traditions synoptiques et johanniques, *quant au jour de la Cène.* C'est devenu un des problèmes classiques de l'exégèse néo-testamentaire : *Dans les Synoptiques, Jésus paraît bien manger la Pâque le 14 de*

Nisan. Or, *saint Jean* écrit que le *jour du crucifiement* (donc le lendemain du repas) était la « *veille de la Pâque* » (XIX, 14). C'est sûrement la notation exacte, car l'agitation frénétique des Juifs, dans la nuit du procès et le matin de la condamnation, sont proprement incompréhensibles si cette nuit et ce matin sont ceux de la Pâque, fête sainte et chômée entre toutes (1). Aussi, parmi beaucoup d'explications proposées, la plus communément admise a été que, *très volontairement, le Seigneur avait anticipé le rite, ne pouvant célébrer au jour officiel, sinon en sa personne sur la Croix* (2). En effet, dans *saint Jean*, Jésus meurt tandis qu'au Temple les agneaux sont immolés. Très récemment, les découvertes de Qoumeran, près la Mer Morte, ont conduit à regarder de plus près certains *apocryphes juifs* (3) où il était question d'un *calendrier sacerdotal archaïque*, attesté, lui aussi, dans les trouvailles du désert de Juda.

Ce calendrier, s'il a été suivi par le Seigneur, au moins quant à la célébration de la Pâque, résout la difficulté. En effet, les *Esséniens de Qoumeran* ne se conformaient pas au *Calendrier légal du Temple* (lequel a toutes chances d'avoir été d'*introduction récente, à l'époque hellénique*). Ils observaient un antique calendrier sacerdotal de 364 jours, comportant quatre trimestres de 91 jours, soit 13 semaines. Dans ce comput, *Pâque tombait toujours un Vendredi*. Si Jésus s'est servi de ce calendrier, *la Cène a eu lieu le mardi soir*, l'arrestation dans la nuit, le procès dure deux jours et un matin, la *crucifixion demeure le Vendredi*. Ainsi, *saint Jean parlerait de la Pâque légale* (XVIII, 28, XIX, 14) *et les Synoptiques de la Pâque du vieux calendrier* (Matthieu, XXVI, 12; Marc, XIV, 12; Luc, XXII, 7) (4).

---

(1) Sur la fête juive de la Pâque, voir de VAUX, *Institutions de l'A. T.*, t. II, pp. 383-394.

(2) C'était l'opinion du P. LAGRANGE. Sur les autres systèmes, voir CHIRAT, *l'Assemblée chrétienne à l'âge apostolique*, Paris, 1949, pp. 161-162 et note.

(3) Il s'agit du *Livre des Jubilés*, de l'écrit de DAMAS, du *Livre des Luminaires d'Hénoch*. Sur ces ouvrages, voir : BONSIRVEN : *La Bible apocryphe, en marge de l'Ancien Testament*. Paris, Fayard, 1953, et A. VINCENT, *Les Manuscrits du désert de Juda*, Paris, Fayard, 1955.

(4) Dans le *calendrier légal la Pâque tombait toujours le* 14 *de Nisan*. On tâchait que ce ne fût pas un Sabbat. Saint Marc (XVI, 2) montre qu'on n'y réussissait pas toujours. Dans « *Dix ans de découvertes dans le désert de Juda* » (Ed. du Cerf, Paris, 1957, dont un bon juge, le R. P. de VAUX, a souligné l'intérêt exceptionnel) l'Abbé MILIK écrit (pp. 73 et 74) à propos du *calendrier sacerdotal archaïque, qu'incontestablement il est celui des rédacteurs du Pentateuque, d'Ezéchiel et du Chroniste* et qu'il date donc au moins de l'époque de l'exil (587-538) et sans

Il n'est pas impossible que, pour célébrer la Pâque, le Seigneur ait employé ce calendrier archaïque. Les gens de *Qoumeran* présentent plus d'un contact avec le milieu dans lequel *Jésus* a recruté des disciples (IV[e] Évang. 1, 35-51) (5). De même, quelque chose de ce calendrier paraît bien avoir passé dans la communauté primitive chrétienne, quant aux jours liturgiques (6). Enfin, jusqu'à nos jours, on n'avait pas prêté attention à une tradition antique qui a pour elle des témoins de valeur et qui *suppose la Pâque célébrée par le Seigneur* le Mardi soir... La célébration anniversaire au Jeudi-Saint *n'est, en effet, pas attestée avant la seconde moitié du* IV[e] *siècle*.

Le premier accueil fait à cette hypothèse a été nettement favorable. Sans doute convient-il que des spécialistes — en des domaines divers — rassemblent des éléments d'information complémentaires, et que l'on examine mûrement les incidences d'une solution assurément séduisante (7).

---

doute plus haut. Il doit être une réplique du *calendrier religieux d'Egypte*, emprunté, par l'intermédiaire des Phéniciens, au début de la monarchie israélite, *ce qui nous conduit vers* 1030 *avant l'ère chrétienne*... Dans ce calendrier, l'origine des supputations est GENÈSE, I, 14-19 : « Dieu dit : Qu'il y ait des *luminaires* au firmament du ciel pour séparer le jour et la nuit, *qu'ils servent de signes tant pour les fêtes que pour les années.* » Le jour de leur création étant le 4[e] de la semaine, le mercredi était le premier jour de l'année. Les Esséniens attachaient une importance extrême à ce comput ancien. Pour eux, les Juifs qui suivaient au Temple le nouveau calendrier, étaient des impies, gravement coupables, car ils célébraient à contre-temps les sabbats et les fêtes, et profanaient inlassablement les véritables temps de Dieu. Par là nous sommes introduits dans la mentalité ancienne où les temps étaient sacrés, d'où l'extrême importance du calendrier. On consultera : M. M. DENIS-BOULET. *Le calendrier chrétien*, Paris, A. Fayard, 1959; de VAUX : *Institutions de l'A. T.*, Ed. du Cerf, Paris 1958, t. I[er], pp. 271-296; G. POSENER, *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*. Paris, F. Hazan, 1959, p. 40, verbo : Calendrier.

Voir aussi plus loin, *note 7, le livre de Mlle Jaubert*.

(5) Cf. DANIELOU, *Les Manuscrits de la Mer Morte et les origines du Christianisme*, Paris, 1957, pp. 26-27.

(6) Les premières indications de dates liturgiques apparaissent dans la Didaché. (Sur ce livre, voir plus loin, p. 27). Les jours liturgiques de la communauté chrétienne primitive sont : *Mercredi*, *Vendredi* et *Dimanche*. Ce sont ceux du calendrier sacerdotal archaïque, en opposition avec ceux du calendrier légal du Temple. *Il est difficile de ne pas voir là une continuité liturgique*.

(7) Cf. A. JAUBERT : *La date de la Cène, Calendrier biblique et Liturgie chrétienne*, Gabalda, Paris, 1957.

L'auteur écrit fort justement (pp. 130-131) : « La catéchèse primitive s'intéressait beau-
« coup plus à la substance des faits et à leur portée doctrinale qu'à leur enchaînement
« chronologique... Elle gardait les détails qui l'intéressaient, mais se souciait peu des

Quel que soit le jour choisi pour ce repas pascal — *Mardi* ou *Jeudi* — il reste que *ce n'a pas été le jour légal, qui était le Vendredi soir, cette année-là.*

Que savons-nous du rituel de cette *première Messe,* qui en fixerait ce que l'on pourrait appeler le *schéma ?* Que connaissons-nous des chants, des prières d'action de grâces, des bénédictions qui marquèrent la cérémonie ? Et enfin — chose particulièrement importante — *les célébrations eucharistiques qui suivirent bientôt dans l'Église naissante, à Jérusalem, se déroulaient-elles sur ce plan primitif ?* — ou bien a-t-on procédé différemment ? Car enfin le *repas pascal n'était qu'une fois l'an et le repas eucharistique primitif a eu lieu sûrement, au moins tous les dimanches.*

Là encore, ces questions, qui tiennent tant au cœur de la piété catholique, paraissent bien avoir été renouvelées ou enrichies par les résultats de travaux récents. *Ils jettent, semble-t-il, de vives lumières sur la Cène et les origines de notre Liturgie.*

Jusqu'à ces travaux on n'était pas sans se rendre compte de certaines difficultés à adopter, sans nuances, le rituel strict du repas pascal annuel.

Tout d'abord, tous convenaient que ce rituel pascal n'avait dû servir *qu'une fois,* à la Cène... En effet, toutes les tentatives faites pour expliquer la *forme primitive de la Messe* en partant du repas pascal, avaient échoué. Il était manifeste que le rituel de la Pâque *annuelle* n'était aucunement destiné à former le cadre de la célébration eucharistique *hebdomadaire ;* on ne discernait aucun indice de survivances ou d'emprunts dans les Liturgies de l'âge antique.

« datations. Cette indifférence à l'aspect biographique est très évidente dans l'Evangile « de *Marc* qui se présente pourtant comme un récit ; il ne permet ni de dater le ministère « de *Jésus,* ni d'en connaître la durée... ». Plus loin : « Il ne faut pas oublier dans quelles « conditions se transmit le message chrétien dans la communauté romaine. En pleine persé- « cution de 64, sous Néron, ce n'était pas le moment de préciser les détails chronologiques, « mais de transmettre le message essentiel de salut. »

Il semble qu'on pourrait s'appuyer sur *Marc, XIV,* 1, pour soutenir que les disciples connaissaient les coutumes du mouvement réformiste opposé au sacerdoce officiel du Temple, et en particulier suivaient le vieux calendrier pour l'observation de la Pâque.

Voir : *La secte de Quamran et les Origines du Christianisme,* DESCLÉE DE BROUWER, 1959. Compte rendu des Journées bibliques de Louvain en 1957. S'il est permis à un non-spécialiste d'émettre un avis personnel, il me semble que le propre du procès de Jésus est d'avoir *été conduit et enlevé par surprise en une nuit et un matin.* Dans la thèse de Mlle JAUBERT, il dure deux jours pleins... L'argument qu'ainsi les faits s'expliquent beaucoup mieux m'apparaît faible... visiblement la sentence a été brusquée, à raison de la proximité de la Pâque...

D'autre part — chose singulière — dans la brève description des Synoptiques *il n'était pas dit mot de la manducation de l'Agneau Pascal.* Or, à n'en pas douter, *l'agneau* aurait fourni, dans cette nuit tragique, un symbolisme poignant... Les Synoptiques auraient-ils dû en parler ? Assurément, l'argument de silence est toujours délicat à manier... Ici, est-il décisif ?

Normalement, les agneaux devaient être immolés au Temple, en un seul jour (8). Or, ce jour, l'année de la Passion, est *Vendredi* et *la Cène a eu lieu Jeudi ou Mardi.*

Quand on n'avait pas encore émis l'hypothèse du Mardi, il ne s'agissait que de l'anticipation d'un jour. Aussi, supposait-on qu'eu égard à la foule des pèlerins, les autorités au Temple concédaient une dérogation.

La difficulté, c'est que *le même problème se présentait chaque année et que,* de pareille licence, il n'est resté nulle trace... La rigueur d'un clergé exigeant pouvait-elle s'en accorder ? C'est extrêmement douteux.

On a encore proposé une différence de calcul de la *nouvelle lune* opposant Galiléens et Judéens, les uns ayant vu le croissant et les autres non..., simple conjecture dénuée de preuve solide.

Ne serait-ce pas — tout simplement — que *le véritable agneau pascal étant le Christ,* l'ineffable réalité subitement révélée, faisait disparaître la figure provisoire : « Le Christ, notre Pâque, a été immolé » écrit saint Paul, (Ier Cor. V, 7). Saint Jean voit dans le Christ l'agneau pascal dont les os ne furent pas brisés (XX, 33 et 36) et qui est mort pour les péchés du monde (I, 29). La substitution de victime paraît d'autant plus probable que le véritable agneau se donne à manger sous les apparences du pain et de la Coupe. *Cela ne suffit-il pas pour que le repas soit éminemment pascal ? Ne se sera-t-on pas contenté d'un rituel d'azymes ?* Il semble qu'au moins on devrait l'accepter si l'on était amené à fixer le repas au Mardi soir... Mais, en toute hypothèse, cela ne s'accorderait-il pas mieux avec *saint Paul* et avec la célébration *annuelle* de la fête de Pâques dans les Églises apostoliques ? « Purifiez-vous du vieux

---

(8) Selon *Philon* le sacrifice de l'agneau commençait vers midi et durait jusqu'au soir. Pour *Josèphe,* c'était de la 9e à la 11e heure (3 à 5 heures de l'après-midi). Cf : *Dict. Bible, supplément Pirot,* t. Ier, verbo : Agneau Pascal, col. 157.

levain, afin que vous soyez une pâte nouvelle, *comme vous êtes des azymes*, car le Christ notre Pâque a été immolé » ? (9).

Jusqu'à ces dernières années, avant qu'aient été étudiés les repas religieux dans les *confréries juives* (habouroth) et le traité des *Bénédictions* (Berakoth) dans le *Talmud*, d'ordinaire, on plaçait l'institution de la Sainte Eucharistie *à la fin du repas pascal*. C'était une *ajoute*, une *addition* qui ne s'insérait pas dans les rites traditionnels, qui ne faisait pas corps avec la cérémonie.

La conséquence — nous l'avons précédemment montrée — c'est qu'il fallait chercher *ailleurs que le repas pascal* pour rendre compte de la Messe primitive dans l'Église naissante à Jérusalem. Il était certain qu'après la Pentecôte, les Apôtres n'avaient pas remis à la prochaine Pâque juive la célébration de la « fraction de pain »... C'était au moins chaque Dimanche *qu'à la maison* (Actes, II, 46) *ils célébraient la Résurrection du Sauveur. Chaque Dimanche*, (premier jour de la semaine) déjà était Pâque. Selon quel rituel ? On avait supposé que, très tôt, on avait mis bout à bout les lectures d'usage à la Synagogue, suivies du repas d'agape se terminant par l'Eucharistie... Sans doute y avait-il des difficultés et quelque artifice à pareille construction... Ni à Jérusalem, ni plus tard dans les églises de saint Paul, on ne voyait célébrer pareille cérémonie dans *une salle de synagogue*, pas plus d'ailleurs qu'on ne voyait une communauté juive — même helléniste — passer en corps à la foi nouvelle. *Toujours, on voyait la communauté chrétienne se réunir, à part dans une salle bien à elle, pour y célébrer le sacrifice de la Nouvelle alliance* (Actes XVIII, 7 : XIX, 9-10; XX, 7-12).

---

(9) Dans les milieux juifs qui célébraient la Pâque un jour fixe de la semaine (mardi soir), continuait-on à égorger l'agneau pascal ? On a découvert à *Qoumeran*, des ossements venant de repas sacrés et soigneusement conservés dans des marmites (*Revue biblique*, 1956, pp. 74 et 549-550). Il est donc très vraisemblable qu'on immolait à Qoumeran l'agneau pascal, la communauté jouant le rôle de sanctuaire.

Comme le recours aux Esséniens est totalement exclu, il reste éventuellement pour un rituel d'azymes, les *précédents* fournis par la fête de Pâque célébrée dans la Diaspora juive, et aussi dans les familles ferventes de Palestine qui se trouvaient empêchées de monter à Jérusalem pour la Fête.

Quoi qu'il en soit de la présence matérielle de l'agneau au dernier repas du Seigneur, *il est clair que le festin eucharistique est pascal*. Et la Sainte Ecriture et la Tradition patristique en témoignent. Les principaux textes sont : 1er Épître de saint Pierre, I, 18-19; Apocalypse V, 12-13; VII, 14; XII, 11; XIV, 1; XV, 3; XVII, 14; XIX, 9; *les Textes des Pères* sont rassemblés dans *Dict. Théologie catholique*, Vacant, Art. : *Agneau Pascal*, t. Ier, Col. 583-584 et à la col. 585, les passages de la *Liturgie*, le samedi Saint, et le jour de Pâques.

En examinant de plus près les « habouroth », on s'est aperçu que la bonne solution devait être là, dans ces *repas fraternels*, soumis à un rituel bien décrit dans les sources talmudiques, remontant à coup sûr au premier siècle... Le Collège apostolique et les premiers disciples formaient une de ces confréries. *L'Assemblée chrétienne primitive était bien là.*

Plus loin (p. 20), on montrera plus en détail comment les « habouroth » résolvent heureusement les problèmes posés par la Cène et les célébrations antiques de la Sainte Eucharistie. Ici, contentons-nous de montrer combien ce rituel juif s'ajuste parfaitement avec saint Luc (XXII, 14-20).

Selon la coutume des « habouroth », après la bénédiction d'une première coupe, on partageait, et on partage encore, le pain précédemment béni.

A la fin du repas, le Président de la table bénissait très solennellement une dernière coupe.

Que dit saint Luc ? (XXII, 14-20).

1) *Aspect eschatologique du repas*, voir plus loin, p. 33.

« L'Heure venue, Il se mit à table avec ses Apôtres et leur dit :
« J'ai désiré avec ardeur manger cette Pâque avec vous avant de
« souffrir, car je vous le dis, je ne la mangerai jamais plus jusqu'à ce
« qu'elle s'accomplisse dans le royaume de Dieu. »

(*Première coupe, non consécratoire, se rapportant au repas « eschatologique »*).

« Prenant une coupe, il rendit grâces et dit : Prenez ceci et partagez entre vous, car je vous le dis, je ne boirai plus désormais du produit de la vigne, jusqu'à ce que le Royaume de Dieu soit venu. »

2) (*Institution de la Sainte Eucharistie, sous l'espèce du pain*).

« Puis, prenant du pain et rendant grâces, il le rompit et le leur donna en disant : Ceci est mon corps qui va être donné pour vous; faites ceci en mémoire de moi. »

3) (*Ici, s'intercale le repas*).

4) (*Institution de la Sainte Eucharistie, sous l'espèce du vin : dernière coupe consécratoire*).

« Il fit de même pour la coupe, *après le repas*, disant : Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang qui va être versé pour vous. »

Ainsi, toute la suite de la cérémonie devient claire et aucun texte n'y contredit. Le problème de la première coupe de vin qui a tant

levain, afin que vous soyez une pâte nouvelle, *comme vous êtes des azymes*, car le Christ notre Pâque a été immolé »? (9).

Jusqu'à ces dernières années, avant qu'aient été étudiés les repas religieux dans les *confréries juives* (habouroth) et le traité des *Bénédictions* (Berakoth) dans le *Talmud*, d'ordinaire, on plaçait l'institution de la Sainte Eucharistie *à la fin du repas pascal.* C'était une *ajoute*, une *addition* qui ne s'insérait pas dans les rites traditionnels, qui ne faisait pas corps avec la cérémonie.

La conséquence — nous l'avons précédemment montrée — c'est qu'il fallait chercher *ailleurs que le repas pascal* pour rendre compte de la Messe primitive dans l'Église naissante à Jérusalem. Il était certain qu'après la Pentecôte, les Apôtres n'avaient pas remis à la prochaine Pâque juive la célébration de la « fraction de pain »... C'était au moins chaque Dimanche *qu'à la maison* (Actes, II, 46) *ils célébraient la Résurrection du Sauveur. Chaque Dimanche,* (premier jour de la semaine) déjà était Pâque. Selon quel rituel? On avait supposé que, très tôt, on avait mis bout à bout les lectures d'usage à la Synagogue, suivies du repas d'agape se terminant par l'Eucharistie... Sans doute y avait-il des difficultés et quelque artifice à pareille construction... Ni à Jérusalem, ni plus tard dans les églises de saint Paul, on ne voyait célébrer pareille cérémonie dans *une salle de synagogue*, pas plus d'ailleurs qu'on ne voyait une communauté juive — même helléniste — passer en corps à la foi nouvelle. *Toujours, on voyait la communauté chrétienne se réunir, à part dans une salle bien à elle, pour y célébrer le sacrifice de la Nouvelle alliance* (Actes XVIII, 7 : XIX, 9-10; XX, 7-12).

(9) Dans les milieux juifs qui célébraient la Pâque un jour fixe de la semaine (mardi soir), continuait-on à égorger l'agneau pascal? On a découvert à *Qoumeran*, des ossements venant de repas sacrés et soigneusement conservés dans des marmites (*Revue biblique*, 1956, pp. 74 et 549-550). Il est donc très vraisemblable qu'on immolait à Qoumeran l'agneau pascal, la communauté jouant le rôle de sanctuaire.

Comme le recours aux Esséniens est totalement exclu, il reste éventuellement pour un rituel d'azymes, les *précédents* fournis par la fête de Pâque célébrée dans la Diaspora juive, et aussi dans les familles ferventes de Palestine qui se trouvaient empêchées de monter à Jérusalem pour la Fête.

Quoi qu'il en soit de la présence matérielle de l'agneau au dernier repas du Seigneur, *il est clair que le festin eucharistique est pascal.* Et la Sainte Ecriture et la Tradition patristique en témoignent. Les principaux textes sont : 1er Épître de saint Pierre, I, 18-19; Apocalypse V, 12-13; VII, 14; XII, 11; XIV, 1; XV, 3; XVII, 14; XIX, 9; *les Textes des Pères* sont rassemblés dans *Dict. Théologie catholique*, Vacant, Art. : *Agneau Pascal*, t. Ier, Col. 583-584. et à la col. 585, les passages de la *Liturgie*, le samedi Saint, et le jour de Pâques.

En examinant de plus près les « habouroth », on s'est aperçu que la bonne solution devait être là, dans ces *repas fraternels*, soumis à un rituel bien décrit dans les sources talmudiques, remontant à coup sûr au premier siècle... Le Collège apostolique et les premiers disciples formaient une de ces confréries. *L'Assemblée chrétienne primitive était bien là.*

Plus loin (p. 20), on montrera plus en détail comment les « habouroth » résolvent heureusement les problèmes posés par la Cène et les célébrations antiques de la Sainte Eucharistie. Ici, contentons-nous de montrer combien ce rituel juif s'ajuste parfaitement avec saint Luc (XXII, 14-20).

Selon la coutume des « habouroth », après la bénédiction d'une première coupe, on partageait, et on partage encore, le pain précédemment béni.

A la fin du repas, le Président de la table bénissait très solennellement une dernière coupe.

Que dit saint Luc? (XXII, 14-20).

1) *Aspect eschatologique du repas*, voir plus loin, p. 33.

« L'Heure venue, Il se mit à table avec ses Apôtres et leur dit :
« J'ai désiré avec ardeur manger cette Pâque avec vous avant de
« souffrir, car je vous le dis, je ne la mangerai jamais plus jusqu'à ce
« qu'elle s'accomplisse dans le royaume de Dieu. »

(*Première coupe, non consécratoire, se rapportant au repas « eschatologique »*).

« Prenant une coupe, il rendit grâces et dit : Prenez ceci et partagez entre vous, car je vous le dis, je ne boirai plus désormais du produit de la vigne, jusqu'à ce que le Royaume de Dieu soit venu. »

2) (*Institution de la Sainte Eucharistie, sous l'espèce du pain*).

« Puis, prenant du pain et rendant grâces, il le rompit et le leur donna en disant : Ceci est mon corps qui va être donné pour vous; faites ceci en mémoire de moi. »

3) (*Ici, s'intercale le repas*).

4) (*Institution de la Sainte Eucharistie, sous l'espèce du vin : dernière coupe consécratoire*).

« Il fit de même pour la coupe, *après le repas*, disant : Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang qui va être versé pour vous. »

Ainsi, toute la suite de la cérémonie devient claire et aucun texte n'y contredit. Le problème de la première coupe de vin qui a tant

embarrassé les exégètes qui ignoraient la liturgie juive se trouve résolu... Et ils ne sont pas les seuls! Déjà, dans l'Antiquité, certains témoins du texte, ne comprenant rien à ces deux coupes crurent bien faire en supprimant cette deuxième coupe qu'ils prirent pour un doublet... La méprise était grave, c'était justement cette dernière coupe, après le repas, qui avait été consécratoire...

Saint Paul (1er Cor., XI, 25) et saint (Luc XII, 20) suivent, en effet, un ordre chronologique et marquent expressément que la présentation du corps sacramentel et celle de la coupe eucharistique ont été séparées par le temps du repas. La Liturgie romaine a justement retenu ce trait entre les deux élévations : « Simili modo, *postquam cenatum est*, accipiens et hunc præclarum Calicem... de même, *après le repas*, il prit ce précieux calice... »

Il faut ajouter que normalement ce repas rituel comporte des lectures bibliques (lesquelles peuvent parfois s'être ajustées avec celles de la synagogue, là où un certain ordre de lectures avait été fixé à l'avance), des prières et aussi des chants.

A la fin de tous les « habouroth », on chantait un psaume. Le cantique dont il est question (Marc, XIV, 26; Matthieu, XVI, 30; Hymne dicto.) *n'est pas nécessairement le Hallel pascal.*

De ce rapprochement entre la Cène et les *repas juifs* (10), il résulte

(10) Sur ces repas juifs, consulter : *La Maison-Dieu*, nº 18, 1949. L. BOUYER, *La première Eucharistie dans la dernière Cène*, pp. 34-47.

Du même : La vie de la liturgie, Ed. du Cerf, Paris, 1956, pp. 149-164;

Le mystère pascal, Ed. du Cerf, Paris, 1956.

DALMAIS, *Initiation à la Liturgie*, DESCLÉE DE BROUWER, 11e Cahier de la Pierre qui Vire, 1958, pp. 157-169.

N. Maurice DENIS et R. BOULET, *Eucharistie* ou la Messe dans ses variétés, son histoire et ses origines, Letouzey, Paris, 1953.

CHIRAT, *L'Assemblée chrétienne à l'âge apostolique*, Ed. du Cerf, Paris, 1949, pp. 173 et suiv.

L'initiateur de ces recherches est le liturgiste anglican *Dom Gregory Dix, The shape of the Liturgy*, Westminster, 1945, pp. 60-120.

Les textes sont résumés dans J. BONSIRVEN, s.j. : « *Textes rabbiniques* des deux premiers siècles chrétiens pour servir à l'intelligence du Nouveau Testament », Rome 1955, Institut Biblique Pontifical.

Il faut enfin noter que, si l'on veut que Jésus et les Apôtres aient mangé l'agneau pascal, il n'y a pas de changement dans la liturgie du repas, *mais des additions :* récit de la sortie d'Égypte, herbes amères, tenue des assistants, chant du Hallel, etc..., *dont rien n'a passé dans la Messe.*

que le Christ n'a pas totalement innové : *Il a accompli* (Matthieu, V, 17). Il a inséré la Sainte Eucharistie qu'il instituait, dans un rite connu de tous les Juifs pieux... A ce rite, il a donné un sens nouveau et profond, une valeur inouïe et insoupçonnée jusque-là.

L'Alliance nouvelle réalisait ce qui n'était qu'obscure espérance.

Désormais, jusqu'à son retour glorieux (la Parousie), le Christ serait présent *au milieu de son peuple*, perpétuant son sacrifice rédempteur. D'ailleurs, « il n'y a jamais eu qu'un seul peuple de Dieu, que Dieu a travaillé à se constituer depuis Abel jusqu'à nous » (L. BOUYER).

Il n'est pas dans le Missel de textes plus importants que ceux qui (en latin) relatent l'institution de la Sainte Eucharistie. On les étudiera plus loin (p. 79) à propos du Canon Romain. Toutefois, pour introduire à cet exposé, l'ordre chronologique nous invite ici à examiner les textes du Nouveau Testament relatifs à cette institution (nous rappelons que les textes originaux sont en grec, comme d'ailleurs tout le Nouveau Testament).

Le plus ancien passage est de saint Paul dans sa *première lettre aux Corinthiens* (XI, 23-29) qui est du printemps 57 (11). Cette église de Corinthe avait été fondée par *saint Paul* durant l'hiver de l'an 50, au cours d'un séjour de dix-huit mois environ (12). Il n'est pas douteux que l'Eucharistie a dû être célébrée dans la communauté dès les origines; on peut tenir le texte de l'Apôtre tout comme s'il était de l'an 50 (13).

« Pour moi, en effet, j'ai reçu du Seigneur, ce qu'à mon tour je « vous ai transmis : le Seigneur Jésus, la nuit où il fut livré, prit du

(11) Selon la chronologiede la Bible de Jérusalem, que d'ordinaire nous suivons, comme aussi ses traductions.

(12) Nous possédons ici un repère chronologique sûr, grâce à une inscription découverte à *Delphes*. Il est question du proconsul d'Achaïe, Gallion (frère de Sénèque) en l'an 52. Saint Paul (Actes XVIII, 1-18) a comparu devant ce haut magistrat romain, sans doute vers la fin de son séjour à Corinthe.

(13) La remarque vaut également pour les textes des Synoptiques. Ils attestent une institution bien antérieure à leur rédaction définitive : la célébration eucharistique était universelle dans les communautés, au moins le premier jour de la semaine (dimanche) et cela, dès les origines, puisque c'était la cérémonie essentielle du nouveau culte chrétien.

« pain et après *avoir rendu grâces* (14) le rompit et dit : *Ceci est mon corps* « *qui est pour vous ; faites ceci en mémoire de moi.* »

« De même, *après le repas*, il prit la coupe en disant : *Cette coupe est* « *la nouvelle alliance en mon sang ; toutes les fois que vous en boirez, faites-le* « *en mémoire de moi.* »

« Chaque fois, en effet, que vous mangez ce pain et que vous buvez « cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il « vienne ? C'est pourquoi quiconque mange le pain ou boit la coupe « du Seigneur indignement aura à répondre du corps et du sang du « Seigneur. »

« Que chacun donc s'éprouve soi-même et qu'il mange alors de « ce pain et boive de cette coupe; car celui qui mange et boit, mange « et boit sa propre condamnation s'il n'y discerne le Corps (du Sei- « gneur). »

Ce passage de *saint Paul* est à rapprocher du texte de *saint Luc* déjà cité (p. 15), de même qu'il faut mettre en regard *saint Marc* et *saint Matthieu* (15).

Marc XIV, 22-25. Et tandis qu'ils mangeaient, il prit du pain et après avoir prononcé

Matth. XXVI, 26-29. Or, tandis qu'ils mangeaient, Jésus prit du pain et après avoir prononcé

Marc : la bénédiction, il le rompit et le leur donna en disant :

(14) C'est le plus ancien texte où se trouve le terme grec « *eucharistier* », *rendre grâces. Saint Matthieu* et *saint Marc* dans les textes de la page suivante écrivent « *eulogier* » : louanger, louer... Ultérieurement *euloge* a pris en grec ecclésiastique le sens de *bénédiction*, d'où le sens de *pain bénit*.

(15) Nous rappelons les dates probables, communément reçues, pour les *Synoptiques* : L'Évangile *araméen* de *Matthieu* n'est pas venu jusqu'à nous. Il a pu être écrit vers 50. *La version grecque* serait d'avant 70, mais la date de 80 n'est pas impossible. *Saint Marc* a dû publier son Évangile vers le temps du martyre de saint Pierre à Rome, au début de la persécution de Néron en juillet 64. *Saint Luc* doit être du même temps : à la fin de la première captivité romaine de saint Paul, il a dû avoir communication des « bonnes feuilles » de saint Marc. Le martyre de *saint Pierre* en 64 *est la date de beaucoup la plus probable*. Quant à *saint Paul*, son martyre, également à Rome, *doit être de l'an* 67. La date de la fête des deux Apôtres (29-30 juin) a dû être fixée lors de la translation de leurs restes, *vers l'an* 330, *sous Constantin*, dans leurs basiliques respectives. Il paraît à peu près sûr, maintenant, que les corps avaient été transportés clandestinement « ad catacumbas » (plus tard saint Sébastien) *en* 258, lors de la persécution de Valérien.

Le culte des martyrs a dû commencer à Rome en ce temps-là.

Matth. : la bénédiction, il le rompit et le donna à ses disciples en disant :

Marc : Prenez, ceci est mon corps.

Matth. : Prenez et mangez, ceci est mon corps.

Marc : Puis prenant une coupe, *il rendit grâces* et la leur donna

Matth. : Puis, prenant une coupe, *il rendit grâces* et la leur donna en disant :

Marc : Et ils burent tous. Et il leur dit : Ceci est mon sang, le sang

Matth. : Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang

Marc : de l'alliance qui va être répandu pour une multitude

Matth. : de l'alliance qui va être répandu pour une multitude en rémission des péchés.

Marc : En vérité, je vous le dis, je ne boirai jamais plus du produit de la vigne

Matth. : je vous le dis, je ne boirai plus désormais de ce produit de la vigne

Marc : Jusqu'au jour où je boirai le vin nouveau dans

Matth. : Jusqu'au jour où je boirai, avec vous, le vin nouveau dans

Marc : le royaume de Dieu.

Matth. : le royaume de mon Père.

La comparaison des deux groupes : *saint Paul, saint Luc* avec *saint Marc, saint Matthieu* est d'un vif intérêt.

1º *Quant au récit de la Cène.* (On reviendra plus loin, p. 80 sur les paroles de la consécration dans notre Missel, à propos du Canon). Il faut signaler qu'aucune Liturgie n'a adopté *littéralement* la formule *saint Paul, saint Luc* : « Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang. » L'allusion à *Exode, XXIV*, 8, qui se trouve également dans *Matthieu, XXVI*, 28 et *Marc, XIV*, 24 est évidente.

Il faut souligner, dès à présent, que les différentes liturgies (en Orient et en Occident) *sont substantiellement équivalentes*, tout en présentant de menues différences de mots. Cela établit, tout simplement, que *le Seigneur a remis à l'Église le soin de fixer les formules suffisantes et nécessaires pour atteindre leur effet surnaturel*. Il n'en est d'ailleurs pas différemment pour les autres Sacrements.

2º Les fidèles à qui s'adressaient *saint Marc* et *notre saint Matthieu* devaient être issus du paganisme. Aussi les Évangélistes passent-ils

sur l'ordonnance juive du repas, sans grand intérêt pour ces chrétiens. Ils reportent à la fin du récit la première coupe, non consécratoire et *ne marquent pas l'intervalle du repas* entre le pain rompu et la dernière coupe (consécratoire). On pressent l'usage liturgique quand il est question (saint Paul et saint Luc) de l'*Ordre de réitération*, et de la coupe « *pour vous* », de même que dans *Matthieu* et *Marc* la célébration eucharistique se dégage de ses attaches juives... Encore que ce soit le groupe *saint Paul-saint Luc* qui serre de plus près le déroulement primitif des faits et des paroles du Seigneur, c'est dans cette 1[re] *Lettre aux Corinthiens* qu'on peut prévoir la très prochaine élimination du repas dans la célébration eucharistique. En effet, saint Paul décide qu'on ne gardera qu'une collation, témoin de l'institution... « Que ceux qui ont faim dînent auparavant à la maison »...

On a pu déduire, à bien des indices, que sauf exceptions locales, le repas *dans la célébration eucharistique* a promptement disparu. C'est, semble-t-il, dans la période 60-80 que dans la plupart des Églises, on a fait de l'*agape* une *cérémonie*, à part de la Messe, laquelle agape se conformait à une certaine discipline... Dans notre Messe, mention est conservée de ce repas primitif : « *Simili modo, postquam cenatum est...* »

II. — Dans l'Église primitive a Jérusalem et dans les Églises des Gentils

La communauté chrétienne à *Jérusalem* n'a eu qu'une vie brève : moins de quarante ans... *Elle était d'origine exclusivement juive :* Juifs de la ville et de ses abords, Galiléens, Juifs hellénistes de la *dispersion* (*Alexandrie* et autres cités). Par les *Actes des Apôtres*, nous connaissons les premières années de la jeune Église, puis quelques faits isolés. La dispersion a eu lieu, sans doute en l'an 66 au début des troubles. *Eusèbe de Césarée* nous apprend que les chrétiens se réfugièrent à Pella en Pérée. (Hist. eccl., trad. Bardy, Paris, 1952, Livre III[e], V, 3, t. I[er], pp. 102-103). Après un siège au caractère atroce, *Jérusalem* succomba.

Cette guerre de Judée nous est connue surtout par un personnage assez équivoque : *Flavius Josèphe*, un juif collaborateur...

Les sacrifices cessèrent au Temple au début d'août 70, l'incendie final eut lieu le 29 août 70.

La destruction du Temple, annoncée par le Seigneur, marque la *disparition du Judaïsme ancien*, et bientôt celle du *Judéo-christianisme.*

Le Judéo-christianisme est ce régime de transition — providentiellement permis à Jérusalem — dans lequel les Juifs convertis, *tout en participant avec ferveur au Sacrifice de la Nouvelle Alliance, continuaient à prier assidûment au Temple et à la Synagogue...* En se donnant à *Jésus mort et ressuscité*, ils avaient le sentiment de demeurer dans la droite ligne de la *Loi* et des *Prophètes*, de ne contredire en rien *Abraham* et *Moïse.*

Ces Judéo-chrétiens n'avaient certes pas tort de penser que leur fidélité à Jésus n'était en aucune façon *apostasie*, mais *accomplissement, l'achèvement suprême de la vocation d'Israël. En Jésus-Christ seul, était le salut.*

« Ils se montraient assidus à l'enseignement des Apôtres, fidèles « à la communion fraternelle, *à la fraction du pain*, et aux prières... « Jour après jour, d'un seul cœur, ils fréquentaient assidûment le « Temple et rompaient le pain dans leurs maisons, prenant leur « nourriture avec joie et simplicité de cœur. *Ils louaient Dieu* et avaient « la faveur de tout le peuple. Et chaque jour, le Seigneur adjoignait « à la communauté ceux qui seraient sauvés. » (Actes, II, 42, 46, 47).

Le problème de l'*accès direct* des non-Juifs au christianisme avait été réglé au Concile de Jérusalem en l'an 50... la coexistence des deux pratiques religieuses a pu légitimement subsister quelques années dans la Ville Sainte... En l'an 58, saint Paul qui, pour la dernière fois est à Jérusalem, ne fait pas difficulté pour monter au Temple et s'affirmer « observateur de la Loi » ainsi que Jacques le lui demande. (Actes, XXI, 15-26).

Dans les Églises, hors de Palestine, les conversions se sont opérées *principalement*, mais non pas uniquement, dans la clientèle des Synagogues : Juifs de langue grecque, et surtout païens prosélytes (les « craignant Dieu »). Tous étaient promptement pénétrés de piété biblique, s'ils ne l'étaient déjà : ils étaient liés à l'histoire du peuple de Dieu. Ils étaient l'Israël nouveau. Il paraît bien que dans les villes une certaine instruction était assez répandue. Beaucoup de convertis pouvaient lire la Bible vénérée ou à défaut l'entendaient lire (16).

(16) C'était la version grecque de la Bible hébraïque, dite des *Septante*. Plus tard, les Juifs la rejetèrent, comme étant celle employée par les chrétiens, et du même coup ils écarteront les deutérocanoniques de l'A. T., dont la langue originale était le grec ou dont le

Nous avons parfois quelque peine à nous bien représenter ces vies que la *Loi* et les *Prophètes* modelaient uniquement. D'autant que très vite, dans les réunions chrétiennes, on ajouta aux lectures de la Synagogue celle des *Lettres d'Apôtres* — surtout de saint Paul — et aussi les *Évangiles* (ou les écrits qui les ont formés). C'est le début du *Nouveau Testament*, lequel est en dépendance étroite, par la langue, le style, les allusions, du *Vieux Testament*. Aucun des auteurs du Nouveau Testament n'a eu un seul instant la pensée qu'il pouvait écrire sans une connaissance étendue et profonde de l'Écriture Sainte juive. C'est ce qui fait que les textes *mêmes de notre Messe* nous présentent comme un *centon* de la Bible, *dans sa totalité*, et qu'un fidèle éclairé se doit d'avoir une réelle *culture biblique*. Ainsi, par l'Église, sommes-nous dans le droit fil de la tradition, et retrouvons-nous, si nous sommes attentifs, la piété chrétienne venue du fond des âges...

Nous retrouvons aussi le *plan* même de notre Messe actuelle. On le retrouvera dans *saint Justin*, un siècle plus tard (voir p. 28). Il combine, ce plan, dans une *première partie*, l'enseignement biblique des Synagogues et aussi des confréries pieuses, suivie de l'exhortation du Président, *s'achevant dans la prière de louange*.

L'essentiel en effet de cette célébration tenait dans cette prière de louange et de gratitude héritée pour la forme et le style des *bénédictions juives*. Les indications de la *Didaché*, de saint *Clément*, de saint *Ignace d'Antioche* sont à cet égard concordantes.

Le schème de cette prière d'*Eucharistie* (on dit aussi d'*Eulogie* qui met l'accent sur la louange) comporte, sur un fond général traditionnel, des variations verbales et une part d'improvisation inspirée, jusqu'au jour où l'on sentira le besoin d'en fixer les grandes lignes dans un texte qui est venu jusqu'à nous : l'*anaphore d'Hippolyte* (vers l'an 217). Ce ne sera certes pas la fin de la période « charismatique ». Elle durera encore quelque trois siècles. Mais ce premier texte permettra une confrontation qui confirmera l'étroite dépendance entre *bénédictions juives* et *prières d'Eucharistie*, avec certes des ajoutes spécifiquement chrétiennes.

texte hébreu était perdu. Au 1er siècle, on ne voit pas cet antagonisme violent qui sera celui du Judaïsme reconstitué à Tibériade après la dernière révolte de l'an 135, Judaïsme légaliste étroit, tâtillon, qu'on trouve dans les Talmuds.

Finalement, la forme subsistante et un certain fond de cette *action de grâces* nous viennent, à n'en pas douter, de *Jérusalem*. Le tout a passé à *Antioche* dès l'an 40 environ, puis dans les *églises des gentils*. Parmi ces dernières, il y a *Rome*, « celle à qui appartient la principauté » comme écrira saint Irénée, vers l'an 180. Or, la fondation de Rome remonte sûrement à l'an 49 et peut-être plus haut. L'expulsion des Juifs sous Claude doit coïncider avec la prédication chrétienne (à ce moment la police romaine confond chrétiens et juifs. C'est alors qu'Aquila et Priscille sont expulsés, Actes XVIII, 1-3). Ici et ailleurs, nous voyons que la génération apostolique (30 à 67 environ) s'est constituée, avec ses institutions, dans le cadre du Judaïsme. Ainsi se vérifie, en particulier en Liturgie, la grande parole de Pie XI : « Spirituellement nous sommes des Sémites. » Il est facile de reconnaître dans notre Missel ces *marques* du christianisme de Palestine venues jusqu'à nous *dans les mots*, en attendant de les voir, plus loin, à propos du Canon. C'est une sorte de *contact concret*, grâce à la langue (17).

Citons quelques-unes de ces expressions, *sans prétendre être complet :*

a) l'appellation du *Seigneur*, donnée à Jésus. *C'est une appellation divine :* En latin : *Dominus*, qui correspond au grec *Kyrios*, à l'hébreu *Adôn*, à l'araméen *mâr*. Le fait *très important*, quant à ce terme, c'est qu'au premier siècle et peut-être depuis longtemps, *les Juifs n'osaient prononcer le nom divin*, marqué dans le texte par les consonnes : J.H.V.H. Pour la lecture liturgique, on disait : Adonaï = Mon Seigneur (et on mit plus tard les points voyelles d'*Adonaï* entre les consonnes, ce qui a donné *Jehovah* qui n'est qu'un barbarisme. La prononciation correcte doit être Yahvéh). On disait aussi le nom (hašem). Et soit dit en passant, c'est pourquoi nous disons encore « *Au nom* du Père, etc... » On ne saurait exagérer l'importance du terme « *Seigneur* » =

(17) On peut légitimement comparer ce genre de contact avec ces traces du Seigneur que recherchent avidement les pèlerins en Terre-Sainte et particulièrement à *Jérusalem. Il y a des localisations très certaines* et scientifiquement acceptées : le *Calvaire*, le *tombeau*, etc...
Il en est d'autres conventionnelles, ainsi *telles stations du chemin de la Croix*. Ce choix est parfaitement légitime, car la dévotion ne peut pas siéger dans les nuages. Il faut la localiser.
Est-il besoin d'ajouter que cela n'altère en rien la valeur de la pratique religieuse. Dieu merci, ce n'est pas l'archéologie qui est récompensée dans la prière!
Il en est de cela comme du culte des reliques, qui est un culte relatif, comme parlent les théologiens.

Adonaï. Il exprimait la souveraineté suprême puisqu'il remplaçait le nom ineffable, dans la lecture des synagogues et au Temple. Seul, le Grand Prêtre, une fois l'an, pénétrant dans le *lieu très Saint* (et qui était vide depuis la captivité), offrant l'encens fumant sur une main de bronze, prononçait, dans l'ombre, le nom redoutable : *Yahveh*...

Tout ce qui précède nous aide à comprendre la plénitude de sens du passage de l'*Épître aux Philippiens* (II, 6-11) qui est une hymne chrétienne, très probablement antérieure à saint Paul et usitée dans la célébration eucharistique :

Lui (le Christ Jésus) de condition divine
ne retient pas jalousement
le rang qui l'égalait à Dieu.
Mais Il s'anéantit Lui-même,
prenant condition d'esclave,
et devenant semblable aux hommes.
S'étant comporté comme un homme
Il s'humilia plus encore
obéissant jusqu'à la mort,
et à la mort sur une croix!
Aussi Dieu l'a-t-il exalté
et Lui a-t-il donné le *Nom*
qui est au-dessus de tout nom,
Pour que tout, au *nom de Jésus,*
s'agenouille, au plus haut des cieux,
sur la terre et dans les enfers,
Et que toute langue proclame,
de Jésus-Christ qu'Il est Seigneur,
à la gloire de Dieu le Père.

On voit assez que lorsque dans notre Missel nous lisons : « *per Dominum nostrum Jesum Christum*... » nous répétons la profession de foi essentielle du christianisme, comme les premiers disciples à Jérusalem.

Car, il importe de bien souligner que dès la Résurrection, dès les premières « fractions du pain », JÉSUS HISTORIQUE A ÉTÉ L'OBJET D'UN CULTE. Entre autres choses ce qui le prouve, c'est que *la plus ancienne formule* liturgique que nous connaissions, contient le titre de *Seigneur*,

Kyrios, sous sa *forme araméenne*, la langue même de Jésus et des Apôtres, celle de la communauté à Jérusalem, chez les Judéo-Chrétiens. Il s'agit de la prière archaïque « *Maranatha* » qui signifie « Viens, Notre Seigneur », à l'impératif. La formule se trouve à la fin de la Première Lettre aux Corinthiens (XVI, 22) (18). Le fait que l'Apôtre, dans une lettre écrite en grec, et adressée à une communauté de langue grecque, a conservé cette formule sous sa forme araméenne originale, prouve son caractère archaïque. Saint Paul n'a pu la recevoir que de l'église de Jérusalem. Ce sont d'ailleurs des prières très anciennes caractéristiques de la première communauté que l'Apôtre rapporte en *araméen*, comme celle qu'il cite deux fois, dans un passage sur la prière, et qui commence par *Abba*, Père (Romains, VIII, 15, Galat., IV, 6) et où il doit s'agir du début de l'*oraison dominicale* (19). La prière « *Viens, Seigneur* » *est sûrement une prière eucharistique*... Non seulement c'est à la fin des temps que le Christ reviendra, c'est déjà maintenant au sein de son Église rassemblée pour rompre le pain. C'est l'aspect eschatologique (20) de la Cène que déjà nous avons signalé.

---

(18) On la rencontre encore dans l'*Apocalypse*, XXII, 20. Les allusions à l'attente impatiente de la *Parousie* sont nombreuses : 1e *Thessal.*, V, 1-3, *Romains*, XIII, 12; *Philippiens*, IV, 5; *Jacques*, V, 7-8; 1e *Pierre*, IV, 7, etc...

(19) Sous la forme, sans pronom possessif, qui est dans *saint Luc*, XI, 2. On verra plus loin que le *Pater* n'est pas dans le texte d'*Hippolyte* (vers l'an 217). On ne sait pas au juste quand il a été introduit dans la liturgie romaine. *Il semble que Grégoire le Grand n'a fait que le déplacer*. Il était déjà dans toutes les autres liturgies d'Occident, en Afrique, à Milan, en Espagne. Dans une lettre à l'Évêque de Syracuse, le Pape Grégoire écrit que les Apôtres récitaient le *Pater* à la bénédiction de l'hostie.

(20) Le terme « eschatologie » désigne la doctrine religieuse qui concerne la *destinée finale des hommes et de l'Univers*. Le mot, en théologie, est d'introduction relativement récente. Il a été imposé par le développement de la théologie biblique. L'eschatologie comprend le Traité classique des « fins dernières », mais alors qu'on avait tendance à étudier de façon isolée la mort, le jugement, le ciel, le purgatoire, l'enfer, l'eschatologie envisage l'ensemble. Elle souligne l'aspect communautaire et cosmique de l'Humanité en rapport avec toute la doctrine du salut... Ce salut, il se réalise dans le temps, tout en ayant déjà valeur d'éternité. L'aboutissement final permet de mieux juger par une vue d'ensemble l'*économie générale du salut* et chacun des éléments qui concourent à ce salut. On peut donc examiner de façon plus complète chacun des mystères chrétiens et des moyens du salut : la révélation progressive, l'incarnation rédemptrice, l'Église dans son institution et son extension, les sacrements et particulièrement la sainte Eucharistie, la grâce, la morale chrétienne, etc...

Cet aspect « eschatologique » a une grande importance dans la spiritualité chrétienne. Voir Dict. de Spiritualité, Beauchesne, fasc. 28 et 29, article : eschatologie, col., 1020-1059.

b) On peut encore citer d'autres termes que nous rencontrons souvent dans notre *missel*, et qui sont des *hébraïsmes*. Ils ont été employés dès les origines, et une « histoire littéraire » de notre missel latin ne saurait les oublier : Il y a tout d'abord l'*Amen*. C'est celui qui est dit, ou devrait être dit, *par tout le peuple chrétien, à la fin du canon, avant le Pater*. C'est la *ratification*, la *reconnaissance par tous* des Mystères qui viennent d'être accomplis, à la prière du célébrant. Nul doute que cette formule hébraïque remonte aux toutes premières cènes à Jérusalem. *Amen* était la réponse des assistants aux bénédictions dans les « habouroth ». Il était usité au *Temple*, on le trouve dans les *Psaumes*.

Devenu chrétien, *Amen* dit plus que « Ainsi soit-il ». *Il marque la foi absolue dans la vérité et la fidélité divine... L'accomplissement des promesses* attendu par les Juifs, les chrétiens *savent qu'il est réalisé en Jésus*. Aussi *Amen* est-il un des noms du Christ : (IIe aux Corinth., I, 20) : « Pour « autant qu'il y ait des promesses en Dieu, écrit saint Paul, elles « sont oui en Jésus. C'est pourquoi aussi, *grâce à Lui, l'Amen est pro-* « *noncé par notre ministère* » et encore dans l'*Apocalypse*, III, 14 : « Voici « ce que dit l'*Amen*, le Témoin fidèle et vrai. » Ces derniers mots : « *témoin fidèle et vrai* » ne sont qu'une traduction de *Amen*.

Le *dialogue* que nous trouvons à la *Préface*, lui aussi remonte aux *prières de bénédictions juives*. Il est fort possible que *saint Paul* dans les formules de salutation de ses Épîtres nous fournisse des fragments de la *très ancienne liturgie eucharistique*, car il demande que ses Épîtres soient lues dans ces assemblées. Ainsi dans la *Première aux Corinthiens*, XVI, 22-24.

Si quelqu'un n'aime pas le Seigneur,
Qu'il soit anathème!
Marana tha
Que la grâce du Seigneur Jésus soit avec vous!

Ces dernières lignes sont déjà notre « *Dominus vobiscum* » *qui appelle la réponse de l'assemblée*.

S'il est une chose acquise, en la matière, c'est le souci extrême de l'Église antique de maintenir la *participation active* des fidèles à l'action Sainte, la *communication effective du célébrant avec l'assistance*. Ce célébrant n'est jamais un isolé, un Pontife lointain, séparé d'un « public » de croyants passifs...

La *Didaché* ou « *Doctrine des Apôtres* » le montre à l'évidence. C'est le plus ancien recueil liturgique que nous possédons. Il a subi des remaniements et des additions, mais *le fond liturgique est très archaïque*. C'est le culte d'une Église de Syrie, du Ier siècle, qui paraît bien avoir gardé les *vieux usages de l'Église de Jérusalem d'avant l'an* 70.

A la fin de la prière eucharistique le dialogue s'établit :

Le *célébrant :* Souviens-toi, Seigneur, de ton Église, pour la délivrer de tout mal et la parfaire dans ton amour. Rassemble-la des quatre vents, cette Église sanctifiée, dans ton royaume que tu lui as préparé; car à toi appartiennent la puissance et la gloire pour les *siècles!*

L'*assemblée :* Amen!

Le *célébrant :* que la grâce vienne et que ce monde passe!

L'*assemblée : Amen : Hosannah* à la maison (ou au Fils) de David!

Le *célébrant :* que celui qui est saint approche! S'il ne l'est pas, qu'il fasse pénitence. *Marana tha.*

L'*assemblée :* Amen !(21).

On aura reconnu, dans ces *vestiges de la liturgie araméenne de l'Église primitive*, des expressions qui ont passé dans notre Liturgie latine. On les gardait dans leur langue originale avec une vénération particulière... Par ces vieux mots on touchait, en quelque sorte, la piété eucharistique des chrétiens de Jérusalem.

On peut encore citer l'*Alleluia* (la transcription exacte de l'hébreu est Halleluyah) qui signifie louange à *Yah*, c'est-à-dire à Yahveh... La louange s'adresse au *Dieu créateur* et à tous ses bienfaits au cours de l'histoire d'Israël. Cette louange implique la reconnaissance, l'action de grâces, mais c'est comme à l'arrière-plan. Aussi ne faut-il pas être surpris de voir, et assez souvent et assez longtemps, le terme d'*Eulogie* préféré à celui d'*Eucharistie*, dans la haute antiquité chrétienne.

Un autre signe archaïque est demeuré dans la *Préface* de la Messe latine : « *una voce dicentes* » : « Sanctus, Sanctus, sanctus Dominus Deus Sabaoth » (22).

---

(21) Cf. J. P. AUDET, la Didaché, Instructions des Apôtres, Paris, Gabalda, 1958, pp. 235-237, Commentaire, pp. 372-433.

(22) Le sanctus n'est pas dans *saint Justin*, ni dans *Hippolyte*. D'après le *Liber Pontificalis*, c'est le pape Xyste II qui l'aurait introduit à la Messe, donc vers l'an 120. La chose est loin d'être assurée, car la notice du *Liber Pontificalis* est tardive... *Deus sabaoth* est une locu-

Le chant à l'*unisson* est certain dès les origines. Il y a maints témoignages de ces hymnes dans *saint Paul* et dans l'*Apocalypse*. Jusqu'au IVe siècle, les instruments de musique d'accompagnement ont paru entachés d'idolâtrie. A partir de cette époque, le danger a semblé faible ou inexistant... Vers l'an 110, les chrétiens d'Asie qui comparaissent devant Pline le Jeune — le gouverneur — disent qu'ils se réunissent de bon matin, à heure fixe, pour chanter (à l'unisson, mais en chœurs alternés) un hymne au Christ. Pline ajoute « comme à un dieu ». Ce Romain voyait juste...

On peut enfin signaler la finale « dans les siècles des siècles » qui est un hébraïsme signifiant « éternellement ».

On rencontre l'expression dans le Nouveau Testament : Romains, I, 25; Ie Pierre, IV, 11 : Apocalypse, V, 14; XIX, 3.

Elle forme la conclusion des oraisons à la Messe.

Il reste à examiner brièvement les témoignages apportés par *saint Justin* (vers l'an 150) et *Hippolyte* (vers l'an 217).

Les renseignements apportés par *saint Justin*, dans l'*Apologie* adressée à l'*empereur Antonin le Pieux* et dans le *dialogue* avec le juif Tryphon qu'il écrivit peu d'années après, nous étonnent par leur précision sur la structure générale de la Messe à Rome au milieu du second siècle. *Sauf quelques additions, c'est foncièrement la Messe de nos jours.* (On trouvera ces textes dans *Amiot*, Histoire de la Messe, pp. 12 à 14).

Mais saint Justin ne nous fournit aucun détail sur ce qui est devenu notre « Canon » de la Messe. Il dit simplement ceci : « On présente à « celui qui préside les frères (c'est l'Évêque) du pain et une coupe « d'eau et de vin trempé. Il les prend et adresse louange et gloire au « Père de l'Univers par le nom du Fils et de l'Esprit-Saint, et il fait « une Eucharistie abondamment par ce que Dieu a daigné nous « donner ces choses. Quand il a terminé les prières et l'Eucharistie, « tout le peuple présent acclame en disant Amen. Amen en hébreu « signifie Ainsi soit-il. »

Saint Justin s'adressait à des païens, aussi ne fournit-il que des indications générales sur les principaux rites chrétiens.

tion hébraïque = *Dieu des Armées*. C'est le Dieu des *Armées qui peuplent les cantons de l'Univers*, distingués par les Jours de la Création. Les armées terrestres sont les hommes et les animaux, les armées célestes : les étoiles. Deus sabaoth signifie *Dieu créateur*.

Hippolyte, au contraire, s'adresse à des croyants, et spécialement à des *Évêques*. Ces derniers sont au courant des cérémonies chrétiennes; encore faut-il que tout se passe conformément à l'orthodoxie et c'est pourquoi *Hippolyte* écrit ce livre : « *La Tradition Apostolique* », afin de s'opposer aux déviations et aux hérésies. Nous allons voir la vie mouvementée du personnage. Une chose domine tout : *c'est un docteur archaïsant*, et c'est cela qui nous importe ici, pour apprécier correctement la *valeur exceptionnelle de son témoignage liturgique* et des renseignements qu'il nous fournit.

Il convient, en effet, de présenter d'abord *Hippolyte* avant d'exposer son œuvre.

Hippolyte est un « rescapé » de l'histoire ecclésiastique. Son aventure est singulière. L'antiquité chrétienne ne fournissait sur lui que des renseignements épars et des légendes recueillies tardivement, où les confusions abondent (23). Tout s'explique par le fait qu'Hippolyte fut antipape et qu'il écrivit en grec.

Antipape : Hippolyte écrivit des choses désagréables contre *Zéphyrin* (199-217) Évêque de Rome, et quand son diacre *Calliste* fut élu pour lui succéder (217-222), il mena contre lui et ses successeurs : *Urbain* (222-230) et *Pontien* (230-235) une lutte sans merci. Il dressa chaire contre chaire, sans doute par déception et aussi par orgueil intellectuel. Ce schisme qui dura quelque quinze ans paraissait sans issue quand la persécution de Maximin de Thrace mit tout le monde d'accord en déportant *Pontien*, le pape légitime et Hippolyte en Sardaigne. Une réconciliation dut intervenir entre les deux antagonistes dans « l'île de la mort », où tous deux achevèrent leurs vies. Le pape *Fabien* (236-250) fit ramener les deux corps à Rome et les ensevelit solennellement, *Pontien* dans la crypte papale au cimetière de *Calliste*, sur la voie *Appienne*, et *Hippolyte* sur la via Tiburtina, là où peu d'années après fut enseveli le diacre *Laurent*. La proximité des deux tombeaux facilita plus tard la confusion des souvenirs. Nous n'avons pas à être plus exigeants que ne l'ont été les contemporains, le pape *Fabien* devait savoir ce qu'il faisait en décernant le même jour

(23) C'est sous ce « déguisement » (le mot est de Mgr Amann) que Hippolyte a passé au bréviaire romain et dans le martyrologe le 13 août. Voir Dict. Théologie Cath. au mot *Hippolyte*, t. VI, 2e partie, col. 2487-2511, par E. AMANN.

les honneurs du martyre (13 août 236) à *Pontien* et à *Hippolyte*, d'autant que *Damase* dans l'inscription dont il honora la tombe de la voie de *Tibur* dit qu'*Hippolyte*, avant de mourir martyr, conseilla à ses partisans de se réconcilier avec l'Église.

La seconde raison de la longue obscurité d'*Hippolyte* vient du fait qu'il écrivait en grec, et qu'il ne paraît pas avoir été latin d'origine, encore que toute sa carrière ecclésiastique se soit passée à Rome. Quand *Origène* visita la communauté romaine vers l'an 212, il fut frappé par un sermon qu'il entendit dans une église (car déjà il y en avait!). Le thème était « la louange de Notre Seigneur et Sauveur » et le prédicateur *Hippolyte*, personnage très en vue, alors, dans la communauté. Naturellement *ce sermon était prêché en grec*, langue dominante chez les fidèles. Or, très vite, le latin supplanta le grec dans l'Église de Rome, et le grec ne fut plus entendu que par quelques érudits. (Nous viendrons au chapitre suivant à ce fait, singulier *par sa rapidité*, qui amena l'Église Romaine à changer de langue liturgique). Au IVe siècle, on savait, en gros, l'activité religieuse d'*Hippolyte* et on n'avait guère retenu de celui qui fut un temps un docteur illustre, que son schisme durable et sa rétractation finale. Aussi le pape *Damase* lui-même fait-il dans l'inscription dont il décore la crypte d'*Hippolyte* une erreur historique notable (24).

Le grec s'ajoutant, comme un linceul, au discrédit du personnage, *Hippolyte* fut quasi oublié en Occident. *Tillemont*, lui-même, le grand *Tillemont*, ne sait pas grand'chose de valable sur lui et il n'en parle qu'en passant (25).

Cependant, un peu plus d'un siècle auparavant, on avait fait à Rome une découverte capitale : En 1551, on avait trouvé, au-delà du « Camp prétorien », une statue fort endommagée, elle n'avait pas de tête, d'un docteur enseignant, assis sur une chaire. Sur cette chaire étaient gravées la liste des œuvres et une *Table pascale* allant de 222 à 233. A n'en pas douter, il s'agissait d'*Hippolyte* (26).

(24) Il fait d'*Hippolyte* un disciple de *Novatien* dont le schisme est de l'an 251. *Hippolyte* était mort martyr seize ans auparavant. La tradition *purement orale* est fort sujette à caution passé un siècle. Ici, il y a quelque 150 ans.

(25) Mémoires pour servir à l'Hist. Eccl., 2e Édit., 1701, t. IV, p. 238.

(26) La statue est au Musée de *Latran*. Selon le goût de la Renaissance, elle a été pourvue alors d'une tête de « philosophe » barbu. L'œuvre doit être des environs de 235...

Hippolyte cependant ne devait surgir d'un long oubli qu'au milieu du XIXe siècle. En 1859, il fut reconnu comme l'auteur des « *Philosophoumena* » (ou Réfutation des hérésies), livre célèbre dans l'Antiquité, dont on ne possédait jusque-là qu'un seul chapitre. On l'attribuait à *Origène*. L'occasion de l'attribution exacte fut la découverte de la majeure partie de l'œuvre au Mont-Athos.

Depuis, *Hippolyte*, et son œuvre, a beaucoup occupé le monde savant. La découverte la plus sensationnelle a été celle de la « Tradition Apostolique », livre qu'on croyait totalement perdu, alors qu'il était enseveli dans un fatras de versions diverses, orientales et latine d'accès difficile (27).

La découverte est d'importance. Elle apporte une base nouvelle à l'histoire de la liturgie romaine et, en remontant vers les origines, nous fait gagner plus de deux siècles.

La *Tradition Apostolique* représente notre source la plus riche pour la connaissance de la constitution et de la vie de l'ancienne Église.

Ici, nous n'avons à nous occuper que de la *liturgie de la Messe* qui suit la Consécration d'un Évêque. Elle contient la *prière Eucharistique* la plus ancienne que nous possédions, *avant la diversité des rits* dont il sera question au chapitre deuxième.

Le thème unique de cette prière est l'œuvre surnaturelle du Christ :

L'Évêque dit : Le Seigneur soit avec vous.
L'assistance : Et avec ton esprit.
L'Évêque : En haut les cœurs!
L'assistance : Nous les tournons vers le Seigneur.
L'Évêque : Rendons grâces au Seigneur!
L'assistance : Cela est digne et juste.

(27) Le mérite de la découverte revient à E. SCHWARTZ, savant allemand (en 1910) et à *Dom Connolly*, Bénédictin anglican (en 1916). C'est un véritable exploit de divination géniale et de critique savante. Le texte original de la *Tradition Apostolique* est perdu. Il était en grec. On en a des traductions en *copte*, en *arabe*, en *éthiopien*, et enfin une version *latine* du IVe siècle, dans un *palimpseste de Vérone*. Sous un texte plus récent on a réussi à retrouver cette traduction latine, laquelle est d'un littéralisme si brutal qu'on peut reconstituer l'original à peu près à coup sûr. Il en est de même de la traduction *copte* qui était conservée dans une collection de lois intitulée l'*Heptateuque Egyptien*. Beaucoup de mots grecs y sont transcrits littéralement, de telle sorte que l'ensemble de la reconstitution est certain en combinant les

On aura reconnu notre Préface.

L'Évêque poursuit : « Nous vous rendons grâces, ô Dieu, par votre Enfant bien aimé Jésus-Christ, que vous avez envoyé dans ces derniers temps comme Sauveur Rédempteur et Messager de votre volonté, lui qui est votre Verbe inséparable par qui vous avez tout créé et en qui vous avez mis votre bon plaisir, lui que vous avez envoyé du ciel dans le sein d'une Vierge et qui, ayant été conçu s'est incarné et s'est manifesté comme votre Fils, né de l'Esprit-Saint, et de la Vierge; lui qui accomplit votre volonté et qui, pour vous acquérir un peuple saint, a étendu les mains, tandis qu'il souffrait, pour délivrer de la souffrance ceux qui croient en vous.

» Tandis qu'il se livrait volontairement à la souffrance pour détruire la mort et rompre les chaînes du diable, fouler aux pieds l'enfer, éclairer les justes, établir le testament et manifester sa résurrection, ayant pris le pain et vous ayant rendu grâces, il dit : « Prenez et man- « gez, ceci est mon corps qui est brisé pour vous. » De même le calice en disant : « Ceci est mon sang qui est répandu pour vous. Quand « vous faites ceci, faites mémoire de moi. »

» Nous souvenant donc de sa mort et de sa résurrection, nous vous offrons le pain et le vin, en vous rendant grâces de ce que vous nous avez jugés dignes de nous tenir devant vous et de vous servir.

» Et nous vous demandons d'envoyer votre Esprit-Saint dans l'offrande de la Sainte Église. Accordez, en les rassemblant, à tous les saints qui la reçoivent, qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint pour affermir leur foi par la vérité, afin que nous vous louions et glorifiions par votre Enfant Jésus-Christ, par qui vous avez gloire et honneur, au Père et au Fils, avec l'Esprit-Saint, dans votre Sainte Église maintenant et dans les siècles des siècles. Amen ».

La formule offerte par Hippolyte annonce la fin de la période « charismatique », laquelle cependant durera encore plusieurs siècles, nous le verrons. Hippolyte laisse à l'Évêque une certaine liberté d'expression :

diverses versions. Pour donner un seul exemple, la version éthiopienne est la seule en Orient à donner le texte des prières d'ordination, que nous trouvons dans le palimpseste de Vérone en latin.

« Que l'Évêque rende grâces, selon ce que nous avons dit plus « haut. Il n'est pas du tout nécessaire, cependant, qu'il prononce les « mêmes mots que nous avons dits, en sorte qu'il s'efforce de les dire par « cœur dans son action de grâces à Dieu; mais, que chacun prie sui- « vant ses capacités. Si quelqu'un peut faire convenablement une « prière grande et élevée, c'est bien; mais s'il prie et récite une prière « avec mesure, qu'on ne l'empêche pas, pourvu que sa prière soit « correcte et conforme à l'orthodoxie » (28).

(28) Il est curieux de noter que les versions éthiopiennes et arabes ont omis la négation qui commande tout ce passage et ont fait lire : « Il est nécessaire que l'Évêque prononce les « mêmes mots que nous avons dits. » Cela signifie *qu'au moment où parurent ces traductions orientales, il n'était plus permis d'improviser*. En Orient et en Occident, la fixation en formules arrêtées a eu lieu sensiblement dans le même temps, en gros au VIe siècle, avec des différences locales.

CHAPITRE II

LA QUESTION DE LA LANGUE LITURGIQUE
LE CULTE AU IVe SIÈCLE
LES SACRAMENTAIRES
LA LITURGIE DANS L'EMPIRE CAROLINGIEN

I. — La question de la langue liturgique

Dans le présent essai d'histoire littéraire du Missel, l'étude de la langue de la prière publique est évidemment prépondérante. *La langue est l'élément le plus visible caractérisant le rit.* Or, c'est au IVe siècle que vont s'élaborer les différents rits usités dans l'Église, dont l'unité linguistique était jusqu'alors presque réalisée, grâce à la langue grecque.

Une fois le siège de l'Empire fixé à Constantinople, les particularismes « nationaux » vont s'affirmer, et tout d'abord *la divisione ntre chrétiens* de *langue latine et orientaux*... Le grec, même en Orient, ne sera plus la seule langue liturgique. En outre, des *cérémonies adventices* s'introduiront... l'Orient d'ailleurs aura une influence notable sur la liturgie de l'Occident. *La structure générale* de la Liturgie eucharistique demeurera bien, en gros, la même, la source étant commune, mais ce seront surtout les *détails* que les fidèles moyens verront dissemblables... Et la diversité de langue aidant, cela ne facilitera guère la compréhension mutuelle.

La séparation linguistique fait que nous n'avons plus à nous occuper que de la *liturgie romaine de langue latine*. La période que nous allons étudier, du IVe siècle aux temps carolingiens, IXe siècle, est celle qui a définitivement fixé la *presque totalité du texte de la Messe*. On peut même dire que depuis saint Grégoire le Grand (Pontificat de 590 à 604) les changements sont minimes et secondaires.

La première langue liturgique de l'Église à Jérusalem a sûrement

été l'*araméen*, la langue parlée par Jésus et les Apôtres. L'*hébreu* était langue morte, depuis, semble-t-il, le retour de la captivité.

L'araméen n'est pas une langue dérivée de l'hébreu : C'est une *langue parallèle*, venant du sémitique commun (29). C'est dans cette langue qu'a été écrit l'Évangile primitif de saint Matthieu. Ce fut la langue de la Cène, encadrée de psaumes en hébreu... N'oublions pas que l'hébreu était la langue chantée au Temple et aussi dans les psaumes des pèlerinages.

A Jérusalem (même chez les Hellénistes) et sauf, semble-t-il, dans le canton de Génésareth en Galilée, le grec était couramment parlé par beaucoup d'habitants et même par des Juifs. Cependant en Palestine, dans les *synagogues*, qui paraissent être demeurées de stricte observance, la *loi* était lue en hébreu, quitte à être traduite (Luc, IV, 16) ou expliquée.

En dehors de la Palestine, il y avait le monde juif de la *Diaspora*, car il y a eu un prosélytisme juif intense, depuis le IIIe siècle avant notre ère, sur tout le pourtour de la Méditerranée. C'est pour la lecture des Synagogues que des savants juifs d'Alexandrie s'avisèrent de traduire en grec la *Bible hébraïque*. L'entreprise était gigantesque et sans précédent; jusque-là, à l'âge antique, il n'y avait que très peu de textes bilingues et encore étaient-ils très brefs. Les anciens, sans trop savoir pourquoi, se rendaient compte de la difficulté extrême des traductions... Ils voyaient le caractère irréductible des Juifs, de leurs concepts religieux. C'était deux univers : le monde sémitique et le monde indo-européen... L'entreprise des *Septante* réussit, à l'étonnement de beaucoup assurément, et sans trahison des doctrines exprimées. Aussi le succès fut-il expliqué par des interventions miraculeuses, voire par l'inspiration (30).

---

(29) Le *sémitique commun* qu'on reconstruit plus ou moins hypothétiquement comprend plusieurs *groupes :* assyro-babylonien, araméen, arabe, *cananéen* (dans ce dernier groupe il y a l'hébreu). En outre, il semble bien que l'*égyptien archaïque* était une langue sémitique, mais qui a évolué très vite et à part, tandis que les autres sont demeurées *apparentées*, comme le français, l'italien, l'espagnol, le roumain, le sont, quant à la langue mère, le latin.

(30) La traduction de l'hébreu en grec a commencé par la *Loi* — le Pentateuque — sous le règne de *Ptolémée Philadelphe* (283-247 avant Jésus-Christ). Vers l'an 100, avant Jésus-Christ, la version grecque du Vieux Testament était sûrement achevée et existait comme un tout.

Ce passage de l'hébreu au grec a été un des moments décisifs de l'Histoire. Toute la suite en a dépendu... Il a donné accès de tout le monde européen à la Bible sémitique, et finalement de l'Humanité tout entière... Car l'Hébreu limitait singulièrement la connaissance de la Révélation divine, c'était la langue d'une province d'importance médiocre. Cette langue était d'accès difficile, d'abord par la *lecture* (après chaque consonne, il fallait suppléer par une voyelle prononcée, mais non écrite), ensuite par le génie qui s'avérait très dissemblable, tant les têtes étaient différentes. On le verra bien au 1er siècle de notre ère, alors que *Philon*, puis *Flavius Josèphe* tenteront une conciliation entre les deux mondes... C'est un miracle inouï que cette sorte de *fusion, sans altération, de la Révélation chrétienne,* de forme extérieure sémitique, dans la pensée hellénique, puis latine, que ce passage des *Évangiles* et de *saint Paul,* dans la pensée de l'Occident...

Car le grec était langue universelle.

Il faut le dire ici, c'est bien sa langue qui a été le facteur prépondérant de la grandeur unique de la Grèce. Outil incomparable, une langue souple, riche, nuancée avait rendu déjà tout possible : science, philosophie, droit, littérature... Tout est parti de là, *dans l'ordre humain,* tous les développements ultérieurs en sont venus. L'essentiel était acquis, *dans l'ordre naturel.* Notre héritage hellénique ne saurait être exagéré, quelque insuffisantes et erronées qu'aient été les conceptions religieuses.

Comme l'a écrit Péguy, « les anciens n'avaient pas le Dieu qu'ils méritaient ». Il fallait que cet apport humain, pour son achèvement, fût assumé par la Révélation divine. Réduite à elle seule, la raison, découverte par les Grecs, demeurait impuissante à faire passer dans la vie des hommes ses acquisitions les plus fécondes, dès qu'elles touchaient aux problèmes de Dieu, de l'âme, de la destinée...

C'est un fait — et combien signifiant — saint Paul trouva Athènes « plantée d'idoles », sans doute, statues des Olympiens, mais aussi de ces « petits dieux » spécialisés, que le populaire entourait de vénération. Finalement, l'audience des philosophes a dû être assez restreinte, et le Dieu auquel ils arrivent n'est guère que la première vérité de la Physique... Avec combien de restrictions, s'il s'installe dans quelques têtes privilégiées, c'est un peu comme la notion de

l'atome... Le Dieu des Philosophes n'était pas la Réalité suprême, Réalité mystique et vivante; et la preuve qu'il ne pouvait remplir le cœur de l'homme, c'est le succès des religions de mystère... Marc Aurèle lui-même ne se contentera pas de la religion naturelle...

Avant Hippolyte, sans doute y avait-il déjà des schémas sur les thèmes généraux de l'action de grâces et de la louange.

Vers 215-220 de notre ère, *à Rome,* le grec devait être la langue la plus usitée dans la communauté. Beaucoup de fidèles avaient des attaches helléniques... A peu près tout le monde, à cette époque, parlait ou entendait le grec, qu'il s'agisse de la haute société ou des classes populaires (31)... C'est pourquoi, *dès les origines, la Messe Romaine a été célébrée en Grec.* Il n'en était sûrement pas autrement à Lyon vers l'an 130 et après, lors de l'épiscopat de *Pothin,* le premier Évêque... Là encore, l'assemblée chrétienne devait comprendre une majorité d'Asiates. La liturgie lyonnaise, au temps d'*Irénée* (le second Évêque de 177 à 202 environ), est certainement grecque.

Que la *langue d'apostolat* ait été à Rome, à Lyon et ailleurs, le latin ou une autre langue, la chose est certaine. Mais toute langue d'évangélisation ne devient pas nécessairement langue liturgique... Saint Irénée dit qu'il prêche parfois en *celte,* c'est-à-dire en *gaulois.* Il n'y a jamais eu une liturgie chrétienne en gaulois.

A quelle époque Rome a-t-elle passé du grec au latin dans la prière publique ?

Les spécialistes sont divisés. Aujourd'hui on penche pour une époque tardive... En gros, le milieu du IVe siècle et même un peu après... De date précise, il paraît impossible d'en fournir.

Il semble acquis qu'à mesure que la propagande chrétienne dans la *Ville* s'est étendue, elle a atteint un nombre de plus en plus élevé de *Latins de langue,* alors que déclinait l'usage du grec. Entre 250 et 300, *le christianisme a fait des progrès numériques importants.* Il devait y avoir à Rome environ un million d'habitants et 30 000 chrétiens, au

(31) Observation amusante de MEILLET, *Esquisse d'une histoire de la langue latine,* p. 113 : « (A Rome aux premiers siècles de notre ère) le vocabulaire grec familier étant répandu « chez les gens du peuple, les jurons sont grecs. »

temps du Pape Corneille (251-253) (32). Il est très vraisemblable qu'en l'an 300, ils étaient entre 80 000 et 100 000.

Quoi qu'il en soit, il y a toujours eu, dans la chrétienté romaine, d'authentiques Latins... La latinisation progressive a pu s'accentuer lorsque *Victor*, un Africain, a été élu au gouvernement de l'Église (187-197?) Au temps de *Septime Sévère* (193-211), un Africain lui aussi, le latin paraît gagner à Rome. Vingt ans auparavant, *Marc Aurèle* n'écrit tout naturellement qu'en grec, Sévère paraît préférer le latin... Les épitaphes chrétiennes de ce temps, au cimetière de Calliste, sont à peu près à égalité grecques ou latines... Mais voici que pendant près d'un demi-siècle les papes sont des romains... La langue de la correspondance pontificale cesse alors d'être exclusivement grecque... Vers 250, la majorité linguistique dans la communauté doit avoir passé au latin.

Cela signifie-t-il que c'est au milieu du IIIe siècle que la liturgie romaine est devenue latine? *On l'a avancé, mais rien n'est moins sûr.* Les inscriptions funéraires des papes à Calliste continuent à être rédigées en grec.

Il est certain qu'*à la fin du IVe siècle*, la liturgie romaine était latine... Avant?

Vers 355-360, Marius Victorinus, un vieillard, *un converti de très fraîche date*, cite dans un ouvrage rédigé *en latin* un passage *truffé de mots grecs* qui paraît bien être inspiré par le formulaire liturgique, par la prière eucharistique romaine qu'il entendait à l'église *depuis peu de temps*. Le canon (encore livré à une certaine « inspiration limitée ») devait donc être encore prononcé en grec, sinon les autres prières de la Messe.

Vers l'an 375, l'*Ambrosiaster*, qui écrit à Rome, fait allusion à des latins qui chantent en grec — sans doute au cours de cérémonies liturgiques — et qui ne comprennent pas ce qu'ils chantent... « La

(32) Cette évaluation est très approximative. Elle est fondée sur le rapport en nombre des ministres sacrés à Rome (vers 258) et à *Antioche* un peu plus tard. Nous savons qu'à Rome, par la correspondance de saint Cyprien, il y avait en gros un prêtre par mille chrétiens. Comme la population chrétienne d'Antioche est connue et le nombre de prêtres, en supposant les conditions semblables, on en déduit qu'il y avait alors à Rome de 30 000 à 40 000 fidèles.

« chose est indifférente, dit-il, car l'Esprit-Saint reçu au baptême sait « ce que demande l'âme chrétienne » (33).

Th. Klauser attribue au pape Damase (366-384) l'introduction du latin dans la liturgie romaine. « L'hypothèse est très fragile, écrit « Dom Botte. Elle s'appuie sur le fait qu'il fallait un homme d'une « particulière énergie pour imposer un changement. Mais un homme « faible, cédant à la pression de l'opinion publique, ferait tout aussi « bien l'affaire » (34).

De son côté, dom Cassel a montré que l'expression « *oblatio rationabilis* » « offrande spirituelle », propre au canon romain, ne se retrouve que chez *saint Ambroise* (35). Ainsi, notre texte latin du Canon ne serait peut-être pas l'œuvre immédiate d'un pape de Rome (36), mais de l'Évêque de Milan : *Ambroise* (37) serait l'initiateur de la liturgie latine en Italie. Il aurait emprunté à l'Orient le principe de l'identité de la langue liturgique avec la langue de l'apostolat. Avant lui, en effet, vingt ans durant (355-374) le siège de *Milan* avait été occupé par un Cappadocien, *Auxence*, arien affiché, lequel, sans doute pour faire pièce à l'Église catholique, avait appliqué le principe oriental en Liturgie. Fallait-il laisser à l'hérésie un tel avantage de propagande? L'élection d'*Ambroise* (simple catéchumène) était une élection à la fois d'inspiration populaire et de conciliation, car *Denys, l'Évêque légitime*, venait de mourir en exil, dans le même temps qu'*Auxence* mourait à Milan... L'adoption officielle du latin en Liturgie, à ce moment, est très vraisemblable. N'est-ce pas saint Ambroise qui, le premier, a fait chanter des *hymnes latines* dans la basilique chrétienne? C'était cantique en « langue vulgaire » à l'époque...

Dans cette hypothèse, le pape Damase aurait eu le grand mérite d'assurer le succès de l'entreprise d'*Ambroise*, par l'autorité du Siège Apostolique. N'est-ce pas ce pape qui est à l'origine des travaux de

(33) Sur l'*Ambrosiaster*, voir MOHRMANN, dans « *l'Ordinaire de la Messe* », pp. 34-36 : Le latin liturgique.

(34) « *L'Ordinaire de la Messe* », p. 17.

(35) Cf. : *De Sacramentis*, IV, V, 21 : Fac nobis, inquit, hanc oblationem scriptam, rationabilem, acceptabilem, quod est figura corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi.

(36) On sait que l'usage de réserver uniquement le titre de pape à l'Évêque de Rome n'est établi qu'à partir du VIe siècle.

(37) Évêque de Milan en 374, mort en 397 à 57 ans.

saint Jérôme et de l'établissement de la *Vulgate*, pour remplacer dans les lectures liturgiques les différentes versions latines qui avaient cours?

Peut-être en effet, aura-t-on quelque lumière nouvelle quand on connaîtra le résultat des recherches entreprises sur les *anciennes versions latines antérieures* à la *Vulgate* (dans les versions européennes par opposition aux textes africains) (38).

Actuellement, la plupart des problèmes posés par ces traductions ne sont pas complètement résolus. Leurs centres de diffusion sont à chercher dans l'Italie du Nord et la Gaule méridionale... Le problème est lié, sans doute, à la question du rit gallican ancien dont nous ferons bientôt mention.

Les plus anciens manuscrits de cette « Vetus Itala » ne sont que des IVe et Ve siècles. Or, à Rome, avant l'an 250, il y avait déjà une version latine de la Bible, dont *Novatien* est le plus ancien et peut-être l'un des rares témoins. Cette traduction avait-elle été entreprise sur l'ordre des autorités ecclésiastiques? Il semble bien qu'elle n'était pas seule, et qu'à Rome et ailleurs il y a eu d'autres versions, de même qu'on a traduit assez vite en latin des livres chers à la piété de fidèles cultivés : la *première Lettre de saint Clément, la Doctrine des douze Apôtres ou Didaché, le Pasteur d'Hermas*, etc...

Si la première traduction latine de la Bible remontait très haut, elle n'était sûrement pas employée dans la Liturgie Eucharistique. Car il n'y a pas à revenir là-dessus : La Messe à Rome en 250 est sûrement grecque. Mais cette version servait à l'édification privée. Quand ces textes latins ont-ils été admis à la lecture publique dans les églises qui existaient à Rome au IIIe siècle (39)? et même l'ont-ils été? Avant le IVe siècle?

Il n'est pas possible, dans l'état actuel de nos connaissances, de répondre d'une manière ferme quant à la date du passage du grec au latin dans la Liturgie à Rome.

(38) Ainsi pouvons-nous citer, à titre d'exemple, le texte des anciennes versions latines qu'a employées *saint Ambroise*, travail minutieux établi en collationnant les manuscrits : Cf. MUNCEY, *The New Testament text of saint Ambroise*, Cambrige, at the University Press, 1959.

(39) En plus de la célébration eucharistique dans des maisons privées dès le début du IIIe siècle, il y a eu des églises à Rome et ailleurs, parfaitement connues de la police. La preuve en est qu'on les confisquait en temps de persécution, quitte à les restituer la tourmente passée. Ce n'est que très exceptionnellement qu'il y a pu avoir des célébrations dans les catacombes et devant une assistance très restreinte.

S'il est permis d'avoir et de dire une opinion personnelle : *J'incline à croire que ce passage a été tardif... vers l'an* 380... Mais peut-être ce changement s'est-il fait par degrés, les deux langues étant employées simultanément durant une période de transition qui a pu durer un demi-siècle, voire plus... *La tradition romaine est plutôt bilingue* (elle subsiste à la Messe papale où Épître et Évangile sont lus successivement en latin, puis en grec). Jusqu'au VIIIe siècle, à Rome, selon le premier *Ordo Romain*, les leçons du Samedi Saint ont été lues d'abord en grec, puis en latin; de même on a longtemps chanté en grec certains psaumes... Selon le *Sacramentaire Gélasien*, le symbole baptismal pouvait être récité en grec ou en latin, au choix (40).

Les influences grecques ont persisté longtemps. La *litanie* et le *kyrie eleison*, qui en constitue le refrain, ont été introduits à la messe romaine sous le pape *Gélase* (492-496), croit-on...

La litanie n'est demeurée que dans de rares « fonctions », mais l'*invocation* en grec y est restée. C'est notre *kyrie* (41).

La liturgie se modifie toujours moins vite que les usages de la vie courante. Par tendance, en la matière, elle est conservatrice, et non sans de bonnes raisons... La traduction de textes où le dogme chrétien était nécessairement impliqué était délicate... des mots anciens allaient prendre des acceptions chrétiennes définies... quelques délais, sans doute, n'étaient pas inutiles, d'autant que le IVe siècle a été empoisonné en bonne partie par l'arianisme de trop d'empereurs...

D'ailleurs, que faut-il au juste entendre par ce passage du grec au latin? S'agit-il d'une traduction serrant de près un original grec? Mais nous croyons savoir que ce texte « *ne varietur* » n'existait pas, ou que du moins il y avait encore une variété « d'improvisations », dont témoignera bientôt le grand nombre des Préfaces écrites... Et, si l'on a dû prendre le parti de traduire un texte grec arrêté, le changement de langue n'a-t-il pas conduit à un certain remaniement du Canon?

(40) Édition Mohlberg, Rome, Herder, 1960, pp. 48-49. Le texte grec est donné en lettres latines, de même le texte du *Pater Noster*, en grec et en latin, p. 5.

(41) Le plus ancien acte de contrition dans la liturgie doit être dans les *litanies précédées des Psaumes de la Pénitence*, le *confiteor* dérivé des apologies est venu plus tard.

Il est évident que le génie latin a affecté le rit romain. Le latin tendait naturellement à plus de concision que le grec, à réduire des phrases parfois redondantes. Le latin est marqué de simplicité austère, de sobriété, de majesté, comme on le voit dans le Canon de la Messe romaine (42).

Une fois réalisé le passage d'une liturgie grecque à une liturgie latine, quelles raisons décisives ont assuré en Occident la fortune séculaire du latin?

Le fait, en lui-même, est à considérer en deux temps :

1° Dans la première période qui est celle des *Sacramentaires* et qui va jusqu'à la fin du Haut Moyen-Age... Les Xe-XIe siècles, si l'on veut...

2° Ensuite à propos de l'hérésie protestante, au XVIe siècle et depuis (voir au chapitre III).

Le fait très visible que l'*Orient* — même rattaché à Rome — a adopté des langues dites « nationales » *comme langues liturgiques*, alors que l'*Occident s'en est tenu au latin*, s'explique parfaitement par l'Histoire... les conditions d'apostolat étaient totalement différentes. L'*Orient avait une avance linguistique, fournie par l'écriture, de quelques trois millénaires*, alors que les peuples barbares qui ont pris la direction politique de l'*Occident* étaient des *peuples sans écriture*, sans passé historique, sans langues fixées... Dans l'ordre linguistique, les envahisseurs ont été assez promptement fondus dans la latinité... Contre ces faits, nul ne pouvait rien, sinon les constater pour s'y conformer.

A l'heure présente, les Églises séparées ou unies à Rome emploient dans le culte public une variété d'idiomes qui manifeste la diversité

(42) Le livre essentiel sur la christianisation du latin est celui de Mlle Christine MOHRMANN, *Études sur le latin des chrétiens*, Rome, 1958, réunion d'articles en français, en allemand et en anglais.

A qui voudrait illustrer la différence en liturgie du génie grec et du génie latin, on peut offrir à titre d'exemples les textes suivants pris dans le Missel romain : 1° L'*Exultet*, dans la nuit pascale, par son lyrisme émouvant, *n'est manifestement pas de style romain*. L'histoire montre en effet que Rome l'a reçu d'ailleurs, sans doute par l'intermédiaire gallican de Jérusalem, même l'Afrique et l'Espagne avaient aussi ce chant de lumière...; 2° dans le canon romain, le récit de l'institution eucharistique pouvait légitimement appeler un développement pieux à *mode oratoire grec*... Il y a simplement : « Celui-ci la veille de sa Passion, prit du pain *dans ses mains saintes et vénérables*... » in sanctas ac venerabiles manus suas... ». C'est tout...

profonde des peuples que l'Empire romain soumit il y a deux mille ans et plus...

C'est un fait capital qui pèse lourdement sur la conjoncture internationale aujourd'hui, comme autrefois : Il y a des peuples, des civilisations, des nationalités (pour employer un mot moderne, mais la chose est ancienne) qui *sont irréductibles. Ces peuples excluent toute assimilation*, même quand ils abandonnent des dieux nationaux, lesquels dans l'antiquité faisaient le fond de leur civilisation, de leur particularisme... *L'écriture* doit être pour *beaucoup dans cette ténacité têtue*...

Les peuples d'Orient que l'Empire annexa, et que l'Église atteignit surtout après le IVe siècle, n'étaient pas des peuples sans civilisation ni sans écriture... Le plus souvent, derrière eux, ils possédaient des millénaires d'histoire... Ainsi, l'*Égypte* (43). Il ne pouvait être question d'abandonner un passé illustre en acceptant — sauf à Alexandrie — une langue liturgique étrangère, fût-elle le grec... Et encore saint Athanase fera-t-il usage du *copte* dans certaines épîtres... L'influence des moines devint promptement prépondérante : les gens du Nil parlaient *copte*, dernier état de la langue égyptienne. Ce fut la langue d'évangélisation qui devint langue liturgique.

C'est qu'en effet, l'*hellénisation* de l'Orient n'a jamais réussi à s'établir de façon durable dans l'intérieur des terres, sauf pour un temps *en Asie proconsulaire : notre Turquie ;* quand elle a été tentée sous les diadoques, successeurs d'Alexandre, elle a assez vite été refoulée, au moins quant à la langue. Le grec est demeuré une langue « maritime »; ainsi en *Palestine* en bordure de la Méditerranée. Soit dit en passant, l'établissement hellénique sans profondeur dans l'arrière-pays et, par voie de conséquence, la non-assimilation des peuples indigènes expliquent aisément les pertes successives de Byzance et la *débâcle devant l'invasion arabe* (44).

(43) Le sort de l'écriture par *hiéroglyphes* est singulier. La dernière inscription *hiéroglyphique* actuellement connue date du 24 août 394, elle est donc contemporaine de Théodose. Un siècle plus tard, personne n'était capable de déchiffrer cette écriture compliquée. Voir POSENER, *dict. de la civilisation égyptienne*, Hazan, Paris, 1959. Articles : *coptes. écrivain, hiératique, hiéroglyphes, démotique*, etc...

(44) Il y a encore bien d'autres causes : l'impopularité de l'Empire byzantin, sa bureaucratie tâtillonne, les exactions du fisc. L'*Égypte*, lors de l'invasion arabe, était soumise à une sorte de régime totalitaire qui était abhorré des populations. Aussi les *Arabes* furent-ils

De leur côté, les résultats de la politique romaine en *Orient* et en *Occident* furent totalement différents (45).

En Occident, quand l'Empire a disparu, le latin avait partout triomphé. L'œuvre d'assimilation poursuivie cinq siècles durant avait réussi. En Orient, elle n'avait même pas été tentée et sans doute ne pouvait-elle pas l'être.

La domination romaine a duré en Gaule un peu plus de *cinq siècles :* le temps qui nous sépare de Jeanne d'Arc, et dans ce temps-là — c'est un truisme — cinq cents ans duraient autant que maintenant. *On n'y songe guère.* Notre France — et aussi les peuples de parlers romans — *ont été profondément marqués par la latinité...* Quand la Gaule est devenue chrétienne, la langue gauloise avait disparu...

Ce qui montre bien la *primauté exclusive du latin en Occident, c'est la mutation linguistique qu'y subirent les religions de mystères, religions orientales*, s'il en fut!

Dans toutes les provinces latines ces confréries eurent des sectateurs. *Isis*, *Serapis*, *Cybèle*, les *Baals syriens*, *Sabazius*, *Mithra* furent honorés avec des rites bizarres et parfois répugnants, dans des conventicules jusqu'aux extrémités de la Bretagne et jusqu'en Germanie... Autant qu'il est permis d'en juger, en *Occident*, les confrères ne durent jamais être le grand nombre : à Rome, Isis, divinité égyptienne, trouva des adeptes dans les milieux aristocratiques; dans les *garnisons frontières*, *Mithra*, dieu persan, recruta beaucoup de fervents dans le monde militaire.

reçus en libérateurs. Quelques milliers de cavaliers suffirent pour conquérir l'Égypte, la Syrie, l'Afrique du Nord. Et quand les Arabes furent dans la place, il fut impossible de les déloger, sinon de façon épisodique...

(45) En Orient, *Rome*, dans le *Haut Empire* (jusqu'à Dioclétien), ne tenta jamais de détruire ou d'assimiler les particularismes nationaux. Il n'y a pas trace d'un essai pour implanter le latin. C'est probablement sous Hadrien (117-138) que le bureau « *ab epistulis* » dans la chancellerie impériale fut scindé : il y eut un bureau pour les lettres latines et un autre pour les lettres grecques. En Orient, les gouverneurs faisaient traduire sur place dans les langues nationales. D'autre part, tous les cultes locaux continuèrent leurs liturgies, égyptienne, sémitique, phrygienne, perse. On exigea partout (les Juifs en furent dispensés) *le culte de Rome et des Empereurs divinisés* comme témoignage de loyalisme. Le prince fut célébré dans l'idiome local. Au sens moderne du mot, sauf la religion de Yahweh, *aucune religion dans l'Antiquité n'est universaliste.* Les religions de mystère tendront vite à le devenir, par le fait qu'elles se répandront partout, mais elles présentent un cas particulier qui en fait un certain universalisme à part, sans vraie rigueur dogmatique, car on peut s'affilier à plusieurs de ces associations plus ou moins clandestines.

En *Orient*, ces religions, toutes d'origine indigène, étaient pratiquées dans les langues nationales. En *Occident*, on leur substitua les seules langues parlées : le *grec* (notamment à Arles) et même le *latin*, le cérémonial oriental demeurant inchangé.

Le spécialiste illustre des religions de mystère, *Fr. Cumont*, aimait à voir, dans cette *mutation linguistique*, une des raisons décisives du maintien du latin à la Messe. Nous préciserons que c'est plutôt une *conséquence* de la prépondérance unique du latin, et non pas *cause*, car il est universellement reconnu que l'influence des religions de mystères sur le christianisme a été très faible, sinon nulle. (C'est bien plutôt le contraire qui s'est produit : la religion *tardive* de Mithra a dû être influencée par les rites sacramentaires chrétiens mal connus et encore plus mal compris par les sectateurs).

Quant au gros de la population, *avant les invasions*, dans les Gaules, et aussi dans les autres contrées d'Occident (Italie, Espagne), sauf rares exceptions, *le christianisme a été une religion urbaine.*

L'évangélisation a été relativement tardive dans les campagnes. La langue liturgique a d'abord été le grec, puis le latin... Les vieux cultes agraires demeurèrent chez les paysans, parfois sous des formes superstitieuses, et très longtemps. Mais, quand les religions indigènes disparurent obscurément — sous les formes païennes dans les *villes* — il y avait beau temps qu'on ne parlait plus les langues d'autrefois. *Rome avait tout absorbé et tout habillé du vêtement religieux latin.* Ç'avait été en effet la politique des Césars que d'identifier avec complaisance ses divinités officielles avec les divinités locales : à Lyon par exemple le vieux dieu *Lug* était devenu *Mercure* (ou *Hermès*) ailleurs, *Teutatès* et les autres dieux gaulois avaient trouvé de nouveaux noms. Cela ne fit aucune difficulté... La religion civique romaine trouva tous les prêtres qu'on voulut : le gouvernement imposa les règles du droit sacerdotal et les lois municipales qui prescrivaient d'élire des pontifes, des augures, des duovirs justiciers, des magistrats qui tous devaient accomplir certains gestes religieux... Quant au fond, Rome acceptait tacitement que les Gaulois en pensassent ce qu'ils voulaient. Le rite était accompli, cela seul importait; de pensée « dogmatique », il n'en était pas question... Tous les gestes, toutes les démarches étaient accompagnés de formules religieuses latines. Au moins un siècle avant l'ère des grandes invasions, le latin était à peu près universellement

accepté et parlé en Occident... sauf peut-être dans des campagnes perdues de l'Empire.

C'est cette prédominance exclusive du latin, au IVe siècle, qui en a fait *l'unique langue liturgique de l'Occident.* Ce n'est pas l'Église qui a fait cette *unité...* Plus tard, elle a concouru à la maintenir, mais elle lui était antécédente... elle en a profité. *Elle n'a pas eu à imposer partout le latin : partout, elle l'a trouvé...*

Il faut voir la suite jusqu'à la fin des temps carolingiens. En *Gaule*, les paysans des campagnes commencent à être convertis au temps de *saint Martin.* Ce sera œuvre de longue haleine, grâce à l'établissement des *paroisses rurales.* Elles ont été d'abord les plus nombreuses en Provence et dans la vallée du Rhône... La population était peu dense et les paroisses très étendues... Il est possible, çà et là, de fournir quelques chiffres. *Vers l'an* 600, le diocèse d'*Auxerre* ne comptait encore que 36 paroisses. A la même date, celui de *Tours* ne paraît pas en avoir eu davantage... (Plus loin, nous examinerons quelles Messes y étaient célébrées le Dimanche). Le début de la conversion des Barbares date du baptême de *Clovis...* Le peuple franc imite son roi, mais *il parle une langue germanique* : le *francique*, qui est devenu le *flamand.*

Que s'est-il alors passé? Quelle attitude ont eue les Évêques catholiques devant cette entrée dans l'Église d'un peuple qui n'entendait pas le latin?

Certes, on n'ignorait pas tout à fait le précédent offert par les *Goths* et leur Évêque *Wulfila...* Il avait fixé la langue gothique par un alphabet de son invention, moins barbare que la vieille écriture des *runes*, et il traduisit dans sa langue nationale la plupart des livres saints (46). Mais d'abord, il s'agissait d'une expérience qui s'était

(46) Il paraît que *Wulfila* omit de traduire le *livre des Rois*, par crainte de mettre trop de récits de batailles sous les yeux de son peuple qui n'était que trop porté à la guerre. C'est un chroniqueur byzantin (Philostorges) qui nous le dit. Mgr Duchesne, à ce sujet, n'a pu se retenir d'écrire une malice : « A ce compte-là, *Wulfila* aurait dû faire d'autres coupures dans l'Ancien Testament. »

Donc *Wulfila, Constance*, puis *Valens* introduisirent l'arianisme chez les peuples germaniques d'au-delà du Danube. Après ces Empereurs, l'arianisme fut anéanti dans l'Empire par *Théodose* et ses successeurs. Mais il continua à proliférer dans les territoires bordant l'Empire : *Burgondes, Suèves, Vandales, Lombards*, entrèrent plus ou moins en contact avec le christianisme gothique et devinrent ariens en dehors du monde romain. Seuls les Germains, parce qu'ils étaient les plus éloignés de l'Empire, demeurèrent païens, et parmi eux étaient les Francs à qui était réservée une œuvre providentielle.

passée en *Orient*, donc conforme à la discipline byzantine, et surtout — vice rédhibitoire absolu — *l'empereur Constance* qui avait accueilli les Goths, *était arien*, et avait entraîné l'évêque et son peuple dans l'hérésie arienne... On comprend aisément que l'Église franque, dans la mesure où elle a connu ce précédent, ait été hostile à tenter une expérience analogue.

A peu de chose près, actuellement, les historiens reconnaissent la progressive latinisation des *Francs*, ce qui signifie qu'*au nord de la Loire* les populations gallo-romaines n'ont pas appris le *francique...* Ce sont les Francs qui se sont mis à parler le latin populaire...

Ceci, en dépit de quelques romanistes et germanistes qui estiment que les populations indigènes du nord de la Loire ont dû devenir *bilingues*, parlant, dans les temps mérovingiens, et la *lingua Romana* et le franc salien. Ce serait seulement vers le VIIIe siècle que la séparation linguistique se serait opérée d'avec le germanique, selon une ligne qui depuis n'a guère varié.

Que les conquérants — en petit nombre — n'aient pas abandonné leur langue; que par nécessité, leurs chefs aient été amenés assez vite à chercher à comprendre et même à parler le latin populaire, c'est chose certaine. Mais que la majorité des populations gallo-romaines aient appris un idiome germanique paraît très peu probable. En effet, avant les invasions, y avait-il des villages avec des propriétaires libres, à travers le réseau serré des grands domaines (*villae*)? Il est à peu près établi que le grand domaine était la règle (47) et le village l'exception.

Pour les historiens germaniques, les villages libres viendraient des invasions... Dans le Nord et le Nord-Est de notre pays, le peuplement barbare a été relativement assez dense, les conquérants demeurant groupés... Quand ces gens sont devenus chrétiens, entendaient-ils tous le latin populaire? Que comprenaient-ils de la Messe? Dans le

(47) C'est l'origine probablement de la majorité des paroisses rurales. L'Évêque demande au *grand propriétaire foncier* la constitution d'un *patrimoine paroissial* (bénéfice ecclésiastique est le nom canonique). Depuis environ l'an 540, chaque paroisse a la libre administration de ses biens sous le contrôle de l'Évêque. Ce patrimoine permet au prêtre, à son diacre, etc... de vivre à demeure attaché à cette église, y célébrer la Messe et administrer les Sacrements, Dans l'esprit du temps, le propriétaire du « bénéfice », *c'est le saint titulaire de l'église :* saint Pierre, saint Martin, sainte Foy, etc...

Nord-Est, la fusion paraît réalisée, entre les deux peuples, vers l'an 700 (48).

Au sud de la Loire, les fidèles ont dû mieux suivre *plus longtemps* les chants et prières de la Messe latine. Cependant, insensiblement, de façon inconsciente chez les gens, s'effectuait la séparation d'avec le latin, mais cette langue d'oc, en lente formation, était sensiblement plus proche du latin.

Ce sont siècles obscurs qui vont de *Grégoire de Tours* (538-593) à *Alcuin* (735-804), alors qu'*en de nombreux dialectes* s'est réalisé le passage *du latin populaire* au *roman* proprement dit (49). Les études gardaient un prestige certain, mais la langue se dégradait. Grégoire de Tours s'accuse de ne pas savoir bien manier les cas... En fait, les gens croyaient parler la langue de leurs aïeux; et dans un sens, c'était bien celle qu'en effet ils continuaient à parler. Mais elle évoluait et l'évêque de Tours se trouvait écrire une langue, qui, parlée, abandonnait lentement les vieilles déclinaisons classiques.

---

(48) Voir N. Maurice Denis et R. Boulet, *Eucharistie*, pp. 331-343. La langue germanique demeurera longtemps indispensable sans doute pour l'apostolat, encore que l'enseignement religieux dût être assez rudimentaire, et le clergé mérovingien, dans les paroisses rurales, médiocrement instruit. Mais il semble bien que les Évêques et ceux qui étaient appelés à jouer un rôle dans la société devaient être bilingues. En 659, Mummolin est élu évêque de Noyon « parce qu'il parle très bien « le roman et le francique ». Au IXe siècle, saint Loup envoie un sien neveu à Prum, pour apprendre le « tudesque »... Les rois francs apprennent le « roman ». *Fortunat* félicite le roi *Caribert* (561-567) de ses progrès dans cette dernière langue... Durant plusieurs siècles, l'aristocratie franque a été bilingue. *Hugues Capet* (946-996) est le premier roi qui ait sûrement ignoré le *germanique*. Comme il lui faut conférer avec *Othon III*, il fait appel à un évêque, lequel ignore le germanique. Mais l'Empereur comprend le latin. L'Évêque s'entretient donc dans cette langue avec lui et traduit les propos en roman, car le roi ne sait pas le latin. Voir Ch. Bruneau, *Petite histoire de la langue française*, Paris, A. Colin, 1956, p. 27.

(49) Les anciens paraissent avoir été assez peu sensibles à l'*évolution de leurs langues*. Pour nous limiter à Rome, elle était cependant très voyante dans les anciens monuments du latin. Certains collèges sacerdotaux conservaient minutieusement des « carmina » auxquels on ne comprenait à peu près plus rien dès le temps d'Auguste. On ne les chantait pas moins, tant les vieux mots avaient une valeur magique; ainsi les chants des danseurs saliens, et ceux des frères Arvales. La langue littéraire latine se trouva fixée, dès le temps d'Auguste, de façon à peu près immuable par des grammairiens stricts. Aussi garda-t-elle ce caractère d'*unité factice*, au moins jusqu'au IVe siècle. Alors, le parler populaire qui n'avait jamais cessé d'évoluer en s'éloignant de plus en plus de la norme classique, prit le dessus et passa même dans l'usage de la société polie. Jusque-là, tant que subsistait la vieille culture gréco-latine, cette société s'était toujours efforcée de conformer son langage au type officiel du latin écrit. L'évolution de la langue avait passé à peu près inaperçue.

C'est la restauration carolingienne qui a fait que l'évolution du latin en roman est devenue vraiment consciente. Les Clercs sachant mieux le latin et le prononçant mieux, il s'est trouvé, chose paradoxale, que les fidèles ont moins compris le latin de la Messe. C'est d'ailleurs une observation générale : toutes les fois qu'il s'est trouvé des puristes cicéroniens à se mêler de la langue d'Église — Alcuin au IXe siècle, les Humanistes au XVIe siècle — ça été pour accentuer encore, s'il était possible, son caractère de langue morte.

Eu égard aux données historiques qui viennent d'être rappelées, l'Église en Occident est demeurée en possession d'état. Elle a conservé une *liturgie latine*, sans se poser le problème de faire accéder une ou plusieurs langues barbares à la dignité de langues de culte public... Quand, en Gaule, la situation politique a pu paraître stabilisée, au VIe siècle, la question ne pouvait éventuellement être posée qu'à propos de l'idiome des *Francs...* Sauf en *Flandre*, ils étaient peu nombreux, et surtout, entrant dans l'Empire et s'y fixant, ils avaient le sentiment, obscur et très vif à la fois, d'une infériorité de culture manifeste. Rome, en une certaine manière, maintenait en Occident son Empire, encore que le prince fût à Byzance : le prestige du latin emportait tout et *la langue des Francs n'était pas écrite* (50).

Nul, certainement, n'a pu, aux temps mérovingiens, songer *à une liturgie qui ne fût pas latine*. Faire chanter à l'église une Messe en langue franque aurait paru une idée burlesque... Qu'on ait employé le *francique* pour une instruction sommaire de Clovis et de ses guerriers, et encore bien des années après, rien de mieux. Mais une langue d'apostolat n'est pas une langue liturgique... La preuve décisive, c'est que l'Église n'a fait qu'imiter les Barbares : *toutes leurs lois sont rédigées en latin :* la loi *Gombette*, la loi *Salique*, la loi *Ripuaire*, les lois des *Wisigoths*, même les *édits des rois lombards* sont en bas latin. Seuls, les *Anglo-Saxons* useront de leur idiome et pour la seule raison qu'ils manquaient totalement d'un personnel de chancellerie capable de rédiger en latin

---

(50) Pas plus d'ailleurs que le *gaulois*... Les quelques inscriptions gauloises, le calendrier de Coligny par exemple, sont très peu de chose. Les barbares de langue indo-européenne, venus tardivement au contact de la civilisation méditerranéenne, avaient une répugnance absolue à écrire. Le mot pour eux contenait une puissance qu'on risquait de livrer à des ennemis en l'écrivant.

diplômes et lois. Visiblement, ces insulaires s'y résignent à contre-cœur.

Les idées des hommes de ces temps sont nettes : la seule langue à leur portée, *digne d'être écrite,* ne peut être que le latin. A plus forte raison la langue d'Église sera le latin... On l'a reçue, on la garde. Cela n'a jamais fait question en Gaule, pas plus au VIe siècle qu'au IXe.

II. — Le culte au IVe siècle : Basiliques et chapelles funéraires

Le quatrième siècle doit être la date de la plus grande *révolution liturgique* que l'Église a eu à enregistrer. La paix de Constantin a eu des *conséquences* immenses, et bien au-delà de la liturgie. Mais ce sont ces dernières que nous avons seules à considérer.

Si l'on veut mesurer, aussi exactement qu'il est possible, ce qu'il faut entendre par *révolution liturgique,* il est indispensable de partir de données sûres quant au *culte chrétien,* avant la paix de l'Église, et de bien préciser que l'Église n'a rien aboli de son héritage traditionnel, mais qu'elle l'a développé... Le mot de *développement liturgique* serait donc, sans doute, plus juste et mieux accordé avec les faits.

En l'espace de moins d'un siècle, la condition juridique de l'Église chrétienne a été totalement changée grâce à la politique impériale. En 313, la liberté religieuse de l'Église est reconnue, les biens confisqués sont restitués... Suit une politique de bienveillante neutralité, puis de faveurs... Au cours de l'an 379, sans doute sous l'influence de *saint Ambroise,* Gratien abandonne la neutralité, l'hérésie est condamnée. Peu après, l'empereur renonce au titre de *Pontifex Maximus,* il fait retirer de la salle du Sénat *l'autel de la Victoire* (382). *Théodose* en 380, avait imposé, de son côté, la foi romaine à tous. En principe, toutes les autres religions sont condamnées. *De religion tolérée en* 313, *l'Église est devenue religion d'État en* 380. On mesure le chemin parcouru depuis l'avènement de Constantin (51).

(51) Après le massacre de *Thessalonique,* dont l'Empereur était responsable, *saint Ambroise,* à Noël 390, inflige une pénitence publique à *Théodose.* Les contemporains trouvèrent la mesure fort juste et ne la considérèrent aucunement comme une victoire de l'Église sur l'État. Voir GAUDEMET, *l'Église dans l'Empire romain,* p. 14 et *passim.*

Le succès a toujours raison... Les foules entrent dans l'Église. Trop souvent elles gardent leurs habitudes païennes. Trop souvent les exigences morales de la nouvelle foi sont tournées : on demeure catéchumène toute sa vie, ce qui procure certains avantages sociaux du christianisme...; près de la mort on reçoit le baptême. Ainsi a-t-on éludé, toute une existence, les obligations importunes... « On a joué sur les deux tableaux... »

Nul ne songe à nier la baisse sensible du niveau moral et religieux, consécutif, dans l'Église, à l'apport massif des convertis de valeur médiocre (52). Mais, parallèlement, y a-t-il eu alors *infiltrations païennes dans le culte ?* Devrait-on reconnaître une sorte de *contamination,* de *prolongement,* de ce paganisme, officiellement terrassé, et survivant toujours dans l'Église, à travers son culte, et ailleurs encore ?

Sous des formes diverses, ce problème posé au XVIe siècle se présente de nouveau à nous. Pour nous en tenir à l'essentiel, l'accusation repose sur une équivoque. La querelle est fondée sur une méconnaissance du *caractère exact de la célébration eucharistique dans l'Ancienne Église...* On veut que ce « *repas fraternel* » *ait été sans rites,* un culte, « comme on dit en esprit et en vérité »...

Arrivé à la fin de sa vie, un maître illustre, *Dom Cabrol,* livrait ses conclusions, dans un livre de haute tenue scientifique, qui offre une *synthèse* de ses recherches poursuivies cinquante ans durant. Il écrivait (53) : « Un certain malentendu existe entre les catholiques et « ceux qui ne le sont pas. Par suite, pensons-nous, des polémiques « avec les protestants au XVIe et au XVIIe siècles, dont les prétentions « paraissent aujourd'hui, même aux esprits rationalistes, si exagérées « et souvent si injustes, une opinion s'est établie, qui s'imagine que « le culte aux premiers siècles fut un culte pur, réduit à sa plus simple « expression, un culte, comme on a dit, en esprit et en vérité, tel en « un mot que celui qui a été institué dans certains cercles protes- « tants, un culte qui se contente d'une chaire, d'une table, d'une

(52) Autant qu'il est permis d'en juger, le nombre des chrétiens était très sensiblement plus élevé en Orient qu'en Occident au début du IVe siècle. Peut-être même l'Asie proconsulaire (notre Turquie) comptait-elle 50 % de chrétiens. En Occident, à Rome, il y a eu des résistances païennes tenaces, surtout dans l'aristocratie.

(53) *La prière des premiers chrétiens,* Paris, Grasset, 1929, pp. 13 et 14 et *passim.*

« coupe, un culte d'où l'on a banni les images, les statues, les béné- « dictions, les onctions, les lustrations, l'encens, les cierges, les anni- « versaires, les fêtes et tant d'autres « superfluités » dont se passent les « âmes plus élevées et plus parfaites de ceux qui participent à ce « culte.

« L'étude plus approfondie de la liturgie et, il faut le dire, la « découverte de documents écrits et de monuments archéologiques, « au XIXe siècle et jusque dans ces dernières années, est venue renverser « toutes ces belles théories. Quelque conception que l'on se fasse du « culte chrétien, tel qu'on l'imagine ou que l'on souhaite qu'il soit, « il faut bien dire que celui des trois premiers siècles est bien loin de « ressembler à cette image que quelques-uns se sont faite. Notre étude « établira, sans conteste possible, que si, pour les raisons que nous « avons dites, le culte chrétien ne déploie pas toutes ses pompes et « n'est pas arrivé encore à sa complète éclosion, il contient déjà en « leur germe toutes les institutions qui ne feront que se développer « au IVe siècle. En un mot, c'est un culte qui ressemble singulièrement « à celui que l'on pratique dans nos églises au XXe siècle, et qui a déjà, « avant cette date du IVe siècle, tous ses organes, son cycle liturgique, « ses fêtes, ses sacrements, ses bénédictions, ses exorcismes, ses gestes, « même son culte des martyrs et des saints, ses reliques, le culte des « morts, en un mot tout ce que nous appelons le culte chrétien.

« Nous ne le disons certes pas pour en triompher contre des « adversaires, mais simplement pour que tout homme de bonne foi « étudie sérieusement la question et en tire les conclusions qui s'im- « posent. »

Plus loin (p. 97) nous reviendrons, quand le Missel latin sera définitivement constitué, sur la question des *rubriques*. En traiter ici serait anachronisme... Pour avoir été relativement tardives (fin du XVe siècle), pour avoir été préparées dans des coutumiers qui ont passé dans les « Ordines romani », les rubriques, en un certain sens, existaient déjà... On veut dire que dès la Cène, et ensuite assurément, la célébration eucharistique a toujours suivi une *certaine ordonnance*, qu'elle n'a pas été livrée à la fantaisie individuelle, que dans toutes les églises, avant que les rits se diversifient au IVe siècle — et encore de façon finalement secondaire — *partout on avait le sentiment fort qu'on n'abordait pas les mystères chrétiens* qui étaient au centre même de la vie religieuse, grâce à la présence du Seigneur (54), sans un *certain ritualisme, expression du « sacré » chez les anciens*. Cela est très net dès l'institution même de l'Eucharistie par Jésus. On a eu mille fois raison d'insister là-dessus. C'est vouloir ne rien comprendre à l'âme antique chez les Juifs au temps de l'Évangile, que de transformer la Cène du Seigneur en un « repas fraternel » au sens d'aujourd'hui, c'est-à-dire vidé de tout « formalisme », de toute ordonnance réglée et reçue comme indispensable. La Cène a parfaitement été *un repas à la fois fraternel et foncièrement rituel*, soit qu'on la rattache aux réunions hebdomadaires des confréries juives, soit qu'elle ait été un repas pascal strict. Et l'un et l'autre comportaient une « liturgie », dont on ne s'écartait pas. Cela n'est pas moins net pour les Messes qui ont suivi... Ce qui le confirme, c'est que l'*agape*, elle-même, sans doute détachée assez vite, comme on l'a vu, de la célébration eucharistique, comportait une « ordonnance », universellement reçue comme allant de soi, disons le mot : un *rituel*.

S'imaginer que l'histoire favorise, le moins du monde, une représentation de la *Cène*, puis de la *Messe*, *trois siècles durant*, comme un simple repas (il est vrai précédé de lectures bibliques) *qu'aucun caractère sacral* n'aurait permis de distinguer d'un repas ordinaire, est une vue totalement fausse. « Ce pseudo-primitivisme n'est qu'une chimère romantique » (R. P. BOUYER) (55).

D'ailleurs, on verra bientôt que les « sacramentaires » ne sont assurément pas nés par « génération spontanée ». Ils sont un premier aboutissement de textes, de traditions, d'usages beaucoup plus anciens qu'eux. En bref, ces *sacramentaires* sont des *compilations*, le mot n'emportant avec lui aucun sens péjoratif...

---

(54) Cette présence est affirmée de façon *extrêmement réaliste* dans les communautés. *Porphyre*, le plus redoutable adversaire du christianisme au IIIe siècle (il était né à Tyr vers l'an 232) a parfaitement vu *cette foi*, aussi le rite eucharistique soulève-t-il son indignation. Il traite les paroles du Christ dans saint Jean, VI, 53. « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et ne buvez son sang » de « bestiales » et d' « absurdes ».

Cf. P. de LABRIOLLE, *La réaction païenne*, étude sur la polémique antichrétienne du Ier au VIe siècle, Paris, 1934, pp. 265-276 et *passim*.

(55) Tout comme certaines représentations (nous ne disons pas toutes) que plusieurs se font de l' « Église des Catacombes »; qu'en temps de persécutions les chrétiens aient été traqués, que les survivants de la plus terrible des persécutions (celle de *Dioclétien*) à *Rome* et en *Orient*, en aient gardé un souvenir d'épouvante, c'est chose certaine, qu'en conséquence

Cette période qui suit la paix de l'Église est caractérisée, quant à l'objet de notre étude, par *le lieu de la célébration eucharistique.*

1° Dans l'antiquité latine, nous rencontrons une célébration de forme sûrement réduite et sans doute assez analogue à celle que nous nommons « Messe privée ». Elle avait lieu dans un *oratoire domestique*, dans une *chapelle de cimetière.* L'assemblée ne pouvait être qu'assez restreinte, et le cérémonial simplifié... Déjà, nous voyons *saint Ambroise* célébrer de la sorte, plus tard *saint Grégoire le Grand*, d'autres encore. Qu'en était-il au juste? Il paraît difficile que la « fonction » ait comporté le *déploiement des ministres* qu'on voyait — ou qu'on verra bientôt — aux Messes solennelles, à ce que nous nommons la Grand-Messe chantée, et à plus forte raison aux Messes Pontificales... Y chantait-on?

Nous en sommes réduits aux conjectures... Tout ce qu'on peut avancer sans témérité, c'est que là doit se trouver l'origine de nos « messes basses »...

Déjà s'affirme — à l'inverse de l'Orient — l'individualisme propre à l'Occident. Plus tard, au Moyen Age proprement dit, ces Messes prendront une certaine forme particulière que nous verrons (chap. III), mais dès à présent on en peut traiter.

La discipline ancienne exigeait l'unité du sacrifice eucharistique. Sûrement, on a été amené *dans les grandes villes*, à Rome notamment, où les titres ou « paroisses » existaient dès avant la paix de l'Église, à se relâcher d'une discipline stricte... Autrement dit, le Dimanche, eu égard au nombre des fidèles, il a bien fallu célébrer plusieurs Messes, dans des lieux différents. Mais le principe subsistait de l'*importance primordiale de la Messe Pontificale* : Une *plebs* (un peuple), un Évêque, une *cathédra* (une chaire), *un autel*, et le *presbyterium* (ensemble des prêtres), concélébrant sur cet unique autel, avec son *Évêque*, et notamment aux jours de Messe stationale. (Notons qu'il serait souhaitable qu'une délégation du *clergé* et des *paroisses* soit présente lorsque l'Évêque célèbre pontificalement aux grandes fêtes dans son Église cathédrale, par respect pour l'ancienne discipline si expressive de l'*unité autour de l'Évêque* et de l'*origine des pouvoirs sacerdotaux*).

L'usage ancien a très vite cédé, nous l'avons indiqué, sous la pression de *nécessités absolues* : paroisses dans les villes, paroisses rurales, et aussi du fait de la dévotion populaire, parfaitement légitime d'ailleurs. Mais, longtemps encore, il semble que sur le même autel, on n'a célébré le même jour qu'une seule Messe... Aussi a-t-on d'abord tourné la discipline ancienne en multipliant les autels dans la même église (56).

Dès le VIe siècle, on signale en *Gaule* des églises à plusieurs autels. Ainsi la basilique parisienne de *saint Vincent* (aujourd'hui *Saint-Germain-des-Prés*), consacrée en 558, en compte quatre, dédiés à des saints : L'autel majeur au levant dédié à la *sainte Croix et à saint Vincent.* Les autres respectivement aux saints *Ferréol* et *Ferrution*, à saint *Julien*, enfin aux saints *Gervais* et *Protais*. La dévotion aux saints a beaucoup aidé à la christianisation des foules (57). Les saints ont déjà leurs messes propres... Le mouvement, commencé dès le IVe siècle, est allé en s'amplifiant. Il a beaucoup influé sur le nombre des prêtres dans l'ordre monastique : Primitivement, il n'y avait dans un monastère que le nombre strict nécessaire aux besoins spirituels. Peu à peu, la dévotion a conduit à faire ordonner prêtres beaucoup plus de moines

il y ait eu des cachettes provisoires dans les cimetières, c'est sûr encore, car lors de la persécution de *Valérien* en 258, le pouvoir en fit interdire l'entrée, parfaitement connue de la police (le Pape *Xyste*, en 258, fut appréhendé au cimetière de *Calliste* avec deux de ses diacres). Mais, transformer les catacombes, à Rome et ailleurs, en lieu habituel de refuge pour un temps appréciable est une vue qui relève plus du cinéma ou du roman que de l'histoire. Les salles chrétiennes de réunion et les oratoires étaient à l'*extérieur*, généralement près de la principale entrée. *Le tout était confisqué en temps de persécution.* Le « siège administratif » de l'Église romaine au IIIe siècle paraît avoir été « *via Appia* ». Soit dit en passant, il en est de l'administration comme de la liturgie : s'imaginer une Église sans une organisation solide, durant les premiers siècles, serait une vue totalement erronée.

(56) Les *Jansénistes*, dans leur goût prononcé d'*archaïsme*, avaient tenté le rétablissement de cet unique autel dans les Paroisses... A tant vouloir ressusciter un passé aboli, il fallait aussi ne célébrer qu'une Messe le Dimanche, ce qui conduisait à des conséquences pastorales fâcheuses. Ces tentatives ont été condamnées contre le Synode de *Pistoie*, et aussi par l'Encyclique *Mediator*.

(57) On sait que le culte des saints a commencé par le culte des martyrs. La pensée chrétienne a vu que ceux-là qui avaient donné par leur vie le témoignage suprême de l'amour du Christ devaient être unis à Lui sans délai et qu'ils pouvaient être des intercesseurs auprès de Dieu. Très vite, on a vu aussi qu'il y avait des équivalences au martyre : Une vie donnée jour après jour à la charité pour le prochain et à l'ascétisme. En Occident, *saint Martin* est le premier a avoir été glorifié par la voix populaire. En gros, jusqu'au VIIe siècle environ, en *Occident* (sauf à Milan) on n'a pas divisé les corps saints...

Les « reliques » consistaient en objets divers, en linges (brandea) qui avaient touché le tombeau. *Grégoire de Tours* fournit de nombreux exemples pour illustrer cette forme de dévotion.

chantant l'office, qu'il n'était requis par les exigences religieuses de la communauté. A saint *Riquier*, sous *Angilbert* († 804), sur 300 moines, il y a au moins 32 prêtres qui — outre les *deux* messes conventuelles — célèbrent en *privé*, aux différents autels. A *Saint-Gall*, sous l'abbé *Salomon* († 920), il y a 42 prêtres, 24 diacres, 15 sous-diacres... C'est l'aboutissement, aux temps carolingiens, d'une coutume qui est allée se développant, cinq siècles durant, et a continué jusqu'à nous... Il va de soi qu'il était bien impossible d'assurer à chaque célébrant (en dehors des Messes conventuelles) des ministres, un chœur, une assistance...

Très vite, un compromis a dû s'établir qui a fait se constituer notre « Messe basse »... Le prêtre assuma les rôles du diacre et du sous-diacre, tandis qu'un acolyte remplissait le rôle des autres ministres. Quant au chœur on paraît l'avoir partagé entre les deux, le prêtre récitant le Gloria, Graduel, Sanctus (après leur introduction à la Messe, bien sûr, et alors que le Gloria n'était plus réservé à l'Évêque) et le clerc, les répons...

Les cérémonies furent simplifiées... C'est là, notons-le bien, l'idée essentielle... Si l'on veut comprendre la Messe, il faut partir du fait que la *Messe totale* (on la nomme ainsi pour faire clair), c'est la *Messe Pontificale*. Les autres n'en sont que des réductions — s'il est permis d'user d'une comparaison — il s'agit d'un *concert avec divers instruments et chœurs*. On le réduit, *jusqu'à la forme la plus simplifiée*, d'une partition de piano, pour un seul exécutant : C'est alors la « Messe privée », la « Messe basse »...

Mais de quels livres se servait le célébrant ?

Disons tout d'abord que notre information est loin d'être complète, quant à ces *textes* ou *livrets*, qui font l'objet particulier de notre recherche.

On peut toutefois donner des *indications d'ordre général*, aidant à se représenter, sans déformation notable, les Messes basses, se développant du IVe siècle aux Xe-XIe siècles.

La liturgie a dû *recourir à l'écriture, très vite ; le texte d'Hippolyte en témoigne... vers* 217. C'était un secours pour la mémoire, et une aide éventuelle en cas de défaillance dans l'improvisation, ou l'inspiration... Mais tout devait demeurer fragmentaire, épars et finalement restreint.

Nous savons que, durant la *persécution de Dioclétien* (58), beaucoup d'archives chrétiennes furent détruites. Nous avons même l'inventaire des choses saisies dans la « maison d'Église », « Domus Ecclesiæ », de *Cirta*, notre *Constantine* (en Algérie). Dans ces perquisitions, la police saisit et brûle les livres et les archives (59). Il serait bien surprenant que dans ces dévastations, des textes liturgiques n'aient pas été détruits et d'autres sauvés... Après la paix de l'Église, les archives ont été reconstituées autant qu'on l'a pu. L'étude minutieuse de ces « sacramentaires », dont il va être bientôt question, a montré qu'il devait y avoir dans ces recueils des *pièces très anciennes* (60), et des formules archaïques auxquelles on était attaché, tant elles paraissaient bien venues...

Il n'est d'ailleurs que de réfléchir sur les *conditions de ces célébrations à partir du* IVe *siècle*, qu'il s'agisse de Messe solennelle ou de Messe privée... Qu'un Évêque des temps mérovingiens, dans notre pays, *improvise* la prière eucharistique, *selon un canevas reçu*, on l'accepte sans peine. Mais, que *tous les clercs* appelés à célébrer dans les campagnes aient été capables de l'imiter, c'est ce qui paraît difficile... Il ne s'agit pas des lectures (Épîtres, Évangiles, etc...), il s'agit de la prière eucharistique elle-même... La nécessité a fait que très vite, il a été indispen-

(58) La persécution fut très atténuée dans la portion de l'Empire qui dépendait de *Constance Chlore*, le père de Constantin (Gaule et Bretagne : notre Angleterre). Sur les instructions de l'Empereur, on s'arrangea pour afficher un zèle ardent et en fait, on fit assez peu de choses. Mais en Italie, en Afrique, dans les provinces orientales, et même çà et là en *Occident* (saint Maurice et les martyrs d'Agaune), la persécution fut d'une extrême violence.

(59) Les livres saints étaient particulièrement recherchés. Nous rappelons que dès Tertullien (160?-240?), et même avant, il y avait en *Afrique* une *version latine* des Saintes Écritures. Les *martyrs scilitains* décapités en 180 possédaient un livre des lettres de *saint Paul, en latin*.

(60) Th. KLAUSER écrit (*Petite histoire de la liturgie occidentale*), Paris, 1956, pp. 38-39 : « On avait observé depuis longtemps que les prières eucharistiques de l'ancienne liturgie s'adressaient presque exclusivement au *Père*, en n'évoquant le Christ qu'en tant que médiateur (*Deus qui... per Dominum nostrum*), alors que les formulaires médiévaux et modernes s'adressent le plus souvent au Christ. »

(Domine Jesu Christe, qui...). Le P. JUNGMANN a prouvé que ce changement fut l'effet des luttes ariennes du IVe siècle. Celles-ci entraînèrent peu à peu une affirmation plus forte de la divinité du Christ et provoquèrent un affaiblissement de l'idée si vivante dans l'enseignement du Seigneur... et dans la doctrine de saint Paul de la médiation sacerdotale du Christ. Cette doctrine reste pourtant l'un des fondements de la pensée chrétienne...

sable de donner aux célébrants éventuels le secours d'une prière écrite qui deviendra bientôt invariable... Pour bien exprimer notre pensée, nous dirons que celui qui a dû et pu, le *dernier, improviser par inspiration son* « *Eucharistie* », a été celui que l'on a si longtemps nommé le « *Seigneur Apostolique* », c'est-à-dire le *pape*, et c'est bien ce qu'on peut déduire des « sacramentaires ».

2° A partir du IV[e] siècle, la seconde chose qui a commandé le *développement liturgique* a été l'étendue de l'édifice où était célébré le culte. Progressivement, *la liturgie est devenue un culte de sanctuaire.* On ne voit pas d'ailleurs comment il en aurait pu être autrement.

L'Empereur Constantin fit élever à travers tout l'Empire d'immenses basiliques. Après lui, d'autres plus modestes furent transformées ou agrandies... Il n'en pouvait être autrement des paroisses urbaines, si l'on voulait y accueillir les foules de convertis ou de catéchumènes... Comment faire pour que cette liturgie, en quelque sorte, ne devînt pas lointaine?

Une chance extraordinaire a fait qu'un des plus anciens lieux de culte romain nous soit bien connu, *car il est venu jusqu'à nous* (au moins jusqu'en 1930!), c'est le « *titulus Equitii* », titre connu sous les noms des *saints Sylvestre* et *Martin.*

Equitius est le nom du propriétaire du III[e] siècle. La maison d'Église, « Domus ecclesiæ », qu'il fit construire a pu être datée avec précision. Elle est de l'an 200-250. La maison était d'apparence bourgeoise, le rez-de-chaussée était occupé presque entièrement par une salle carrée voûtée. Elle était décorée de motifs classiques peints à fresque, n'offrant rien de spécifiquement païen, ni de spécifiquement chrétien. Copiée au XVII[e] siècle, cette décoration n'a subsisté qu'en minces fragments, mais la salle, le gros de l'œuvre et les voûtes étaient demeurés depuis le III[e] siècle. Les étages étaient occupés par le clergé desservant. Cette église fut confisquée en 258 par Valérien, ainsi que d'autres paroisses de Rome. Il a été très facile de calculer que la *salle liturgique du rez-de-chaussée* a pu recevoir, au maximum, quatre cents fidèles debout (61).

Quand, de cette salle liturgique chrétienne — sans doute l'une

(61) Voir abbé VIEILLARD, *Les origines du titre de saint Martin aux Monts*, Rome et Paris, 1931.

des plus vastes existant au III[e] siècle (62) — on passe aux immenses basiliques des siècles suivants, à *Saint-Pierre* il y avait place pour quelque 20 000 fidèles, on se rend compte du *problème de masse* qui fut alors offert à l'*Église* et de la solution qui lui fut donnée, dans l'ordre cultuel, du IV[e] au VI[e] siècle.

Le développement d'un *cérémonial hiératique était un des éléments* — il y en avait d'autres : catéchuménat, etc..., *nécessaires à l'éducation religieuse des foules qui entraient dans l'Église.*

On était aux prises avec un monde où la confusion entre le *sacré* et le *profane* était à peu près générale... Les *dieux de l'Olympe, dieux officiels,* ne survécurent guère aux victoires de *Théodose* à la fin du IV[e] siècle, mais les vieux rites, les vieilles pratiques ancestrales, survivaient parfaitement dans les existences privées... Les vies étaient imprégnées de ces démarches, de ces gestes, de ces habitudes. Les vies demeuraient païennes, parce que ce paganisme, sous ses formes multiples, était partout... Les anciens n'avaient aucune idée de ce que nous entendons par l'ordre naturel (l'ordre temporel), et l'ordre divin (notre ordre surnaturel). Ils avaient bien un sens très vif du *sacré,* mais derrière il n'y avait, finalement, qu'un *panthéisme confus,* et chez les Romains, une sorte de *météorologie divinisée... Ce sens du sacré était donc déformé.* Il aboutissait, *dans les classes populaires,* à la magie, à l'astrologie, aux superstitions... On y demeurait secrètement très attaché comme aussi aux vieilles fêtes païennes... (63).

Le *cérémonial* qui s'est peu à peu développé dans les célébrations des basiliques pontificales, a certainement contribué, non seulement à maintenir dans les foules *le sens du sacré,* mais surtout à le marquer de la *foi nouvelle* qui l'inspirait et le justifiait. Car c'était une *croyance dogmatique précise* que ce cérémonial traduisait au dehors : une *présence divine, transcendante, originale,* inconnue jusqu'alors, totalement différente de

(62) Les chapelles funéraires existant au III[e] siècle, à l'entrée des catacombes, étaient notablement plus petites. On en peut juger d'après la construction à trois absides qui est à l'entrée du cimetière de Calliste. C'est bien probablement là, plutôt que dans la crypte, que Xyste II avec ses diacres fut arrêté en 258, *présidant l'assemblée chrétienne.* Dans l'oratoire extérieur, il pouvait y avoir 150 fidèles, dans la crypte, trente environ... Voir note 55.

(63) Voir H. CRISAR, *Histoire de Rome et des Papes*, Paris, Desclée de Brouwer, 1906, t. 1[er], pp. 3 à 27. voir aussi sur les fêtes païennes, à la fin du V[e] siècle : *Pomares : Gelase I[er]. Lettre contre les lupercales et dix-huit Messes du Sacramentaire* léonien. Sources chrétiennes, Le Cerf, Paris, 1959.

celle qu'on soupçonnait, bienfaisante ou maléfique, tapie derrière les cultes officiels et privés de la Rome païenne...

Il en est du cérémonial comme de l'Art... L'art antique pouvait être vidé de ses sortilèges... les anciennes techniques pouvaient être employées sur des thèmes bibliques nouveaux... De même, les démarches d'un cérémonial somptueux pouvaient acquérir une interprétation transformée, au service du vrai Dieu... S'il est une chose certaine, c'est la confiance, en quelque sorte spontanée, que le christianisme a montrée, en ce temps-là, en la bonté foncière d'une « nature » qu'on ne doit pas rejeter en bloc... Tout en maintenant ferme la foi en la *chute originelle*, la conviction générale est que la *nature est bonne, qu'elle est utilisable, qu'elle n'est pas viciée en son fond.* Sans doute il y aura des nuances entre l'*Orient* et l'*Occident*, l'Orient sera plus optimiste, l'Occident — sous l'influence de saint Augustin — inclinera parfois vers un certain pessimisme... Mais, là encore, on écartera résolument des vues manichéennes sur l'homme et sur l'Univers... Le monde sera bien transformé, mais par une sorte d'exorcisme des éléments anciens, de même que les matériaux de temples païens contribueront à l'édification des basiliques chrétiennes. C'est dans l'*homme intérieur* que se fera la transformation : « Ceux qui sont en Jésus-Christ, avait déjà écrit saint Paul, sont de nouvelles créatures, les choses anciennes sont passées... Voyez, tout est devenu nouveau » (IIe Corinthiens, V, 17)... Il n'en a pas été autrement du *chant d'Église*, hérité, croit-on, de la synagogue, perfectionné et adapté aux exigences de la liturgie chrétienne.

Quand les « Ordines romani », dont nous parlerons bientôt, décrivent le déroulement somptueux des grandes cérémonies pontificales, ce protocole est fixé, à peu de choses près ce qu'il est demeuré jusqu'à nous... Le texte le plus ancien qui en parle est des environs de l'an 650. C'est donc dans cette période 313-650 qu'a eu lieu l'introduction de ce cérémonial. Les travaux de *A. Alfodi* — un savant hongrois — et de *Th. Klauser* convergent pour démontrer qu'il s'agit d'un cérémonial qui a dû s'établir dès le IVe siècle, et qui provient de *privilèges* conférés au *pape* et aux *évêques* par les *Empereurs romains.* Ils ont voulu qu'ils fussent assimilés aux plus hauts fonctionnaires de l'État. Le *pape, évêque de Rome,* prenait le rang de la Majesté impériale, il eut le droit de porter l'anneau, d'être salué d'une génuflexion,

d'avoir son portrait dans les basiliques (64), de siéger sur un trône au fond de l'abside, et autres honneurs extérieurs, destinés, dans la pensée impériale, à renforcer aux yeux du populaire, l'autorité spirituelle du chef de l'Église (65).

La robe de pourpre n'a d'ailleurs pas d'autre origine que la pourpre impériale (66). (Plus tard — au Moyen-Age — les papes donneront cette couleur rouge aux cardinaux). L'Empire disparu, en Occident, les honneurs sont restés. *Ils s'adressaient à la fonction et non à la personne.* Ils dataient de Constantin, ce qui faisait un siècle et demi. Ils étaient devenus traditionnels à la chute de l'Empire... Ils demeuraient en Orient. Il n'y avait aucune bonne raison pour s'en priver. *Bien compris, ils s'accordaient ou s'ajustaient bien à l'esprit évangélique, au Pontife représentant du Seigneur,* et certainement *nul n'a songé à ce qui eût paru une dégradation.* Il n'y a à s'en offusquer que des esprits chagrins, mais nul ne les a jamais contraints à assister à une Messe Pontificale à Saint-Pierre du Vatican ou ailleurs...

L'extension de la Messe privée (67) amena la confection de « *libelles* », de *livrets* qui ne devaient contenir au début que quelques Messes. L'usage en était pratique. Ils se sont multipliés, puis augmentés, en raison du développement du cycle liturgique peu à peu complété et organisé.

Ce qui n'a pas été sans contribuer à la confection de *livrets liturgiques*, ce fut l'usage des *stations*, en dehors de Rome.

---

(64) Les plus anciens portraits des papes venus jusqu'à nous proviennent de la série que fit peindre saint Léon le Grand, à Saint-Paul-hors-les-murs (Pontificat de 440 à 461). Ces *fresques* furent restaurées au IXe siècle, puis au XVIIIe siècle. De l'incendie de 1823 on a sauvé une quarantaine de portraits conservés dans le monastère attenant à la nouvelle basilique. Toute la série des pontifes y a été rétablie en mosaïques modernes.

(65) Le Pape *Sylvestre* (Pontificat de 314 à 335) dans la titulature officielle est qualifié de « gloriosissimus Papa ». C'est le même superlatif qui est employé pour l'Empereur. Pour le détail de ces honneurs concédés au *Pape* et aux *Évêques*, voir GAUDEMET (*jam. cit.*), pp. 315-320 et les références données en note.

(66) Aussi, pour les cérémoniaires très attachés aux usages traditionnels, la *couleur rouge* demeure la couleur pontificale... Si l'on veut s'en tenir par exemple à la bonne règle, un livre offert au Saint-Père devrait être de préférence relié en maroquin rouge plutôt que blanc...

(67) Due également à la dévotion pour les défunts. Le développement théologique du dogme du purgatoire s'affirme déjà dans l'Église des catacombes par la supplication pour les morts et les prières dans les oratoires des cimetières.

On le sait, on entend par *station* la célébration de la Liturgie eucharistique, d'ordinaire par l'Évêque, dans les différentes églises d'une même ville. L'ordre en fut très vite déterminé à l'avance, et ce qui est très curieux, c'est la *persistance quasi indéfinie de ces usages*... On partait de telle église, on allait en procession à telle autre où l'Évêque célébrait... Avec des variétés locales, on constate cette coutume... à *Lyon*, elle a duré pas loin d'un millénaire... *Grégoire de Tours* († vers 594) nous a conservé le calendrier des fêtes dont se servait avant lui *Perpetuus*, un de ses prédécesseurs sur le siège de saint Martin... Le titre des fêtes est toujours suivi d'une indication désignant l'église de la ville où l'Évêque célèbrera. Ce fut un usage général dans la Gaule mérovingienne... Certaines coutumes médiévales des églises de *Mayence*, de *Trèves*, de *Cologne*, sont à coup sûr des réminiscences d'un ancien système stationnal... Nous avons mieux encore pour *Metz* : une liste complète des stations durant le Carême, au IXe siècle. A bien des indices, on peut conclure que l'usage était déjà plusieurs fois séculaire... Il atteste une influence romaine, connue par ailleurs, et qui pourrait bien remonter jusqu'au IVe siècle, dans les églises de *Rhénanie*.

On comprend aisément que, bien vite, il fallut assigner un rôle précis à chacun des clercs qui participait à la « fonction », chacun eut son « rollet » : célébrant, diacre, lecteur, maître de la schola, solistes, correspondant à leurs emplois liturgiques.

De beaucoup le plus important des recueils de ce genre, celui qui a donné son nom à cette période est le *sacramentaire*, ainsi nommé parce qu'il renferme prières et formules sacerdotales, réservées à l'Évêque ou au prêtre qualifié pour accomplir les saints Mystères de la Messe et des sacrements. L'appellation « sacramentaire » répond au sens de l'expression *sacramenta facere* « célébrer les saints mystères » attestée dès le IVe siècle (68).

(68) Elle est également attestée dans la correspondance officielle du pape *Célestin* Ier en l'an 431. Voir JAFFE, *Regesta Pontificum Romanorum*, 2e Éd., Leipzig, 1885, t. 1er, n° 381.
Les regestes sont des *répertoires chronologiques* donnant pour chaque pontificat des indications sur la correspondance du pape, les livres qui l'ont conservée, avec références bibliographiques..., etc... Certains sigles indiquent les faux ou les pièces douteuses. Les *Regestes de Jaffe, puis de Potthast* (4 vol. en tout), vont jusqu'en l'année 1305.

Les *sacramentaires*, que nous allons bientôt décrire, furent précédés par des *formulaires*, sorte de *répertoires*, de *dossiers*, de *collections de Messes*, composés dans différents centres liturgiques et présentés au choix du célébrant. Le genre de compilation, *le plus souvent de caractère privé*, devait manquer d'ordre, de mesure et finalement d'autorité. Ce sont les *sacramentaires* qui ont remédié à ces insuffisances...

L'épithète de *missalis*, appliquée au sacramentaire (Missalis liber), apparaît à l'époque carolingienne... Le terme « missale », à notre sens absolu de *Missel*, paraît avoir été employé pour la première fois par *Egbert*, évêque d'*York*, en 732. Après, on le rencontre dans un *Capitulaire* de mars 789.

A côté des *Sacramentaires* parurent des *recueils de leçons*. Longtemps, on conserva la coutume de se servir directement de la Bible latine... Sans doute reculait-on devant la dépense, tant les livres étaient coûteux... On se contentait d'annotations en marge sur le début et la fin de la lecture, le jour où tel passage devait être chanté. Puis, on dressa des *catalogues*, des *répertoires* contenant le titre de la fête ou de la férie, les premiers mots et les derniers du passage choisi, une référence au livre biblique (notre division en chapitres et versets est récente) le genre de recueil a été d'ordinaire appelé « *comes* » = compagnon, *liber comitis*, *liber comicus* ». Ce genre d'*épistolier* est venu jusqu'à nous. Les plus anciens pour la liturgie romaine remontent aux VIe et VIIe siècles.

Plus tard, lorsque la réglementation dans la série et dans le nombre des leçons fut suffisamment établie pour l'*office canonial*, comme pour la *Messe*, on établit des recueils complets avec le texte entier des passages empruntés au *Vieux Testament* et aux *Épîtres* du *Nouveau*, ainsi que des passages des *Quatre Évangiles*. D'où les noms : *Lectionnaire*, *Epistolier*, *l'Apôtre* (sous-entendu saint Paul), *Évangéliaire*. Dans certaines Églises on a lu des récits de Martyrs qu'on tirait des *Actes*, et des *Passions*, mises plus tard en collections. C'est l'origine des *Martyrologes*.

Les textes chantés furent aussi recueillis et fixés dans des livres spéciaux, peu à peu adaptés à l'ordre des offices, aux modalités du chant liturgique, au progrès de la notation. Ces livres de chant ont leur importance par le fait que dans des églises très vastes, si l'on voulait être entendu et compris, il fallait *chanter* ou *moduler* (ainsi le canon tant qu'il a été proféré à haute voix).

Suivant les deux formes principales usitées pour le chant l'*antiphone* et le *répons*, on les appela *antiphonaire* et *responsorial*. Avant tout, ils servaient aux maîtres et aux dirigeants de la *schola* et du chœur. Dès le VIIIe siècle, les chants de la Messe (graduels, versets alleluiatiques, traits) furent réunis à part dans un livre qu'on appela *cantatorium*.

Il y eut enfin des *coutumiers* qui décrivent les détails des cérémonies et *l'ordre* à suivre. Le plus ancien *ordo* romain (au pluriel : ordines romani) doit être de la fin du VIIe siècle. L'origine des *rubriques* est là.

On comprend aisément que sans les *monastères* la composition et la diffusion de tous ces livres se seraient très difficilement réalisées.

On l'a dit précédemment, c'est à partir du IVe siècle que se sont constituées, de par la diversité des langues et des cérémonies, *sous une unité substantielle*, les diverses familles liturgiques.

Nous n'avons à considérer que la *liturgie de langue latine* et à constater que très vite cette dernière s'est à son tour diversifiée en groupes, suivant les pays. Dès les IVe et Ve siècles, il y a une *liturgie romaine*, une *liturgie africaine*, une liturgie *wisigothique* ou *mozarabe*, une liturgie *gallicane* ou *franque*, une liturgie *milanaise* ou *ambrosienne*. Enfin, une liturgie *celtique* (Bretagne et Irlande) ; toutes sont de *langue latine*, *toutes procèdent de Rome*. Il n'y a absolument rien de solidement fondé dans une origine *asiate*, *orientale* pour la liturgie propre à l'église de Lyon. Ces diversités s'expliquent par *le libre exercice des pouvoirs épiscopaux en matière liturgique* avant le Concile de Trente. En fait, dans une *même contrée*, à peu près tous les Évêques faisaient de même, et, nous le soulignons à nouveau, *toute cette liturgie d'Occident procédait entièrement de Rome*. Nous n'aurons à considérer pour la formation de *notre liturgie latine romaine que les usages gallicans*, à partir de Charlemagne et longtemps après.

III. — Les sacramentaires

Cet *usage gallican*, que nous venons de dire, existait certainement au début du Ve siècle, la preuve en est dans la correspondance du pape *Innocent Ier* (Pontificat : 401?-417). En l'an 416 (19 mars), il répond à l'évêque de *Gubbio*, *Decentius*, sur des questions liturgiques et disciplinaires, d'où il résulte qu'en *Italie Centrale* (Gubbio est en Ombrie) certains usages que nous appelons « gallicans » trouvaient

faveur. Le pape exhorte l'Évêque à s'en rapporter à la *liturgie romaine*, et la raison qu'il en donne est que l'évangélisation de l'Occident (Italie, Gaule, Espagne, Afrique, Sicile et les autres îles) a été l'œuvre de *saint Pierre*, ce qui veut dire qu'elle a procédé du siège romain. La chose est, en effet, historiquement certaine.

Mais *si le pape peut se référer à une Liturgie romaine, dès l'an 416, c'est donc qu'elle n'était pas uniquement verbale*, qu'il était possible — comme on le voit plus tard — d'envoyer de Rome à un Évêque, des documents, des formules, des livrets, capables d'aider au loin cet Évêque à se conformer à l'usage romain... C'est ainsi que nous voyons, en l'an 538, l'évêque de *Braga* (Portugal) *Profuturus*, écrire au pape *Vigile* (Pontificat : 537-555), pour le consulter sur la liturgie. Le pape annonce à l'Évêque qu'il lui envoie ce que nous appelons *l'ordinaire de la Messe* (Lettre du 29 juin 538, Jaffé no 907), donc la partie invariable du texte, et aussi, à titre de modèle des autres prières, celles qu'on employait à Rome pour la *fête de Pâques...* Ce dossier, annexé à la lettre, n'est pas parvenu jusqu'à nous, mais il nous atteste qu'à Rome, dans la première moitié du VIe siècle — cinquante ans avant le Pontificat de saint Grégoire le Grand — beaucoup d'usages liturgiques se trouvaient fixés.

Ils étaient en effet fixés, ces usages, dans des livres qui sont à l'origine même de notre Missel, ce sont les *Sacramentaires*.

L'histoire des *sacramentaires* est passablement complexe — on verra bientôt pourquoi — et il reste encore pas mal de questions obscures sur lesquelles l'accord scientifique n'est pas fait.

La principale raison en est que les *manuscrits* qui nous ont fait connaître ces textes sont plus récents, parfois de plusieurs siècles, que ces textes eux-mêmes, et que l'étude des « sources » de ces « sacramentaires » n'est pas achevée, qu'elle est longue, minutieuse, sujette à controverses entre spécialistes. Malgré tout, on peut se faire une idée *suffisamment précise* et *assurée* de l'apport de chacun des recueils que nous allons dire dans la prière officielle de l'Église Romaine.

Pour donner une idée, simplifiée et exacte (du moins on l'espère), *de la complexité de ces recherches de Liturgie historique*, nous allons fournir un bref exposé des manuscrits où nous trouvons ces textes vénérables.

Pour désigner ces « *Sacramentaires* », nous employons — comme tout le monde — les appellations usitées depuis la découverte et la

publication des manuscrits : *Sacramentaires léonien, gélasien, grégorien.* C'est simplement usage commode, sans plus. On ne préjuge pas de l'*attribution authentique du recueil, à tel ou tel pape...* Ainsi, pour donner un seul exemple, « le nom de *saint Léon* » est désormais écarté, comme l'a écrit *Dom Cabrol* à propos du « *léonien* », ce qui ne signifie aucunement qu'il n'y a pas dans le recueil des pièces attribuables à *saint Léon* (440-461) et peut-être même plus haut, à saint Damase (366-384).

Autrement dit, *tous ces recueils sont des témoins d'une tradition liturgique...* aux spécialistes qualifiés de s'efforcer de discerner les *sources*, de les *dater*, de suivre le *sort ultérieur* des textes ainsi identifiés. Pour nous en tenir encore au léonien — le plus ancien — il est acquis que les *sacramentaires gélasien*, puis *grégorien* lui ont emprunté de nombreuses collectes, des préfaces, etc... et que le tout est passé finalement dans notre Missel.

Ainsi, cette recherche savante n'est pas d'érudition pure, mais bien d'un vif intérêt religieux. A un fidèle cultivé, il n'est pas indifférent de savoir qu'en lisant telle Messe, il rejoint la prière chrétienne authentique, celle que proféraient les saints et grands Pontifes de l'âge antique.

Le sacramentaire léonien.

Ce manuscrit a été découvert vers 1730 dans la Bibliothèque du Chapitre de *Vérone* en *Vénétie.* Il a été publié en 1735, dans le t. IV des « Vies des pontifes Romains » par *Joseph Bianchini* (1704-1766). (Les trois volumes précédents étaient de son oncle *François Bianchini* et contiennent le *Liber Pontificalis*).

Le *Sacramentaire dit léonien* est représenté par un *manuscrit unique*, lequel est du *VIIe siècle.* Comment a-t-il atterri à Vérone ? Nul ne le sait. On croit qu'il provient de la célèbre Abbaye de *Bobbio* (à mi-chemin sur la route de *Gênes* à *Plaisance*) qui possèda du VIIe au IXe siècle une riche bibliothèque de manuscrits. On est à peu près d'accord dans le monde savant pour penser que les pièces les plus récentes contenues dans le recueil sont des environs de l'an 540. Le manuscrit de Vérone est donc une copie écrite environ un siècle plus tard.

L'origine romaine est chose certaine, et il paraît non moins certain qu'il *ne s'agit aucunement d'un livre officiel* comme l'ont été après lui le *gélasien* et le *grégorien.*

Ces deux points méritent quelques explications.

Le recueil est entièrement romain. Il n'y a pas trace de ces éléments gallicans que nous avons dits et qui trouvaient un accueil favorable en Ombrie au début du Ve siècle. En outre, dans les prières qui touchent à l'ordre politique, l'empire romain est toujours mentionné avec un sentiment très vif de loyalisme. Enfin, comme l'a souligné Mgr Duchesne (Origines, p. 147), le *léonien* « nous offre à chaque page ces attaches topographiques qui ne permettent pas de confondre un texte composé pour l'église locale de *Rome* avec un texte simplement conforme à l'usage romain ». Beaucoup de fêtes de saints mentionnent en effet le lieu précis de la célébration : « *au cimetière de Priscille* », pour saints Félix et Philippe; au *cimetière* des *Jordani*, pour les saints *Vital*, *Martial* et *Alexandre.*

Pour saint Janvier, c'est au cimetière de *Prétextat*, sur la via *Appia.* De même le « natale » (la fête au jour de la naissance au ciel, c'est-à-dire au jour anniversaire du martyre) du pape saint *Xyste*, est au cimetière de *Calliste*, via *Appia.* Il serait facile de continuer pareille énumération : la préface des saints *Jean et Paul* (Muratori, t. 1er, col. 329) suppose que l'officiant est à *Rome* même et dans l'église qu'édifia *Pammachius* († 410) l'ami de *saint Jérôme* et le gendre de *sainte Paule* (69).

En un mot, il n'est sans doute pas de texte qui donne mieux, que le léonien, à un lecteur averti, le sentiment d'être au *contact de la prière chrétienne à l'âge antique.* Il n'y a pas de livre dont l'étude soit plus utile et fructueuse pour connaître les origines de la Liturgie romaine.

Et, cependant, chose en apparence paradoxale, ce livre, ou plus exactement, ce *recueil*, ne peut pas avoir été un *livre liturgique officiel*

(69) Sur le site exact de l'église actuelle des *saints Jean et Paul*, sur les pentes du Caelius. L'abside, aux colonnettes, est une des plus belles choses du XIIe siècle qu'on puisse voir à Rome. Quant à la *rue montante* le « clivus Scauri », *c'est la seule rue antique de Rome qui n'a à peu près pas changé depuis dix-huit siècles.* Bien plus, et c'est pourquoi nous en parlons ici, la muraille de l'église sur la rue est celle de la *maison du IIe siècle convertie en église au IIIe, puis complétée par Pammachius, fin du IVe siècle.* La toiture de *saints Jean et Paul* est encore couverte en partie de tuiles portant des marques de fabrique des IIe et IIIe siècles...
Cf. : *Romée*, pp. 478-488.

comme l'ont été les Sacramentaires qui ont suivi : *gélasien, grégorien*... Les preuves du *caractère privé* de ce recueil sont très fortes, ce qui ne veut pas dire que le *dernier auteur* — plus exactement le *compilateur*—, ne soit pas quelque clerc de l'entourage du Pontife, quelque cérémoniaire en place... On se représente en effet très bien pareil personnage, conduit par ses fonctions liturgiques, et ses goûts personnels, à collectionner les Messes, les prières qu'avant lui des « sténographes » (car il y en avait et depuis plusieurs siècles) avaient fixées par l'écriture. Comme ce dossier a été ultérieurement utilisé à Rome même, l'auteur définitif ne peut être qu'un clerc romain qui avait accès aux collections, antérieures à lui, et qui a laissé son propre travail dans les archives du Latran.

En résumé, le désordre du livre donne à penser qu'il s'agit d'un recueil d'exemples, de modèles, réunis d'un peu partout autour d'un premier sacramentaire primitif... Au célébrant de choisir... C'est ainsi qu'il n'y a pas moins de *quatorze Messes* pour la fête de *saint Laurent*, martyr romain de grand renom, et *vingt-huit* pour la fête des *saints Pierre et Paul*...

Il est clair que le dossier, constitué définitivement vers 540 — et recopié vers 650 — renferme des *textes antérieurs* que la critique s'est efforcée de discerner. Il en est du pape *Vigile* (537-555)... Il en est qui sont du pape Gélase (492-496) : les *dix-huit Messes* déjà signalées, à propos de la fête païenne des *Lupercales*, et autres encore (70). Il y a également beaucoup de chances que le pape *saint Léon* (440-461) soit parmi les auteurs. Bien des collectes et des préfaces sont apparentées à son style ferme, d'une sobriété toute classique, et d'un rythme-cursus très caractéristique. Ou bien l'auteur a fait un pastiche, ou bien il est saint Léon, lui-même. Ce dernier parti est de beaucoup le plus probable.

Il n'est pas impossible qu'on doive remonter encore plus haut jusqu'au pape *Damase* (366-384), pour certaines oraisons ou plusieurs préfaces... ce qui est une respectable antiquité. Peut-être, certains de ces textes (qui autrefois ont excité la verve de Mgr Duchesne) se rapportent-ils au conflit qui mit aux prises les partisans de *Damase*, le pape légitime, et son compétiteur, un certain *Ursicinus*, l'antipape.

(70) Cf. Pomaris : *op. cit.*, pp. 7-8.

Il nous faut brièvement décrire l'unique manuscrit du Léonien... Il ne nous est pas parvenu intact, puisque plus d'un quart du recueil est perdu : les mois de *Janvier, Février, Mars et le commencement d'Avril* manquent. De l'affaire, le *Canon* manque également : il devait se trouver au début. Cependant la prière « Hanc igitur » se retrouve plusieurs fois dans le reste du texte... Tel qu'il a été copié (nous y avons déjà fait allusion), la suite des pièces se trouve mise dans un grand désordre qui ne respecte aucunement la suite chronologique cependant choisie, à défaut du cycle liturgique... *Les Quatre Temps de Décembre* sont placés après la fête de *Noël*, des Messes *de vigiles* sont placées après la fête qu'elles devraient précéder, la Messe de la *Pentecôte* est intercalée au milieu des Messes des *Quatre Temps* d'été... *Saint Étienne premier martyr*, qui devrait être aussitôt après *Noël*, est placé au 2 août, anniversaire du *pape Étienne* (natale sancti Stephani, in caemeterio Callisti, via Appia). Or, toutes les Messes qui suivent se rapportent uniquement au proto-martyr...

On pourrait aisément continuer... Tout confirme qu'il s'agit d'une série de dossiers liturgiques mal classés, mis bout à bout. Chaque pièce mérite un examen attentif, beaucoup sont de très haute valeur religieuse et littéraire, mais l'ensemble non coordonné est dénué de caractère officiel.

Ce qui est particulièrement important à l'objet de notre exposé, *c'est ce qui est demeuré permanent dans la prière de l'Église et qui nous vient du Léonien*. Le plus souvent d'ailleurs, le Léonien a passé, *en parties*, dans les sacramentaires qui ont suivi.

On a compté 175 oraisons de notre Missel qui remontent au Léonien, sur un millier environ. Il n'est pas dit d'ailleurs que bon nombre des oraisons perdues (dont le quart du texte qui manque) ne se trouvent pas dans le gélasien. C'est affaire de critique littéraire interne, pour les déceler, car il est sûr que le gélasien le plus ancien a connu notre Léonien.

Dans ces oraisons, dont beaucoup doivent remonter à saint Léon, le *cursus*, une certaine cadence latine, règne à peu près continûment.

Dans l'ordinaire de la Messe romaine, les formules, à l'Offertoire : *Deus qui humanæ substantiæ...; quod ore sumpsimus*, aux ablutions, *et aufer a nobis* en montant à l'autel, ont été prises dans le Léonien.

Les éditions principales du Sacramentaire léonien sont les suivantes :

— L'édition *princeps* de J. Bianchini est dans le t. IV de F. Bianchini : *Anastasii Bibliothecarii de Vitis Romanorum Pontificum*, Vérone, 1735.

— *P. et J. Ballerini*, *Opera S. Leonis*, t. II, Venise, 1756. C'est le texte reproduit par *Migne*, Patrologie latine, t. 55, Paris, 1846.

— A. Muratori, *Liturgia romana vetus*, etc..., t. 1er, Venise, 1748.

— Ch. L. Feltof, *Sacramentarium leonianum*, *University Press*. Cambridge, 1896.

— Dom Mohlberg, *Sacramentarium Veronense*, Herder, Rome, 1956,

Toutes les recherches dans le Sacramentaire léonien sont grandement facilitées grâce à : *Dom Brulyants* : « Concordance verbale du Sacramentaire léonien », dans : *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, *Bulletin du Cange*, t. XXVIII et XXIX, *Louvain*.

Le Sacramentaire Gélasien.

Le « Gélasien » est un tout autre livre que le « léonien ». Le plus ancien manuscrit connu le qualifie : « Liber Sacramentorum Romanae Æcclesiae », ce qui lui reconnaît le caractère d'un texte liturgique *officiel* dans l'Église de Rome.

Cependant, il ne faudrait pas s'abuser sur le sens précis du mot « officiel » dans l'ancien temps. Aujourd'hui, — depuis le Concile de Trente — un livre liturgique *officiel* est un livre au texte arrêté, dont l'édition à été soigneusement collationnée. Seul, le Saint-Siège peut y apporter changements et modifications.

Il en allait assez différemment dans l'ancienne discipline. L'autorité hiérarchique n'était aucunement absente. L'autorité du Saint-Siège, en la matière, n'était pas disputée, mais à Rome même, elle acceptait une diversité d'usages... C'est la découverte capitale de A. Chavasse que d'avoir démontré la présence parallèle à Rome d'un *Sacramentaire presbytéral* (c'est le *gélasien*, en principe) et d'un *Sacramentaire papal* (en gros, c'est le *grégorien*)... En dehors de Rome, et notamment en *Gaule*, les papes ont alors jugé qu'il n'y avait aucun inconvénient majeur à laisser subsister des usages liturgiques assez différents parfois des leurs. A leur tour, d'ailleurs, ces usages des Églises franques ont réagi sur les usages venus de Rome, comme on le verra. Le tout se passait sous la sanction des Évêques.

Le plus ancien manuscrit du *Gélasien* est conservé à la *Bibliothèque Vaticane*, dans le fond dénommé « de la Reine ». (Il s'agit de la reine Christine de Suède). C'est le *Vaticanus Reginensis* 316. (Il y manque quelques feuillets, qui sont à la *Bibliothèque Nationale* à Paris). C'est un manuscrit écrit en grandes lettres (onciales). On le date des environs de l'an 700. Il a dû être copié en France, sur un texte venu d'Italie. Comme les saints Denys, Eleuthère, etc..., ont leurs noms insérés au Canon, on en déduit que la copie a été exécutée pour le célèbre monastère de Saint-Denys près de Paris dont ils étaient les patrons.

Tel qu'il est, même dans le texte « de la Reine », le Gélasien n'est pas dans son état « primitif ». A Rome, il a dû avoir subi des remaniements. Il a été ensuite ajusté aux usages de l'Église franque, avec maintes modifications et additions, de telle sorte que discerner les « couches liturgiques » diverses qu'on rencontre chez lui et dans les autres manuscrits est un problème d'une extrême complexité.

Dans l'Empire franc, le « Gélasien » (c'est le nom qu'on lui donne à partir des environs de l'an 850) a eu un succès appréciable. Nous possédons l'inventaire de *saint-Riquier*, en l'an 831. La Bibliothèque du Monastère possédait trois *Sacramentaires* dits *grégoriens* et *dix-huit* qu'on appellera bientôt *gélasiens*. En revanche, il n'y avait pas, à ce qu'il semble, de texte proprement gallican.

Les transformations successives du Gélasien ont conduit à distinguer plusieurs états du texte :

1° L'appellation du *Gélasien* ne doit pas être totalement arbitraire; tout n'est évidemment pas du pape Gélase, mais à certains indices d'une liturgie archaïque, il doit y avoir des éléments remontant très haut. Il a dû y avoir à Rome un groupement de textes qui ont constitué un gélasien primitif. Ce ou ces états très anciens ont fait l'objet d'hypothèses diverses et de reconstitutions plus ou moins assurées. Ce qui paraît établi, c'est qu'il y a eu une *Liturgie utilisée dans les titres et paroisses de Rome*, distincte de la *Liturgie proprement papale*, avec laquelle il y a eu concurrence. Car, *Gélasien* et *Grégorien* (dont il va être bientôt question) ont existé à Rome même et dans les mêmes temps.

2° Ensuite, il y a le « Gélasien » dans le texte dit « de la Reine », lequel fournit un point de départ des recherches sur les couches liturgiques romaines et sur les apports francs.

3° Enfin, il y a le Gélasien plus récent (des VIIIe et surtout IXe siècles) tel qu'il a été employé dans le monde carolingien. Les manuscrits qui ont fait l'objet de travaux sont assez nombreux. Nous nous bornons à signaler les principaux :

a) Sacramentaire de *Gellone* (Paris, Bibl. Nationale) compilé vers 770-780.

b) Sacramentaire d'*Angoulême* vers 800, édité partiellement par Dom Cagin.

c) Sacramentaire de *saint Gall*, compilé vers 800-820, édité par D. Mohlberg.

d) Sacramentaire de *Rheinau* — sur le Rhin — début du IXe siècle. Il en est plusieurs autres dont le texte complet est inédit, mais des indications sont fournies par les auteurs qui s'en sont occupés. Plusieurs peuvent être étudiés sur microfilm.

Il n'est possible de montrer brièvement l'emploi du « Gélasien » dans notre Missel Romain, qu'après avoir traité du *Sacramentaire Grégorien.*

Le Sacramentaire Grégorien.

C'est de beaucoup le Sacramentaire le plus important, parce qu'avec des retouches et certaines modifications, empruntées au « Gélasien », il est devenu notre Missel Romain.

L'introduction dans la Gaule Mérovingienne de livres liturgiques romains a dû commencer assez vite, leur influence dans la Liturgie gallicane se peut déceler à bien des indices. Au VIIe siècle, c'était chose communément reçue, et dès avant — on le voit dans Grégoire de Tours († 594) — le prestige du Siège Apostolique, la dévotion au tombeau de saint Pierre, conduisaient à une adoption de plus en plus grande des usages romains. Les pèlerins anglo-saxons à leur retour de Rome, les moines de Saint-Colomban, puis saint Boniface, Apôtre de la Germanie, ont beaucoup aidé à cette pénétration liturgique, qu'on accommodait d'ailleurs aux usages locaux. On l'a vu, c'est aux alentours de l'an 700 que le sacramentaire dit « Gélasien » est exécuté pour le monastère de Saint-Denis... Au VIIIe siècle, sous l'épiscopat de Chrodegang, l'Église de Metz se rallie à la Liturgie Romaine. En 760, le pape Paul envoie au roi Pépin des livres de chants d'Église, car le roi goûte particulièrement dans sa chapelle la « cantilène romaine ». C'est dans le même temps que Pépin avait pris un décret supprimant l'usage gallican. Ce décret n'eut sans doute qu'un médiocre succès, puisque Charlemagne dut le renouveler avec le dessein bien arrêté d'aboutir à une réforme liturgique effective. Le décret de Pépin ne nous est connu que par la référence de Charlemagne en l'an 789. Le futur Empereur s'adressa au Pape pour obtenir des modèles d'offices selon l'usage romain. Charlemagne obtint ces livres, lesquels eurent un sort assez particulier, comme on va le voir... Ce sort, qui leur fut fait, aboutit à une *compilation nouvelle*, combinant des usages romains et des usages gallicans qu'on tenait à conserver. De là naquit une liturgie quelque peu composite, qui, propagée de la chapelle impériale dans toutes les églises de l'Empire franc, finit par trouver le chemin de Rome et y supplanta peu à peu l'ancien usage. La Liturgie romaine, depuis le XIe siècle au moins, n'est autre chose que la liturgie franque, telle que l'avaient compilée les *Alcuin*, les *Helisachar*, les *Amalaire*. Il est même étrange que les anciens livres romains, ceux qui représentaient le pur usage de Rome jusqu'au IXe siècle, aient été si bien éliminés par les autres qu'il n'en subsiste plus un seul exemplaire (Duchesne, *Origines*, pp. 108-109).

Donc, pour répondre au désir de Charlemagne, le pape *Hadrien* (772-795) lui dépêcha *Jean*, moine et abbé de Ravenne, porteur d'un Sacramentaire qu'on tenait pour avoir été arrangé par le pape saint *Grégoire le Grand. Alcuin* (vers 735-804) était le conseiller liturgique le plus écouté de Charlemagne. Avec son assentiment, il compléta l'exemplaire reçu de Rome qui ne répondait qu'imparfaitement à l'usage qu'on en voulait faire en France. En effet, le manuscrit romain était destiné aux Messes stationnales que célébrait le Pape et non pas aux offices paroissiaux. C'est ainsi que les Messes des Dimanches ordinaires ne s'y trouvaient pas, ainsi que d'autres éléments. On les mit en supplément, ou bien on les inséra à leur place en prenant des textes antérieurs empruntés notamment au Gélasien, et aussi à des Messes gallicanes.

Il a été possible de reconstituer à peu près à coup sûr l'exemplaire envoyé par le pape *Hadrien* vers 785-786, et peut-être même la plus ancienne forme du Sacramentaire dit « Grégorien », tel qu'il existait au temps du pape *Honorius Ier* (625-638) ou un peu plus tard vers 642. Encore que plusieurs auteurs soient moins affirmatifs pour accepter une date aussi élevée, il paraît certain que le sacramentaire dit « Grégorien » remonte bien en « substance » au pape saint *Grégoire le Grand* (Pontificat 590-604). On croit pouvoir lui attribuer notamment dans notre Missel actuel la préface de Noël, celle de Pâques, celle de l'Ascension, l'oraison de l'Épiphanie.

En gros, le Sacramentaire Grégorien est, quant au plan et au texte, notre *Missel actuel.* Il suffira bientôt pour le constituer, avec les *additions du Moyen Age* (Credo, Offertoire, oraisons avant la Communion), etc..., d'y ajouter les textes pris dans les livres de chant, dans les Épistoliers et les Évangéliaires.

Pour compléter ce bref exposé, il faut énumérer les principaux manuscrits qui témoignent de la diffusion du Livre :

Groupe A : Sacramentaire Grégorien pré-Hadrien : Padoue (Bibliothèque du Chapitre), écrit dans la région de Liège entre 800 et 850. Il a été édité par Mohlberg et Baumstark en 1928. C'est le texte le plus important du Grégorien. Selon ses éditeurs, il dériverait d'un modèle grégorien pur, remontant au pape Grégoire en l'an 595.

C'est de ce type de Sacramentaire que dépend le *Missel en vieux slave* traduisant la Messe latine au IXe siècle par les soins des saints Cyrille et Méthode (Missel glagolithique de Kiev).

Groupe B : Le Sacramentaire d'Hadrien, sans appendice.

1° *Cambrai*, transcrit pour cette église sous le pontificat d'Hildoard (790-816). Lietzmann qui l'a édité croit qu'il a été directement copié sur le manuscrit apporté de Rome pour Charlemagne.

2° *Paris* (Bibliothèque Nationale) offert par Jean, Évêque d'*Arezzo* en Italie à une Abbaye de Modène, vers l'an 870. C'est le Sacramentaire qui, dans ses parties les plus anciennes, paraît le plus proche du Grégorien envoyé par le pape *Hadrien.*

Groupe C : Le texte est celui qui contient le Sacramentaire d'*Hadrien*, plus le supplément d'*Alcuin.*

Les deux principaux manuscrits : *Rome* (Vaticane, fond Ottoboni 313) vers l'an 850 et *Rome* (Vaticane, fond de la Reine 337), vers l'an 850 également, ont servi de base à l'édition de *Muratori*, t. II, 1748, Venise.

Il y a ensuite un manuscrit qui est à Paris (Bibliothèque Nat.) daté de 850-900 et provenant du monastère de *Corbie.*

Il a été édité en 1642 par Dom Menard (1585-1644) avec des notes très précieuses, malgré un texte assez altéré. *Migne*, dans sa Patrologie latine (t. 78), a reproduit l'œuvre de Dom Menard.

Il y a enfin l'édition de *Pamelius*, 2 vol. à Cologne, 1571. (C'est la plus ancienne) établie sur manuscrit du IXe siècle qui est à la Bibliothèque du Chapitre de Cologne...

Il y a encore d'autres manuscrits importants à *Autun* (provenance : Abbaye de Marmoutier), à *Florence*..., etc.

Tout ce groupe est remarquable d'unité. Il doit descendre d'un archétype français.

Le groupe D contient le Sacramentaire d'*Hadrien*, mais le supplément est très irrégulier.

Il est représenté par tout un lot de manuscrits, en général du IXe siècle et provenant de la Haute Italie (Vérone, Monza, Modène, etc...).

Le groupe E est le texte du *Grégorien-Hadrien*, mais refondu. L'intérêt extrême de ce dernier groupe est de nous montrer le processus de la formation de notre Missel.

Tantôt : a) *La fusion est commencée, mais incomplète.* Les manuscrits proviennent la plupart de Germanie (Ratisbonne, Fulda, etc...), ils sont du Xe siècle.

Le plus important est à la Vaticane. C'est celui que *A. Rocca* a publié à Rome en 1596, dans les œuvres de saint Grégoire le Grand.

Tantôt : *b)* L'incorporation est complète dans un texte continu, qui ne distingue plus l'Hadrianum de son supplément. Ces manuscrits sont des XIe, XIIe siècles.

Ces textes sont à Rome, Vérone, Mont-Cassin, Bologne, Monza, etc...

Celui qui est à *Milan*, à la Bibliothèque ambrosienne et serait du Xe-XIe siècle, en provenance de l'Abbaye de *Bobbio*, est nettement un *Missel plénier.*

Les éditions les plus usitées sont celles de *Muratori-Tomasi* (1747-1754), de Lietzmann (1921), de *Mohlberg* (1927). C'est le texte de *Padoue*, de *Wilson* (1915) qui a établi le texte du supplément d'Alcuin sur trois manuscrits : *Cambrai* (groupe B vers 790-816), *de la Reine* (groupe C vers 800-850) et *Ottoboni* (groupe C vers 800-850). L'édition de Wilson nous donne le Sacramentaire tel qu'il était au IXe siècle.

IV. — La liturgie dans l'Empire Carolingien

La Liturgie des IXe et Xe siècles appelle les brèves indications suivantes :

1° *Achèvement du cycle liturgique.*

C'est à cette époque que les *Dimanches après la Pentecôte* ont été dotés de Messes propres. Jusque-là elles n'en avaient pas. *C'est l'achèvement du cycle liturgique dans le rite latin.* Il en faut dire un mot.

Il semble bien qu'avant le Ve siècle, le *formulaire fixé* — et dans la mesure où il l'était — ne variait guère. Sans doute variaient les lectures. Chaque Dimanche était Pâques. Le formulaire était (sauf la part d'inspiration) le même, en gros, pour tous les jours de l'année. C'est *à peu près* resté le cas dans les liturgies orientales.

C'est probablement à Rome qu'a commencé le *cycle liturgique* qui progressivement a été adopté dans le reste de l'Occident.

L'ordre des lectures a été lié à ce cycle liturgique dès le Ve siècle. Il paraît à peu près établi, au temps de *saint Grégoire*, lequel aurait suivi l'ordre de saint Benoît, qui n'était autre que l'ordre traditionnel romain, vers 520. Plus tard, il a été complété pour les Messes après la Pentecôte.

2° *Insertion définitive de dévotions privées dans la Messe.*

Il semble bien que, préparée depuis longtemps pour certaines de ces dévotions privées, leur insertion à la Messe s'est réalisée définitivement par le biais de la Messe basse. Chacune de ces dévotions mériterait une étude particulière, pleine d'intérêt.

Nous devons nous limiter à de brèves indications :

L'usage des « Missels pléniers » dans un texte continu, dispensant d'avoir recours à plusieurs livres séparés, a dû commencer assez tôt.

Mais aucun ne nous est parvenu datant de la haute époque. Il n'est pas certain d'ailleurs qu'on se soit servi alors d'un seul livre, car d'ordinaire — à la Messe basse — le célébrant a pu être communément assisté d'un diacre, qui lui, employait un lectionnaire... Le plus ancien Missel plénier connu doit être le *Sacramentaire* dit de *Bobbio*, dont nous avons déjà parlé. Avec lui, nous sommes vers la fin de la période proprement carolingienne... en gros, entre l'an 900-1000. (Cette date est contestée...).

A cette époque a dû se faire, çà et là avec délais variables, l'insertion des *usages* de la Messe basse dans la Grand-Messe.

Jusqu'alors, à la Grand-Messe, le célébrant *écoutait* la foule ou le chœur, alors l'usage s'est établi, fixé plus tard, par des rubriques, pour ce célébrant, de « réciter » en son privé, ce qui était le rôle d'autres ministres ou de la foule. Influence de la Messe basse sans doute... (71).

De son côté, la *Messe basse* réclamait une attitude, une posture, des gestes pour la part des cérémonies où le célébrant jusque-là était passif.

C'est alors qu'on a dû lui donner des gestes de dévotions privées, et le plus important de tous est le geste de la prière devenu commun dans le Haut-Moyen-Age, celui des *mains jointes.*

On croit que, jusqu'aux temps carolingiens, les fidèles ont prié comme prie encore le célébrant à la Messe, dans les *Oraisons*, la *Préface*, le *Canon*, etc..., qui sont prières antiques que toujours le célébrant a proférées... (chant ou récitatif... On ne sait pas bien quand le Canon est devenu silencieux, vers le VIIe siècle peut-être, mais le problème est encore obscur) *en tenant les mains levées vers le ciel à égale distance des épaules.*

C'était le geste des « Orantes » dans les fresques des catacombes. On a dû aussi prier à l'Autel, *les bras en croix*... En Gaule, cela a pu être un usage quasi général : les Chartreux qui ont gardé, sans variation appréciable, la Messe célébrée dans la région Lyonnaise au XIIe siècle, ont encore la prière du Canon les bras en croix (au rite lyonnais, il n'existe qu'un instant après l'élévation). Mais les fidèles, dès les temps

(71) Certains veulent qu'on ait eu dessein d'empêcher les « bavardages » des ministres réduits à un rôle d'écoutants... C'est bien possible chez des « méridionaux » volubiles., Mais comment prendre parti ? et être assuré d'une semblable cause ?

carolingiens, ont dû prier les *mains jointes*. C'est le geste donné au célébrant de la Messe basse : *Kyrie, Gloria, Credo* (ce dernier : insertion tardive XIe-XIIe siècle), *oraisons avant la Communion* (XIIIe siècle), *Évangile*. Quant à l'*Épître*, le célébrant a tenu son Missel plénier. On rapproche ce geste des mains jointes du geste de l'hommage féodal. C'est très vraisemblable.

Autre dévotion privée insérée à la Messe : *les baisers à l'autel*. Ils pourraient remonter très haut, mais là encore, il n'y a pas d'archives des gestes. Ils doivent être d'origine monastique.

Jusqu'au VIIIe siècle à ce qu'il semble, outre les signes de croix sur les offrandes, lesquels sont très anciens dans le Canon, le célébrant faisait aussi un ou des signes de croix sur sa personne.

C'est le signe de croix *avec le pouce* qu'on fait toujours avant l'Évangile. Il est à noter ici que les gestes en liturgie sont presque indestructibles. Ils durent plus encore que les formules de prière. Notre *grand signe de croix* apparaît au temps de Charlemagne. On l'a fait soit par l'épaule gauche, soit par l'épaule droite (cette dernière façon est celle que les Orientaux ont conservée). En Occident, c'est au temps d'Innocent III (1198-1215) qu'on s'est fixé à porter la main droite d'abord à l'épaule gauche.

C'est à cette époque aussi, qu'à de menues additions près (les Amen) le *Canon* est définitivement fixé. Là encore, nous devons nous borner à de très brèves indications, en fournissant les références utiles à qui voudrait approfondir ce sujet (72).

Le texte de notre *Canon Romain* est celui du *Missel de saint Pie V* (1570). Il n'est pas sans intérêt de prendre cet *exemple* pour montrer comment s'établit un texte fixé dès l'antiquité, à travers tous les témoins au cours des âges.

Le Missel de saint Pie V a été établi en partant d'un *Missel imprimé* l'un des tout premiers. C'est un *incunable*, qui se trouve à la *Vaticane*, imprimé à *Venise* en 1497 (73). A son tour, le texte du *Canon*,

(72) Les deux opuscules essentiels sont de Dom Bernard BOTTE : 1° *Le Canon de la Messe Romaine*, Abbaye du Mont-César, Louvain, 1935; 2° *L'ordinoire de la Messe* (avec Ch. MOHRMANN), 1953, aux Éd. du Cerf, Paris et Louvain : Mont César.

(73) Il a été découvert très récemment par Mgr FRUTAZ (Biblioth. Vaticane, Incunables, IV, 29) : « *Missale secundum morem Sancte Romane Ecclesie* », Venise, 8 oct. 1497, aux presses de J.B. de Sessa. Il provient de l'église Saint-Sylvestre du Quirinal à Rome, où les Théatins

dans ce Missel imprimé, dépend de *Missels calligraphiés* au Moyen-Age. Il n'est pas nécessaire d'établir la filiation de ces Missels manuscrits — car ce texte vénérable était copié sans variations — il suffit de retrouver les *témoins* les plus anciens qui nous fournissent le texte actuel. Quels sont-ils? *Dom Botte* a résumé excellemment nos connaissances. Les témoins du texte se répartissent en plusieurs groupes, dont les manuscrits nous sont déjà connus :

a) *Le groupe gallican.*

Le Sacramentaire essentiel est celui de *Bobbio*. On le contrôle par un *texte irlandais* (Missel de Stowe) et un texte incomplet (Missel des Francs).

Ce groupe offre une trentaine de « leçons », comme on les appelle, c'est-à-dire de menues variantes au texte reçu. Toutefois, il ne paraît pas antérieur à saint Grégoire le Grand et il renferme l'addition de ce pape : « diesque nostros in tua pace disponas..., etc. » « Disposez « (Seigneur) dans votre paix les jours de notre vie, veuillez nous « arracher à l'éternelle damnation et nous compter au nombre de « vos élus ».

Dom Botte juge que ce groupe peut avoir conservé des leçons très anciennes, encore qu'il ne puisse prétendre représenter fidèlement la tradition romaine.

b) *Le groupe dit grégorien.*

Il comprend les manuscrits les plus célèbres que nous avons dits : Le manuscrit vatican du « Grégorien » édition *Wilson*, l'Ottoboni, édition *Muratori* et *Lietzmann*, le *Cambrai* et le *Padouan*, édition *Mohlberg*. Grâce à ces documents nous atteignons le Canon d'*Alcuin*. Ce dernier a dû faire une recension du Canon de l'Hadrianum qui était nécessaire pour l'usage courant en France. Ainsi il a sûrement ajouté à : « pour votre serviteur notre pape N... » la mention : « pour notre évêque N... » et aussi au *Memento* : « pro quibus tibi offerimus » « nous vous offrons pour eux... ». L'offrande tombait alors en désuétude et les

avaient réuni une précieuse collection de livres liturgiques. Il y a des notes de la main du Cardinal Sirleto (1514-1585). Voir FRUTAZ, *Contributo alla storia della riforma del Baldissera*, Padova (Padoue), 1960.

fondations se multipliaient. Alcuin a senti la nécessité de faire mention du nouvel usage.

c) *Le groupe dit gélasien.*

Il comprend les manuscrits non moins célèbres que les précédents : le *Vatican* 316, Manuscrit « de la Reine », les Sacramentaires de *Gellone*, d'*Angoulême*, de *Saint-Gall*, de *Rheinau*.

Sauf les menues divergences, le Canon gélasien est identique à celui du Grégorien. Le manuscrit de la Reine pourrait bien être le plus ancien témoin du Canon Romain.

On a ensuite cherché, dans les Missels qui ont suivi, les groupes ci-dessus, qui ont été utilisés. On connaît de la sorte la dépendance et la diffusion des textes qui précisent les différences *liturgiques locales*. Elles sont de minime importance, quant au Canon; elles offrent de plus notables divergences dans les autres textes de l'ordinaire de la Messe et dans les cérémonies, comme on le verra au chapitre troisième.

Les plus anciens manuscrits sont dans des *Missels pléniers en formation* qu'on nomme les « *expositiones Missæ* ». Il y en a deux particulièrement importants, édités en 1744 par *Giorgi*, prélat romain... L'un est « l'Expositio *Missæ Dominus* « *vobiscum* » à la Vaticane; l'autre « *l'Expositio Missæ* Primum « *in ordine* », à Leningrad. Tous deux sont du IXe siècle. *Raban Maur* (né vers 786, abbé de Fulda en Germanie, mort en 856, archevêque de Mayence) les a sûrement connus. Comme le texte du Canon qu'ils nous fournissent est à peu près complet, il confirme les données des Sacramentaires.

On arrive de la sorte à restituer le Canon du pape *Grégoire le Grand* et, grâce à d'autres renseignements, à retrouver l'origine de certaines formules archaïques remontant jusqu'à l'époque où prenait fin l'inspiration privée.

C'est ainsi que la formule « quam oblationem » est plus ancienne que le pape Vigile (537-555) et remonte au moins au temps de *saint Léon* (440-461) puisque ce pape y ajouta les mots : « *sanctum sacrificium, immaculatam hostiam* ». Enfin, grâce au « *de Sacramentis* » qui est de la fin du IVe siècle et aux « questions du Vieux et du Nouveau Testament » qui est encore un peu plus ancien, nous atteignons des formules du Canon romain contemporain du pape Damase (366-384) et de *saint Ambroise* (Évêque de Milan en 374, † en 397).

CHAPITRE III

DES SACRAMENTAIRES AU MISSEL DE SAINT PIE V (1570)

Ce chapitre est consacré à la Messe au Moyen Age latin. Chacun sait l'importance de la période qui s'étend de la fin des temps carolingiens à la Contre-Réforme. L'apport de ces siècles a été considérable. L'Église d'Occident a été alors fortement marquée, et dans tous les ordres : Philosophie, Théologie, Droit Canonique, Politique... Cette chrétienté médiévale a une personnalité puissante. Elle se présente comme un système cohérent, un ensemble original, dont beaucoup d'éléments étaient durables et quelques-uns passagers... Dans l'ordre liturgique, presque tout a subsisté...

L'Église du Moyen Age, en effet, dans ses « développements » divers, a bien été une « continuité » qui n'a rien altéré, quant à l'essence même du Message évangélique.

Pour nous limiter à l'ordre liturgique, la « substance » de la fonction liturgique était déterminée depuis les origines, et les modalités, les « structures », fixées, en gros, depuis saint *Grégoire le Grand*... Peu après lui, on ajoutera l'*Agnus Dei*, et dans le Moyen Age proprement dit, certaines *cérémonies très visibles*, mais finalement secondaires : les prières préparatoires avec le *Confiteor*, l'*Offertoire*, les *Élévations*... L'Offertoire remplacera une procession des offrandes tombée en désuétude.

Le Moyen Age accentuera les marques extérieures de l'adoration, par des attitudes qui, jusque-là, paraissaient plutôt réservées à la pénitence : agenouillement, génuflexions...

L'Église du Moyen Age a également modifié le mode de commu-

nion des fidèles : La communion au calice est tombée en désuétude, l'hostie n'a plus été donnée dans la main... Mais rien de tout cela n'altérait les croyances anciennes, sous-jacentes aux rites. Bien au contraire, les rites les explicitaient, dans le sens même de la tradition.

Pour bien comprendre la *nature* et la *portée* de ces modifications ou innovations, il est nécessaire d'abord, de bien voir que l'*exercice* de l'autorité en matière liturgique a été beaucoup moins limité, avant le Concile de Trente, qu'il ne l'a été depuis. Les Évêques, les Abbés des Grands Monastères ont eu une part prépondérante dans l'insertion à la Messe d'usages et de rites venus le plus souvent de dévotions privées.

Il est nécessaire d'ajouter, en particulier, que l'éclipse de l'autorité romaine, quant à son exercice, qui va, en gros, de la mort de Jean VIII (882) à saint Léon IX (1048-1054) et à saint Grégoire VII (1073-1085), a singulièrement favorisé l'influence prépondérante en liturgie des Évêques francs et germaniques... Dès le début du XIIe siècle, c'est bien Rome qui reprendra la tête, mais elle ne se réservera pas pour elle seule l'exercice de l'autorité. Il en résultera que la liturgie montrera, jusqu'à la fin du XVIe siècle, une variété et une souplesse assez éloignées d'un fixisme rigoureux.

I. — Les Textes

Il les faut chercher dans plusieurs sortes de documents qui sont d'importances diverses. *Au premier rang* sont les « *Ordines Romani* ».

Ils sont loin d'intéresser la seule liturgie de la *Messe*. Ils traitent en effet de tout ce qui relève du rituel, depuis *la prise de possession*, par le pape élu, de la basilique du Latran, jusqu'au détail de la collation des sacrements.

A l'origine, c'étaient de *simples coutumiers* décrivant, par exemple, la Messe Pontificale, la suite et l'ordonnance des différentes cérémonies. Là se trouve le début des *rubriques minutieuses* du *Missel* et du *Pontifical*. Assez vite, on ne se contenta pas de simples guides. On ajouta aux indications des attitudes et des démarches du célébrant et des ministres, les *formules de prières et de bénédictions* qui les devaient accompagner. Autrement dit, on fit pour le *Pontifical* ce qu'on faisait pour le

Missel plénier : un travail de groupement et de simplification. Un ou de très rares livres (car cela ne supprimait pas les livres propres au *diacre* : évangéliaire, au *sous-diacre* : épistolier; au *chœur* : livres de chant) suffisaient pour le déroulement parfait d'une cérémonie, car on y trouvait fondu, dans un texte suivi, rubriques et prières.

Le nom « *d'ordines romani* » est traditionnel, en ce sens que les textes sont devenus, au cours des âges, officiellement adoptés par les cérémoniaires romains, avec l'assentiment des Pontifes. A parler rigoureusement, les « *ordres romains* » décrivant les authentiques liturgies de la cité Apostolique, sont très peu nombreux. Comme l'a écrit Mgr Andrieu : « Dans leurs pérégrinations en pays franc, les Ordines proprement romains furent vite retouchés, accommodés aux traditions locales; ils provoquèrent des imitations, des contrefaçons, qui continuèrent à s'abriter sous l'autorité du nom romain. Si l'on veut suivre, en ses diverses phases, la pénétration de la liturgie romaine en pays franc, et observer les transformations qu'elle y subit, il est nécessaire d'étudier ces textes composites. D'ailleurs, la liturgie romano-franque, dont ils sont l'expression, s'implantera bientôt à Rome. On ne saurait donc, sans ces anneaux indispensables, reconstituer le véritable enchaînement de la tradition » (74).

Nous l'avons déjà indiqué, et il est utile d'y revenir : « Le Xe siècle marque une coupure dans l'histoire de la Liturgie romaine. Dans le désarroi de longues années de troubles, l'ancienne tradition s'était perdue. Pour ranimer la vie de ses basiliques, Rome dut accueillir la liturgie mélangée que lui apportaient les réformateurs venus du Nord.» « Durant le XIe siècle, elle acheva de s'adapter aux usages nouveaux et les fit définitivement siens » (75).

Les « ordines romani » — du moins quinze d'entre eux — avaient été publiés pour la première fois, en 1689, par *Mabillon* dans son « *Musæum Italicum* » (reproduits dans la Patrologie Latine de Migne,

(74) Andrieu, *Ordines Romani*, t. 1er, pp. VI et VII.

(75) Andrieu, *ibid.*, p. VI, voir encore pp. 513-516, où l'auteur fournit un exemple signifiant de la nécessité de recourir aux livres romano-germaniques pour assurer les cérémonies, à Rome même. En 998, le pape *Grégoire V* accorde divers privilèges à l'abbaye de *Reichenau* (dans une île du lac de Constance) en échange d'une « pension » qu'on nommera bientôt un *cens*. En certaines circonstances, l'Abbaye enverra à Rome des livres liturgiques,

au t. 78). Depuis, d'autres avaient été découverts et publiés. Il en restait en archives, dans les Bibliothèques d'Europe, connus de rares savants. *Le tout demeurait épars.* Aucun travail n'avait été entrepris depuis le Commentaire de Mabillon, si ce n'est celui de *Fabre* et *Duchesne*, à propos de la seule intronisation du pape élu au Latran, qui est dans le *Livre des Cens* de l'Église romaine.

Aussi ne discernait-on qu'assez imparfaitement le rôle capital des plus anciens « ordres romains », *ceux qui sont antérieurs à la fin du* IIe *siècle*, dans ce passage, constaté unanimement, d'une liturgie romaine ancienne, à une liturgie nouvelle qui avait accueilli les usages gallicans. Le problème était d'importance et la solution demeurait obscure. Ne s'agissait-il pas, finalement, de *cette fusion qui a constitué notre actuelle Liturgie romaine?* La chose était particulièrement sensible, non pas seulement dans notre *Missel*, mais encore et surtout dans le *Pontifical* : rites de l'ordination, dédicace des Églises, etc...

Jusqu'à la publication du travail magistral du regretté Mgr Andrieu, trop souvent, on en était réduit à ces généralités qui ne font que masquer nos trop évidentes ignorances (76).

---

confectionnés dans son *scriptorium*. Tout montre qu'il était difficile, sinon impossible, de faire exécuter des copies liturgiques correctes à Rome. C'est la raison décisive de ce cens.

Le résultat, c'est que dans le Canon des Missels employés au Latran, du XIe au XIIIe siècle, et venus jusqu'à nous, après la mention du pape il y a celle de l'évêque local...

Le cens de Reichenau a passé dans le livre des cens de l'Église Romaine définitivement rédigé à la fin du XIIe siècle, par le Cardinal Cencius, le futur Honorius III.

On croit que la couronne du « Saint Empire Romain Germanique », confectionnée pour le sacre d'Otton le Grand en 962, a été fabriquée dans l'atelier d'orfèvrerie qui était à l'abbaye de Reichenau. Là aussi se trouvait alors la chancellerie impériale. Cette couronne qui a été ensuite partiellement remaniée est actuellement conservée à *Vienne* (Autriche) au Trésor de la *Hofburg*. Il y en a une reproduction parfaite, p. 336, dans : *Les Conquêtes de la Croix*, de Peter Bamm, traduction Daussy, Paris, Hachette, 1960.

Les plaques d'émail qui sont parmi les parties les plus anciennes de la couronne représentent Salomon, symbole de la Sagesse, et David personnification de la Justice. Chaque élément avait une signification symbolique, en *liaison avec la liturgie de la Messe du Sacre*. Sur cette Messe du Sacre, voir ANDRIEU, p. 620, t. 1er, où sont données toutes les références aux textes des ordines.

(76) Mgr ANDRIEU a fait pour les *Ordines Romani* ce qu'un demi-siècle plus tôt, pour le *Liber Pontificalis* avait fait Mgr *Duchesne* : fixation du texte, notes lumineuses, vues générales d'histoire. C'est œuvre prodigieuse dans les deux cas. Après des savants de cette taille, des découvertes de textes inconnus ne peuvent guère apporter que des améliorations de détail. Déjà, quand MOMMSEN, voulut publier le Liber Pontificalis dans les *Monumenta Germaniæ*, après des recherches personnelles, finalement il dut s'en tenir au texte arrêté par DUCHESNE.

Mgr Andrieu a établi l'inventaire des textes connus à ce jour, il les a classés, il a cherché à établir, autant qu'il est possible, les filiations et dépendances. Grâce à lui, bien des problèmes sont élucidés. Il est possible de suivre les modifications, adaptations, additions survenues surtout aux IXe et Xe siècles, dans l'antique liturgie romaine au contact des rites gallicans et germaniques. Alors, s'est constituée cette liturgie qui est la nôtre, en même temps que s'élaborait la théologie des Sacrements.

Mgr Andrieu a montré que c'était l'œuvre propre des monastères et des Églises de la Moselle et du Rhin. Il faut surtout mentionner les Églises de *Metz* et de *Mayence*, les monastères de *Saint-Gall*, de *Reichenau*, de *Saint-Alban*. C'est sans doute dans ce dernier monastère de *Saint-Alban* à *Mayence*, peu après *l'an* 950, qu'a été compilé le *Pontifical Romano-Germanique* qui devait avoir une si prodigieuse fortune. L'appellation est de Mgr Andrieu. Il a réussi à reconstituer ce Pontifical qui, sans doute, a été composé pour l'usage de Guillaume le nouvel archevêque de Mayence, fils du restaurateur de l'Empire : *Otton le Grand*. Ce livre « a donné un visage nouveau à la liturgie occidentale, tout en sauvegardant les éléments les plus importants de l'ancienne liturgie romaine » (77).

Cette fusion n'était d'ailleurs que l'aboutissement d'un long « processus » de relations entre la Papauté et les pays francs et germaniques, qui pour un temps — deux siècles environ — a fait passer l'initiative liturgique, si l'on peut s'exprimer de la sorte, à l'empire germano-franque. Comme ces initiatives finalement ont été sanctionnées par Rome, le résultat a été heureux et fécond. Comme l'a écrit Th. Klauser : « Notre attitude en face de « la Liturgie romaine est claire : ***Romana est, sed etiam nostra.*** Elle est romaine, elle est aussi nôtre » (78).

---

(77) Cf. : DALMAIS, *Initiation à la Liturgie*, Desclée de Brouwer, 1958, p. 179.

(78) Cf. : Th. KLAUSER, *Histoire de la Liturgie occidentale*, p. 63 : « On a constaté, au cours de ces dernières années, que la conception selon laquelle le développement de la liturgie romaine était achevé dans ses grandes lignes à la fin du VIe siècle, était erronée. Certes, à Rome même, le gouvernement de Grégoire avait produit un arrêt de l'évolution du culte. On s'y contenta de créer quelques nouvelles fêtes et d'introduire, sous des influences orientales, l'Agnus Dei dans la messe et les Improperia dans l'Office du Vendredi Saint. Mais la vraie force créatrice avait disparu, de sorte que l'on attendit en vain un développement

Le Pontifical de Mayence se répandit rapidement, non seulement dans les pays rhénans, mais dans tout l'Empire Germanique, en France, en Angleterre, en Italie. Au XIe siècle, il fut adopté par les Papes dont il devint le livre officiel.

Le cheminement de ce Pontifical peut parfois être suivi. Ainsi, les rites de l'Église de *Lyon* en dépendent, mais non pas directement. Mgr Andrieu n'a trouvé aucun manuscrit provenant de Lyon et les archives du chapitre Primatial n'en contiennent pas davantage. Le *Pontifical de Mayence* a influé sur la liturgie lyonnaise par l'Abbaye de *Cluny*, dont le rôle a été considérable. Il faut se borner à cette simple mention.

En second lieu, il faut dire brièvement ce que sont les *apologies*, qui remontent au IXe siècle environ.

Ces pièces de la littérature liturgique furent écrites et entrèrent en usage à l'époque carolingienne. Elles furent composées pour être récitées par le prêtre célébrant soit à la sacristie, soit pendant le défilé du cortège, soit au début de la Messe. On en composa également pour être prononcées, *toujours par le seul célébrant*, durant le chant de l'Introït, ou bien encore pendant d'autres parties du Sacrifice, tandis que le chœur exécutait de longs morceaux. Il n'était pas encore en usage de faire lire au célébrant ce que chantaient le chœur et les fidèles.

organique du cycle liturgique qui suit la Pentecôte, de même qu'un affermissement de la liturgie sacramentaire. La situation de l'Église germano-franque était tout autre : du VIIIe au Xe siècle, on y observe une vitalité créatrice intense.

Alors que nous pensions jadis que les onctions solennelles du sacrement de l'Ordre, le rituel magnifique et si riche en symboles de la consécration d'une église, l'admirable et « dramatique » liturgie du dimanche de la Passion et de la semaine sainte faisaient partie du trésor vénérable de l'ancienne liturgie romaine, nous savons aujourd'hui que de tous les rites sacramentels, seuls les rites baptismaux s'étaient constitués, dans leur plus grande partie, dans la Rome ancienne. Tous les autres sacrements et sacramentaux ne sont devenus ce qu'ils sont aujourd'hui que grâce à l'Église germano-franque, dont l'inspiration a certainement puisé à des sources très anciennes, orientales pour une part. Dom Bernard Capelle et Anton Baumstark nous ont montré qu'on peut en dire autant de la liturgie du dimanche de la Passion et de la semaine sainte. Il est vraiment dommage que le génie des grands liturgistes du royaume des Francs n'ait pas eu à s'exercer sur le propre du temps d'après la Pentecôte.

L'antique liturgie romaine était caractérisée, en général, par la brièveté et par une sobriété très rigoureuse. La chaleur affective, la richesse du vocabulaire et de l'image, le symbolisme, et même une certaine intensité de l'action, toutes ces valeurs furent davantage introduites dans la liturgie — les rites baptismaux exceptés — par les clercs de l'empire carolingien, par des hommes aux origines germaniques et celtes. Edmund Bishop a publié le texte d'une étude comparative du style de la liturgie romaine antique et de celui de la liturgie gallicane et franque, sous le titre *The Genius of the Roman Rite*. De cet ouvrage, devenu classique, il existe une excellente version française enrichie d'un commentaire de Dom André Wilmart. »

Le nom d'*Apologie* vient du caractère général de ces pièces. Elles ont un ton de plaidoyer, l'accent est mis sur l'esprit de pénitence qui pénètre le célébrant, sur son indignité à aborder les Saints Mystères, sur sa condition (79).

Le type du genre est le *Confiteor* connu de tous les fidèles et encore au rite lyonnais, la prière qui suit la montée à l'autel : *Deus qui non mortem*, etc..., qui est une seconde apologie.

Le type de ces prières, à *ton individuel*, est nettement non romain, mais gallican. Leur étude n'est pas sans intérêt (on en connaît un assez bon nombre), car leurs rédacteurs ont parfois inséré, au milieu d'effusions personnelles, des textes provenant de vieux sacramentaires aujourd'hui disparus ou mutilés.

Les Missels pléniers.

La composition des Missels pléniers ne s'est pas réalisée en un jour. Il a fallu des siècles pour arriver à une composition équilibrée et stable. La chose s'explique aisément. Les ressources de beaucoup d'Églises étaient médiocres et le parchemin neuf coûteux. Alors, tant qu'on a pu, on a usé d'un moyen terme, on a tantôt relié à la suite sacramentaire, lectionnaire, évangéliaire, antiphonaire. Au célébrant de se débrouiller dans cette compilation, grâce à des annotations en marge; tantôt on a raturé dans les anciens sacramentaires ce qu'on estimait inutile, pour mettre en palimpseste les compléments nécessaires. D'ordinaire, ce sont beaucoup d'anciennes Préfaces qu'on a supprimées dans ce genre d'opération.

Là où les raisons d'économie ne jouaient pas ou peu — à la curie

(79) Il n'est pas d'usage de nommer « apologies » les trois oraisons avant la communion. En fait, elles procèdent de la même forme de piété humiliée avec un accent individuel très prononcé. Ces oraisons apparaissent çà et là dans les Missels aux XII-XIVe siècles. C'est à Rome, qu'en dernier lieu on les a incorporées définitivement au texte, au XIVe siècle finissant.

romaine, dans les églises cathédrales — on a eu assez vite, dès les xe-xie siècles, des *Missels pléniers*, qui peu à peu ont fini par faire prévaloir notre ordre actuel.

La commodité a fait mettre le Canon au milieu du livre, entre le propre du temps et le propre des Saints.

Dès le viiie siècle, le Canon portait un Christ en croix au T de *Te igitur.*

Le *premier Missel imprimé connu* l'a été à *Milan* en 1474. Les principaux centres d'éditions liturgiques en France ont été à Paris, Lyon et Rouen.

II. Nous devons nous borner à indiquer rapidement ici les *additions du Moyen Age*, existant dans notre Missel actuel :

a) *Les prières au bas de l'autel et le Confiteor. A parler rigoureusement ce sont prières de préparation à la Messe pour le seul célébrant et les ministres qui l'entourent.*

C'est par simple tolérance qu'elles peuvent être récitées en partie par l'assistance. La chose n'est d'ailleurs pratique qu'avec une assistance réduite. La remarque de M. *F. Amiot* (Histoire de la Messe, p. 32) est parfaitement juste : « Il est permis de penser que la pratique « actuelle de la messe dialoguée leur donne trop de relief : Ce sont « des prières privées et il est paradoxal de donner aux fidèles à cette « occasion leur maximum de participation. » La suite est, s'il est « possible, encore plus pertinente : « *Bien plus, on conserve trop souvent* « *ce dialogue à la Messe chantée, ce qui est proprement un non-sens, puisqu'on* « *doit alors chanter l'introït* »... L'exemple que nous soulignons ici montre à l'évidence la persistance des *tendances individuelles*, gallicanes ou germaniques, s'affirmant au xe siècle. Soit dit en passant, il n'en est pas autrement de la tolérance ou permission actuellement donnée par la Congrégation de dire avec le prêtre les *trois Domine non sum dignus* avant la Communion. C'est *Ambrosien*, c'est le *vieux rite lyonnais* (jusqu'au xviie siècle) c'est-à-dire *gallican*, ce n'est pas un usage originairement romain qui d'ordinaire n'emploie que des prières à forme collective. C'est un nouvel exemple curieux de résurgence des vieilles formules individuelles apparues aux temps carolingiens en France et en Germanie, et même avant, dans les textes de l'ancien gallican.

b) *Les Prières d'offertoire.*

Elles datent toutes du Moyen Age. On ne les rencontre pas dans les Missels de Rome avant le xiie siècle. Jusqu'à ces gestes et formules, les oblats apportés à l'autel, la procession ayant disparu, le célébrant passait directement aux secrètes, *sauf prières privées.* Ces prières d'une même inspiration ont beaucoup varié quant aux formules, selon les Églises et les Monastères. La formule la plus générale consistait à offrir *ensemble le pain et le vin,* ce qui est encore conservé à Lyon.

Les prières et gestes du Missel de saint Pie V dépendent d'un des derniers ordos romains (le xive, dans l'ancienne dénomination. Il est dans *Migne* : Patrologie latine, t. 78, col. 1163-1164).

Cet ordo a fait des emprunts variés :

L'offrande du pain : « Suscipe Sancte Pater » était usitée dans certaines Églises. On la rencontre pour la première fois dans un livre de prières qui a appartenu à Charles-le-Chauve, en 875.

La bénédiction de l'eau est une adaptation curieuse d'une collecte archaïque pour la fête de Noël. Elle est déjà dans le *Léonien.* A Rome, ce n'est d'ailleurs que tardivement qu'on a béni l'eau.

Cette bénédiction n'existe pas au rite lyonnais.

L'offrande du calice : « Offerimus tibi Domine Calicem Salutaris » est *mozarabe.* Le pluriel « offerimus » est témoin que le diacre offre le calice avec le célébrant. C'est toujours le diacre qui a distribué la communion, sous l'espèce du vin consacré.

La prière « *Veni Sanctificator...* » est également d'origine mozarabe.

L'encensement des oblats et de l'autel est également récent. Dans l'antique rite romain on n'employait l'encens qu'à l'entrée et à l'Évangile.

L'orate fratres a une origine également récente et les formules ont varié : on rencontre même dans les Missels : « *fratres ac sorores* », lesquels ne peuvent être que le peuple chrétien et non pas les ministres qui entourent le célébrant. Assez souvent on n'a rien répondu, comme aujourd'hui encore dans le rite dominicain. C'est une anomalie de s'adresser au peuple chrétien à voix basse pour finalement n'être entendu que des plus proches auditeurs. Si l'*orate fratres* était une pièce ancienne, elle aurait été évidemment chantée.

Nous avons précédemment signalé les oraisons avant la commu-

nion qui sont prières privées apparaissant au XIIe siècle. C'est un peu avant cette époque, semble-t-il, qu'on a chanté trois fois l'*Agnus Dei*. A l'origine, au temps du pape *Sergius* (687-701), il n'était chanté qu'une fois (80).

Le *dernier Évangile* est sans doute l'une des plus tardives additions à la Messe. C'était dévotion privée jusqu'au Missel de saint Pie V.

En résumé, toutes ces additions ont été d'abord des *prières privées* du prêtre, qu'on écrivait d'ailleurs dans les Missels. Sans doute le célébrant devait faire un choix, surtout aux Messes basses. C'est le Missel de la Curie romaine au XIIIe siècle qui a élagué beaucoup et qui a fixé, à peu de choses près, les textes qu'on trouve dans la *première édition du Missel romain* en 1474, puis dans le Missel de *Burchard* en 1502. Ce dernier renfermait des rubriques développées qui sont en gros les nôtres.

III. *Les attitudes* des fidèles au Moyen Age ont suivi le développement légitime du culte rendu au Saint-Sacrement.

Les « tables de communion », distinctes des « cancels », ne paraissent guère remonter au-delà du XVe siècle : *on y communiait à genoux*, et par rapport à l'usage ancien, c'était une nouveauté.

Auparavant, on a communié le plus souvent aux « cancels ». Il s'agit de cette clôture de l'autel par une balustrade continue (qui existe toujours au rite lyonnais) et dont l'usage a été général. On en voit dans les *anciennes basiliques romaines* (par ex. Saint-Clément) à *Ravenne*, ailleurs encore. L'usage ancien a été sûrement de communier debout. Jusqu'au Xe siècle, *d'ordinaire*, le célébrant déposait le pain consacré dans la main droite ouverte, le diacre présentant le calice. A chaque communiant qui, auparavant, *avait incliné la tête*, l'Évêque disait : « le Corps du Christ » et le diacre « le sang du Christ, calice de vie ». On répondait Amen (81).

(80) L'insertion du Sanctus à la Messe est sûrement antérieure de beaucoup à celle de l'*Agnus Dei*. Il est fort probable que la signification trinitaire reconnue au *Sanctus* a joué un rôle important lors de son insertion dans la *Grande Prière* du Canon, vers l'an 400, au cours des luttes contre l'arianisme. Au contraire ce chiffre trinitaire, on le voit, n'a joué aucun rôle dans le triple Agnus Dei qui remonte au Haut-Moyen-Age. Cf. *Sacris Erudiri*, 1960, Bruges, pp. 180-191.

(81) Les formules se présentent avec des variantes. On a retenu ici les plus usitées.

L'usage de déposer l'Hostie dans la main disparaît au Xe siècle. Quand l'usage s'est-il établi de *communier à genoux ?*

Il paraît bien établi que selon les Églises, dans un même pays, les deux attitudes : debout ou à genoux, ont dû coexister dans le même temps. Vers 1250, le sculpteur qui a représenté à Reims la communion d'un chevalier, le fait *se tenir debout* devant le prêtre, les mains jointes (le groupe personnifierait Melchisedech et Abraham. Il est dans la décoration intérieure de la façade à gauche). La plus ancienne miniature représentant un communiant *à genoux*, est des environs de 1280.

L'agenouillement — originairement, posture de pénitence — pourrait bien remonter plus haut. Il semble bien que certaines « apologies », récitées par les fidèles, *en tant que dévotions privées*, l'étaient à genoux. C'est dans le même sentiment d'humilité que le roi *Louis VI*, en 1137, communie en viatique à genoux, au témoignage de *Suger*. Vers l'an 1060, *Lanfranc* (alors Abbé de Saint-Étienne, de Caen, avant de devenir Archevêque de Cantorbery) dans ses *statuts*, recommande à ses moines approchant l'autel, de fléchir les genoux pour adorer le corps du Seigneur. Dans le même passage, il prévoit l'encensement de l'Eucharistie (comme dans l'Ordo Romanus VI, qui a le no XII, dans la classification de Mgr Andrieu).

C'était donc, depuis des siècles, dévotion libre. Quand au XVIe siècle, l'obligation de s'agenouiller pour la communion des fidèles, a été promulguée, elle ne faisait que consacrer une coutume devenue universelle depuis plus d'un siècle : Jeanne d'Arc communie à genoux.

Les quelques exceptions qu'on a signalées en Allemagne ne sont pas contre le caractère général de la coutume, et ce qui le prouve, c'est que Martin Luther, malgré sa doctrine de l'impanation, fait communier ses fidèles à genoux. Bossuet, dans l'*Histoire des Variations*, l'a plusieurs fois signalé.

Cette forme de dévotion s'accordait pleinement avec la foi profonde des chrétiens, en accentuant les marques extérieures de l'adoration. A la vérité, celles-ci n'avaient jamais manqué, comme on va le voir, mais elles étaient plus discrètes.

L'Église du Moyen-Age a pensé fort justement qu'il était bon que la foi intérieure fût mieux extériorisée.

Aussi, dès le XIIIe siècle, en relation avec la *fête-Dieu* (corporis

Christi), Évêques, Conciles Provinciaux, Légats du Saint-Siège attachent des faveurs spirituelles, des indulgences, aux formes accentuées de l'adoration extérieure.

On l'a vu précédemment : Tout donne à penser que c'est l'affirmation de la foi catholique contre l'hérésie arienne *qui a fait insérer le triple Sanctus* à la Messe : la Loi de la prière était la foi de la croyance. Il n'en a pas été autrement douze siècles plus tard contre l'hérésie protestante.

L'aboutissement liturgique de la croyance traditionnelle en la présence réelle a été, dans le Missel de saint Pie V, les prescriptions précises, et ayant force de loi, sur la génuflexion, l'agenouillement pour communier...

C'est donc ici le lieu d'exposer brièvement les éléments essentiels de la controverse, dans un esprit à la fois de charité pour les personnes et de fermeté doctrinale quant aux croyances catholiques.

On le sait, le mystère eucharistique a fait l'objet de disputes passionnées et d'oppositions irréductibles entre « Réformateurs »... En gros, avec des altérations graves de la croyance traditionnelle et dans des sens parfois assez éloignés, Luther, Calvin, le Schisme anglican, ont maintenu une certaine croyance en la présence réelle (82).

En dépit de ces divergences dogmatiques entre « Réformateurs », tous se sont trouvés unanimes : 1) dans le refus d'adoration des Saintes Espèces; 2) dans la négation d'une permanence de la présence eucharistique. C'était atteindre au cœur la foi catholique (83).

---

(82) La dispute entre Réformateurs a porté surtout sur la nature et le mode de la présence, avec, chez tous, le souci majeur d'écarter le terme catholique de « transsubstantiation ». Il est possible, et certains travaux récents sont favorables à cette interprétation, que plusieurs des Réformateurs, et Calvin en particulier, aient été moins éloignés qu'on ne l'a cru au XVIe siècle des positions traditionnelles. Leur terminologie obscure favorisait les équivoques. Bossuet, lui-même, paraît avoir renoncé à bien entendre ce que Calvin veut dire quand il oppose « réalité » et « matérialité » de la présence...

(83) Le culte dû au Saint Sacrement et la permanence eucharistique sont vérités de foi définies au Concile de Trente (Denzinger, 886-888-889). « Tant que les propriétés essen-« tielles et scientifiques du pain et du vin demeurent, les signes de la présence du Christ « demeurent et, avec eux, cette présence même : le don que le Christ fait de lui-même à « l'Église et à Dieu est un don sans repentance, sans reprise. L'acte que signifie l'Eucha-« ristie est l'acte de fidélité le plus absolu qui soit, le don le plus définitif qu'on puisse « imaginer, puisqu'il se fait dans le passage même du temps à l'éternité par la mort et la « résurrection. Pour bien signifier cela, l'Eucharistie nous livre une présence du Christ

Ce n'est pas ici le lieu de faire un exposé de quelque étendue sur ce culte du Saint Sacrement. Quelques indications sont cependant nécessaires.

L'existence de la réserve eucharistique est certaine dans la plus haute Antiquité chrétienne : à partir du IVe siècle, on voit qu'elle se faisait généralement à l'écart de l'autel, dans un local spécial que les Grecs appelaient « pastophoria » et les Latins « sacrarium ».

Le premier texte clair qui signale la réserve du Saint Sacrement sur l'autel se trouve dans « l'Admonitio synodalis » du pape Léon V (847-855) aux Francs. Le Pape prescrit que sur l'autel, en plus de l'Évangéliaire et des reliques, soit placée la pyxide « cum corpore Domini ad viaticum pro infirmis » (84).

Quant à l'adoration, elle s'est longtemps bornée à une inclination de la tête qui plus tard, en français, a été nommée l'enclin. Avant de communier debout, on faisait cet enclin : « Que nul ne mange de cette chair avant de l'avoir adorée », écrit saint Augustin (Enar. in Psalm. 98, 9). On faisait également cette inclination de la tête (et le célébrant et les fidèles) aux deux élévations (85), quand elles ont été instituées et qu'on ne s'agenouillait pas encore. On l'a vu, bientôt l'agenouillement a suivi.

Il n'y a pas de difficulté à reconnaître un certain développement des manifestations extérieures d'adoration.

Dans l'Antiquité, la piété eucharistique était renfermée, de préférence dans le désir de recevoir fréquemment le corps et le sang du Seigneur. La foi en la divine présence était ardente, avec un aspect

---

« aussi durable que les signes sacramentels, et pas restreinte comme le veulent les protes-« tants à la durée de la Messe, voire de la communion. Étant donné que le Christ, présent « sacramentellement, n'est pas qu'un homme, mais le Dieu fait homme, il doit être adoré « en sa présence eucharistique, et l'Église favorise de tout son pouvoir ce culte... » (Cf. de Baciocchi, *La Vie Sacramentaire de l'Église*, Paris, Éd. du Cerf, 1959, pp. 52 et 53).

(84) Dumoutet, « *Corpus Domini : aux sources de la piété eucharistique Médiévale* », Paris, Beauchêne, 1942, p. 52.

(85) Entre-temps, avant la génuflexion prescrite dans le Missel de saint Pie V, il y a eu pour le célébrant des inclinations profondes — qui sont demeurées dans le rite cartusien pour la Messe — et dans les usages monastiques, en dehors de la Messe... L'enclin était une adoration, qui a été remplacée par la génuflexion, c'est pourquoi aujourd'hui encore à toutes les génuflexions à la Messe, le célébrant doit garder la tête droite, car les deux rites ne s'additionnent pas, signifiant la même chose.

Christi), Évêques, Conciles Provinciaux, Légats du Saint-Siège attachent des faveurs spirituelles, des indulgences, aux formes accentuées de l'adoration extérieure.

On l'a vu précédemment : Tout donne à penser que c'est l'affirmation de la foi catholique contre l'hérésie arienne *qui a fait insérer le triple Sanctus* à la Messe : la Loi de la prière était la foi de la croyance. Il n'en a pas été autrement douze siècles plus tard contre l'hérésie protestante.

L'aboutissement liturgique de la croyance traditionnelle en la présence réelle a été, dans le Missel de saint Pie V, les prescriptions précises, et ayant force de loi, sur la génuflexion, l'agenouillement pour communier...

C'est donc ici le lieu d'exposer brièvement les éléments essentiels de la controverse, dans un esprit à la fois de charité pour les personnes et de fermeté doctrinale quant aux croyances catholiques.

On le sait, le mystère eucharistique a fait l'objet de disputes passionnées et d'oppositions irréductibles entre « Réformateurs »... En gros, avec des altérations graves de la croyance traditionnelle et dans des sens parfois assez éloignés, Luther, Calvin, le Schisme anglican, ont maintenu une certaine croyance en la présence réelle (82).

En dépit de ces divergences dogmatiques entre « Réformateurs », tous se sont trouvés unanimes : 1) dans le refus d'adoration des Saintes Espèces; 2) dans la négation d'une permanence de la présence eucharistique. C'était atteindre au cœur la foi catholique (83).

(82) La dispute entre Réformateurs a porté surtout sur la nature et le mode de la présence, avec, chez tous, le souci majeur d'écarter le terme catholique de « transsubstantiation ». Il est possible, et certains travaux récents sont favorables à cette interprétation, que plusieurs des Réformateurs, et Calvin en particulier, aient été moins éloignés qu'on ne l'a cru au XVIe siècle des positions traditionnelles. Leur terminologie obscure favorisait les équivoques. Bossuet, lui-même, paraît avoir renoncé à bien entendre ce que Calvin veut dire quand il oppose « réalité » et « matérialité » de la présence...

(83) Le culte dû au Saint Sacrement et la permanence eucharistique sont vérités de foi définies au Concile de Trente (Denzinger, 886-888-889). « Tant que les propriétés essen-
« tielles et scientifiques du pain et du vin demeurent, les signes de la présence du Christ
« demeurent et, avec eux, cette présence même : le don que le Christ fait de lui-même à
« l'Église et à Dieu est un don sans repentance, sans reprise. L'acte que signifie l'Eucha-
« ristie est l'acte de fidélité le plus absolu qui soit, le don le plus définitif qu'on puisse
« imaginer, puisqu'il se fait dans le passage même du temps à l'éternité par la mort et la
« résurrection. Pour bien signifier cela, l'Eucharistie nous livre une présence du Christ

Ce n'est pas ici le lieu de faire un exposé de quelque étendue sur ce culte du Saint Sacrement. Quelques indications sont cependant nécessaires.

L'existence de la réserve eucharistique est certaine dans la plus haute Antiquité chrétienne : à partir du IVe siècle, on voit qu'elle se faisait généralement à l'écart de l'autel, dans un local spécial que les Grecs appelaient « pastophoria » et les Latins « sacrarium ».

Le premier texte clair qui signale la réserve du Saint Sacrement sur l'autel se trouve dans « l'Admonitio synodalis » du pape Léon V (847-855) aux Francs. Le Pape prescrit que sur l'autel, en plus de l'Évangéliaire et des reliques, soit placée la pyxide « cum corpore Domini ad viaticum pro infirmis » (84).

Quant à l'adoration, elle s'est longtemps bornée à une inclination de la tête qui plus tard, en français, a été nommée l'enclin. Avant de communier debout, on faisait cet enclin : « Que nul ne mange de cette chair avant de l'avoir adorée », écrit saint Augustin (Enar. in Psalm. 98, 9). On faisait également cette inclination de la tête (et le célébrant et les fidèles) aux deux élévations (85), quand elles ont été instituées et qu'on ne s'agenouillait pas encore. On l'a vu, bientôt l'agenouillement a suivi.

Il n'y a pas de difficulté à reconnaître un certain développement des manifestations extérieures d'adoration.

Dans l'Antiquité, la piété eucharistique était renfermée, de préférence dans le désir de recevoir fréquemment le corps et le sang du Seigneur. La foi en la divine présence était ardente, avec un aspect

« aussi durable que les signes sacramentels, et pas restreinte comme le veulent les protes-
« tants à la durée de la Messe, voire de la communion. Étant donné que le Christ, présent
« sacramentellement, n'est pas qu'un homme, mais le Dieu fait homme, il doit être adoré
« en sa présence eucharistique, et l'Église favorise de tout son pouvoir ce culte... » (Cf. de BACIOCCHI, *La Vie Sacramentaire de l'Église*, Paris, Éd. du Cerf, 1959, pp. 52 et 53).

(84) DUMOUTET, « *Corpus Domini : aux sources de la piété eucharistique Médiévale* », Paris, Beauchêne, 1942, p. 52.

(85) Entre-temps, avant la génuflexion prescrite dans le Missel de saint Pie V, il y a eu pour le célébrant des inclinations profondes — qui sont demeurées dans le rite cartusien pour la Messe — et dans les usages monastiques, en dehors de la Messe... L'enclin était une adoration, qui a été remplacée par la génuflexion, c'est pourquoi aujourd'hui encore à toutes les génuflexions à la Messe, le célébrant doit garder la tête droite, car les deux rites ne s'additionnent pas, signifiant la même chose.

réaliste... Jusqu'à la Renaissance, l'usage du vin rouge a été à peu près général à la Messe, dans le dessein de mieux représenter le sang... La dévotion au Saint Sacrement s'extériorisait moins qu'aujourd'hui. Il en est ainsi encore chez les Orientaux.

La croyance, même, chez ceux qui sont « séparés » de Rome, en la présence réelle, n'est pas différente de celle de l'Église latine. Mais, dans ses manifestations extérieures, elle a gardé une sorte de « retenue » attribuable sans doute à plusieurs facteurs d'importances diverses (86).

En Occident, dans la ligne des définitions du IVe Concile du Latran (1215), de l'institution de la fête « Corporis Christi » (1264), délibérément l'Église a favorisé l'agenouillement, forme de dévotion qui offrait certainement une meilleure correspondance, une adéquation plus complète entre la posture extérieure et la foi intime.

Il est utile, même à l'heure présente, de noter le *bien-fondé persistant* des attitudes en usage pour communier dans l'Église catholique. Pour ce faire, on est contraint à montrer que la posture des communiants chez les Réformés a été, le plus souvent, prescrite pour exclure l'adoration.

a) Dans les églises calviniennes qui nous sont les plus proches — toujours on a communié debout (87). Ce qui était nouveau, c'est que à cette attitude, reprise de l'Antiquité et du haut Moyen-Age, les Réformateurs ont attribué un sens de protestation contre l'adoration.

A Genève, on était, en Liturgie (88) et ailleurs, « archaïsant ». On

(86) Il paraît possible d'en indiquer quelques-uns : *a*) La séparation d'avec Rome a stabilisé l'Église d'Orient en dehors de tout développement dogmatique et disciplinaire légitime; *b*) La langue liturgique mieux comprise que le latin en Occident a favorisé une mentalité plus collective; *c*) L'individualisme de l'Occident a favorisé l'emploi de la Messe basse, inconnue en Orient. Or, c'est par le biais de cette Messe privée que les dévotions populaires ont pénétré dans la Liturgie, du moins plusieurs, nous l'avons dit.

(87) Il y a une exception pour quelques communautés en Hollande, où l'on communie assis autour d'une table...

(88) Les Liturgies de la Réforme ont à leur origine un Docteur du XVIe siècle : Luther, Cranmer, Bucer... qui ont cherché à rajuster la Liturgie traditionnelle à leur situation nouvelle. « Ce n'est malheureusement pas le cas pour Calvin. Il n'a pas tenu compte des « données traditionnelles, et en fabriquant du neuf, il a rédigé à la hâte, nous dit-il lui- « même, la forme des prières... selon la coutume de l'Église ancienne. Historiquement, « ces mots ne se justifient en aucune façon. L'ordre du service établi par Calvin, ne répond « ni au culte de la primitive Église, pour autant que nous pouvons en juger par les Épîtres

se flattait d'interpréter correctement l'Antiquité chrétienne en rejetant les « additions », les « changements disciplinaires », des « développements » qu'on constatait au cours des âges... Dans la langue du temps, en bloc, tout était qualifié de « superstitions et d'idôlatries papistes »... La Messe, la sainte Réserve, le culte du Saint Sacrement étaient comptés comme les plus notables de ces « idolâtries »... L'agenouillement manifestait une adoration. On rejeta donc l'agenouillement, avec ceci de très particulier qu'on donna à l'attitude debout le sens d'un refus d'adoration, ce qui, à l'évidence, impliquait une interprétation erronée de l'usage ancien... On était debout, dans l'Antiquité, comme participant à la Résurrection du Seigneur, mais on inclinait la tête pour communier, ce qui, à la suite de saint Augustin, signifiait l'adoration.

Bossuet a parfaitement vu cette altération systématique de l'histoire et il a pris la peine d'en parler dans ses « Explications sur la Messe à un nouveau « Converti » (t. V, éd. de Bar-le-Duc, pp. 681-682-702) (89).

b) Dans les Églises luthériennes, on a généralement continué à communier à genoux. Toutefois cet agenouillement exclut l'adoration, par l'affirmation de la présence simultanée du corps du Christ avec le pain et le vin (consubstantiation).

c) Dans l'Église anglicane, dite « Église établie », tout doute est levé sur le sens de l'agenouillement qui a été conservé, héritage médiéval. Le « Prayer-Book » de 1552, contient à ce sujet un article spécial appelé « rubrique noire » (*sic*), reproduit avec une légère modification dans la version de 1661. C'est un refus absolu d'adoration (90).

« apostoliques, ni à celui des premiers siècles, où tout gravitait autour de la Cène comme « acte central » (Cf. H. VUILLEUMIER, *Histoire de l'Église Réformée du pays de Vaud*, etc..., Lausanne, 1927, t. Ier, pp. 313-314, *cité* par R. PAQUIER, *Traité de Liturgique* (protestante), DELACHAUX et NIESTLE, Paris, 1954, pp. 166-167.

(89) De cette erreur initiale dans l'interprétation du passé sont nées les équivoques durables dans les polémiques... Les négations des Réformateurs portaient moins sur la présence eucharistique, entendue à leur manière qui n'était pas celle des catholiques, que sur les conséquences cultuelles. Il en résultait que ces derniers affirmaient que les réformés niaient la présence réelle, et à leur tour ceux-ci prétendaient que les « papistes » n'adoraient que depuis qu'ils s'agenouillaient.

(90) « On gardera l'agenouillement pour communier, mais pour qu'on ne l'interprète « pas mal, nous déclarons que cet agenouillement ne comporte et n'enjoint aucune adora-

Il faut brièvement conclure ce rapide exposé, qui n'est pas sans importance à l'heure actuelle.

a) Les « manifestations extérieures », qu'elles soient civiles ou religieuses, ont ceci de commun qu'elles sont spécifiées par l'intention qui les fait accomplir. On l'a bien vu lors de la fameuse question des « rites chinois » (91).

En soi, les marques visibles de civilité ou de culte pourraient être différentes, quoique affectées de significations pareilles.

Une fois que l'usage est reçu, que la tradition est établie, la discipline sociale ou religieuse fait que ce caractère arbitraire n'est même plus perçu.

b) En matière religieuse, la fixité des gestes et des attitudes devient rigoureuse. Ils participent au « sacré ». On a maintes fois remarqué qu'en religion les gestes duraient plus encore que les formules. A la limite, et *par abus*, ils acquièrent même une valeur propre dans la superstition et la magie. Il est de ces gestes qui viennent du fond des âges et que le christianisme a légitimement adoptés (92).

c) Dans l'Église catholique, ces « manifestations extérieures » du culte ont toujours été fixées par la décision ou l'assentiment de

« tion du pain et du vin sacramentels... ni d'aucune présence corporelle de la chair naturelle et du sang naturel du Christ. Car le pain et le vin sacramentels conservent leur substance naturelle et ne peuvent par conséquent pas être adorés; ce serait de l'idolâtrie, que doit abhorrer tout vrai chrétien. »

On sait que la révision du « Prayer-Book » poursuivie depuis 1906, pour éviter un schisme de la Haute-Église, a été rejetée en 1927 et 1928 par la Chambre des Communes. Dans la révision proposée, la rubrique noire était supprimée.

(91) Toute la difficulté résidait dans cette interprétation du sens profond de ces cérémonies. Pouvait-on permettre aux chrétiens chinois d'y participer sans être idolâtres? Quelle était la nature de ces hommages rendus aux ancêtres, et en premier lieu à Confucius? Au vrai, on était en présence d'un autre Univers, et il n'est pas surprenant, avec les difficultés jusque-là inconnues d'une langue qui paraissait mystérieuse, que des solutions contradictoires aient été défendues par les Missionnaires.

En revanche, dans la Chine d'alors, tous avaient vu qu'il y avait des changements indispensables, pour ne pas discréditer à jamais le Christianisme, par exemple, que le célébrant devait toujours être couvert pour célébrer la Messe...

(92) Ainsi, les mains levées vers le ciel pour la prière. Le Christianisme l'a adopté dès les origines, comme on le voit dans les fresques des Catacombes romaines (orantes), jugeant qu'il n'avait aucun caractère idolâtrique, encore qu'il ait été celui de la prière dans tout le paganisme gréco-romain. C'est le geste du prêtre à la Messe (Oraison, Canon, etc...). Cf. 1re Timothée : « Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, levant au ciel des mains pieuses... », chap. II, VIII.

l'Autorité Hiérarchique. Depuis le Concile de Trente, et pour de bonnes raisons toujours valables, l'exercice plénier de cette Autorité réside dans le Pontife Romain (Can. 1257).

Il serait intolérable que quiconque s'arroge, par décision privée, le droit de changer ce qui est légitimement fixé dans les Livres Liturgiques, et particulièrement les témoignages d'adoration qui sont dus au Saint Sacrement.

Ces manifestations extérieures ont varié, elles se sont développées. Aujourd'hui, elles sont fixées, et aucune initiative privée ne saurait prévaloir contre l'agenouillement prescrit pour communier.

Il est exact que, au moins depuis sept siècles, l'agenouillement a remplacé la posture debout, laquelle est plus ancienne. Celle-ci rappelle toujours la Résurrection du Sauveur, on le voit notamment en temps pascal.

Aujourd'hui, l'agenouillement est inscrit dans les sensibilités catholiques pour adorer. Et, qu'on le veuille ou non, l'attitude debout est, depuis le XVIe siècle, fâcheusement grevée d'une interprétation qui ne saurait être nôtre.

III bis. — Il faut enfin dire quelques mots des *rubriques*, avant même qu'elles soient « codifiées » dans le Missel de saint Pie V, dont il sera question au chapitre quatrième.

De tout ce qui précède, il résulte que dès les origines du culte chrétien, il y a eu des usages reçus, un *ordre* dans le déroulement de la fonction liturgique, une *tenue* pour le célébrant, ses *ministres assistants* (lors des concélébrations, diacre, sous-diacre, acolytes, etc...) selon les développements de la cérémonie. Dès les sacramentaires, il y a de ces indications utiles qui se sont multipliées dans les *Ordines romani*. On en trouve de plus en plus dans les *Missels pléniers*. Ces remarques n'étaient pas toujours les mêmes suivant les Églises, et il ne pouvait guère en être autrement avec des *textes manuscrits... L'unification du texte et des rubriques a été rendue possible par l'imprimerie*. Avant, il y avait inévitablement des divergences. Le mot *rubrique* (écrit alors rubriche) au sens de « titre en lettres rouges » apparaît en français dès le XIIIe siècle, à la fois dans les *Missels pléniers* et dans les livres de droit. Le sens « règle de Liturgie » a suivi. Aujourd'hui le mot a passé dans les journaux

Il faut brièvement conclure ce rapide exposé, qui n'est pas sans importance à l'heure actuelle.

a) Les « manifestations extérieures », qu'elles soient civiles ou religieuses, ont ceci de commun qu'elles sont spécifiées par l'intention qui les fait accomplir. On l'a bien vu lors de la fameuse question des « rites chinois » (91).

En soi, les marques visibles de civilité ou de culte pourraient être différentes, quoique affectées de significations pareilles.

Une fois que l'usage est reçu, que la tradition est établie, la discipline sociale ou religieuse fait que ce caractère arbitraire n'est même plus perçu.

b) En matière religieuse, la fixité des gestes et des attitudes devient rigoureuse. Ils participent au « sacré ». On a maintes fois remarqué qu'en religion les gestes duraient plus encore que les formules. A la limite, et *par abus*, ils acquièrent même une valeur propre dans la superstition et la magie. Il est de ces gestes qui viennent du fond des âges et que le christianisme a légitimement adoptés (92).

c) Dans l'Église catholique, ces « manifestations extérieures » du culte ont toujours été fixées par la décision ou l'assentiment de

« tion du pain et du vin sacramentels... ni d'aucune présence corporelle de la chair natu-« relle et du sang naturel du Christ. Car le pain et le vin sacramentels conservent leur « substance naturelle et ne peuvent par conséquent pas être adorés; ce serait de l'idolâtrie, « que doit abhorrer tout vrai chrétien. »

On sait que la révision du « Prayer-Book » poursuivie depuis 1906, pour éviter un schisme de la Haute-Église, a été rejetée en 1927 et 1928 par la Chambre des Communes. Dans la révision proposée, la rubrique noire était supprimée.

(91) Toute la difficulté résidait dans cette interprétation du sens profond de ces cérémonies. Pouvait-on permettre aux chrétiens chinois d'y participer sans être idolâtres? Quelle était la nature de ces hommages rendus aux ancêtres, et en premier lieu à Confucius? Au vrai, on était en présence d'un autre Univers, et il n'est pas surprenant, avec les difficultés jusque-là inconnues d'une langue qui paraissait mystérieuse, que des solutions contradictoires aient été défendues par les Missionnaires.

En revanche, dans la Chine d'alors, tous avaient vu qu'il y avait des changements indispensables, pour ne pas discréditer à jamais le Christianisme, par exemple, que le célébrant devait toujours être couvert pour célébrer la Messe...

(92) Ainsi, les mains levées vers le ciel pour la prière. Le Christianisme l'a adopté dès les origines, comme on le voit dans les fresques des Catacombes romaines (orantes), jugeant qu'il n'avait aucun caractère idolâtrique, encore qu'il ait été celui de la prière dans tout le paganisme gréco-romain. C'est le geste du prêtre à la Messe (Oraison, Canon, etc...). Cf. 1[re] Timothée : « Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, levant au ciel des mains pieuses... », chap. II, VIII.

l'Autorité Hiérarchique. Depuis le Concile de Trente, et pour de bonnes raisons toujours valables, l'exercice plénier de cette Autorité réside dans le Pontife Romain (Can. 1257).

Il serait intolérable que quiconque s'arroge, par décision privée, le droit de changer ce qui est légitimement fixé dans les Livres Liturgiques, et particulièrement les témoignages d'adoration qui sont dus au Saint Sacrement.

Ces manifestations extérieures ont varié, elles se sont développées. Aujourd'hui, elles sont fixées, et aucune initiative privée ne saurait prévaloir contre l'agenouillement prescrit pour communier.

Il est exact que, au moins depuis sept siècles, l'agenouillement a remplacé la posture debout, laquelle est plus ancienne. Celle-ci rappelle toujours la Résurrection du Sauveur, on le voit notamment en temps pascal.

Aujourd'hui, l'agenouillement est inscrit dans les sensibilités catholiques pour adorer. Et, qu'on le veuille ou non, l'attitude debout est, depuis le XVI[e] siècle, fâcheusement grevée d'une interprétation qui ne saurait être nôtre.

III bis. — Il faut enfin dire quelques mots des *rubriques*, avant même qu'elles soient « codifiées » dans le Missel de saint Pie V, dont il sera question au chapitre quatrième.

De tout ce qui précède, il résulte que dès les origines du culte chrétien, il y a eu des usages reçus, un *ordre* dans le déroulement de la fonction liturgique, une *tenue* pour le célébrant, ses *ministres assistants* (lors des concélébrations, diacre, sous-diacre, acolytes, etc...) selon les développements de la cérémonie. Dès les sacramentaires, il y a de ces indications utiles qui se sont multipliées dans les *Ordines romani*. On en trouve de plus en plus dans les *Missels pléniers*. Ces remarques n'étaient pas toujours les mêmes suivant les Églises, et il ne pouvait guère en être autrement avec des *textes manuscrits... L'unification du texte et des rubriques a été rendue possible par l'imprimerie*. Avant, il y avait inévitablement des divergences. Le mot *rubrique* (écrit alors rubriche) au sens de « titre en lettres rouges » apparaît en français dès le XIII[e] siècle, à la fois dans les *Missels pléniers* et dans les livres de droit. Le sens « règle de Liturgie » a suivi. Aujourd'hui le mot a passé dans les journaux

pour les titres en encre noire. La « rubrique noire » sans doute la plus ancienne se trouve, on l'a vu, dans le « Prayer-Book » anglican.

Le premier cérémoniaire qui a eu le soin minutieux de colliger les anciennes coutumes pour en faire ce que nous appelons « rubriques liturgiques » a été Burchard dans le Missel de la Curie Romaine, imprimé en 1502.

CHAPITRE IV

LE CONCILE DE TRENTE

I. — La préparation immédiate aux décrets conciliaires

Les décrets du Concile de Trente ont une extrême importance dans l'*ordre dogmatique*, chacun le sait. Dans l'*ordre disciplinaire*, ils ont, pour des siècles, modelé la chrétienté latine. En *Liturgie*, ils ont réalisé une unité relative dans les rites, que n'avait pas connue le Moyen Age... En soi, ç'a été sûrement un bien. C'était d'ailleurs devenu une nécessité, unanimement voulue par les Pères du Concile. L'imprimerie, découverte récente, a beaucoup facilité l'application des décrets d'unification.

Devant l'ampleur de la tâche, les Évêques se sont bornés à formuler les principes fondamentaux de leurs décisions liturgiques, par exemple en maintenant l'emploi de la langue latine, puis ils ont remis au Pontife Romain le soin d'établir les *éditions typiques* des différents livres de la prière publique.

C'est la préparation à l'établissement de ces éditions qu'il nous faut, au préalable, brièvement exposer quant à la Messe.

On l'a dit, le Missel de saint Pie V, paru en 1570, conformément aux décisions du Concile, a été établi en partant de textes antérieurs, strictement conformes à l'usage romain.

Les deux textes préalables essentiels sont : 1° le Missel imprimé à Venise en 1497 ; 2° le Missel dit « de Burchard », imprimé à Rome en 1502.

Tous deux ne faisaient que reproduire ce qui avait constitué, du XIe au début du XVIe siècle, les usages et le calendrier de l'Église

Romaine (93). Ailleurs, les diocèses, les ordres religieux avaient chacun de leur côté peu à peu constitué un « Liber ordinarius », contenant leurs particularités locales, ce qui depuis, en gros, est devenu le « propre » diocésain ou le « propre » d'une famille religieuse.

Le Missel le plus important a été celui de Burchard (94).

En tête, il contient un « Ordo Missæ » que Burchard a rédigé selon la coutume minutieusement observée. C'est donc une sorte de Code général des rubriques. Comme il répondait au besoin général, très vite, il fut mis en tête des éditions imprimées du Missel. On le rencontre, dès 1534. Il fut reproduit en 1570, dans l'édition de saint Pie V, et de ce fait la promulgation pontificale lui a conféré une valeur obligatoire (95).

Plusieurs observations peuvent être utiles.

1) Avant tout, et « l'Ordo Missæ » et les rubriques de Burchard, sont inspirés d'un *esprit strictement traditionnel*, ce qui est normal en Liturgie.

Il en résulte — et c'est bénéfice pour les historiens — que sont conservés parfois gestes, paroles, attitudes, cérémonies qui ne se justifient bien que par un passé disparu : les vraies causes n'existent plus...

(93) Il faut noter que l'emploi de cet « Ordo romain » dépassait de beaucoup en extension la province romaine. Cette diffusion de la Messe Romaine, comme aussi celle du bréviaire romain, est due surtout aux frères mineurs. Au contraire, les frères prêcheurs (Dominicains) et d'autres ordres (Prémontrés, etc...) avaient leurs usages propres.

(94) Jean Burchard est né près de Strasbourg, vers 1450. A partir de 1483, on le trouve à la Cour Pontificale, chapelain, puis maître des cérémonies sous *Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI*. En 1503, il devint Évêque de Civita Castellana (sur la voie Flaminienne, à mi-chemin entre Rome et Terni). Il mourut en 1506. L'œuvre durable de Burchard est « l'Ordo Missæ » et la rédaction des rubriques qui, presque toutes, nous régissent encore. Il est aussi l'auteur du fameux « Journal », où il est surtout question du Pontificat d'*Alexandre VI*. Sans grand discernement, il a accueilli le vrai et le faux, les faits établis et les ragots, sur la vie privée de ce pape, qui ne fut guère édifiante, la chose n'est que trop certaine. Mais la malignité et la jalousie d'un entourage douteux paraissent bien y avoir ajouté. C'est un de ces nombreux procès de l'Histoire où il y a lieu, sinon à révision, du moins à réserves. Il est curieux de constater combien l'esprit public peut manquer de sens critique quand il s'agit de croire plus volontiers le mal que le bien.

(95) La doctrine communément reçue distingue les *rubriques préceptives* et les rubriques *directives*. Le type de ces dernières est la rubrique sur la manière de revêtir l'aube avant la Messe. Il n'y a sûrement aucune obligation de conscience à enfiler la manche droite avant la manche gauche... L'erreur serait d'étendre indûment le nombre des rubriques purement directives. Cf. Liturgia, pp. 42-49.

De la sorte, on rencontre, dans les façons de faire et dans les textes, des « survivances, des sortes « d'organes témoins », précieux pour rendre compte des formes anciennes de la piété... Il n'en est d'ailleurs pas autrement dans les anciennes églises, où de siècle en siècle on peut reconnaître au style les apports divers des générations (96).

2) Citons quelques exemples. Il serait aisé de les multiplier :

L'*Oremus*, au début de l'Offertoire, témoigne du début d'une prière disparue...

Les *bénédictions*, en signes de croix, au cours du Canon *après les élévations*, témoignent de l'époque archaïque où l'on considérait tout le Canon comme consécratoire sans trop insister davantage sur l'instant précis...

Cela ne signifie pas qu'on n'avait pas le sentiments très vif de l'importance des paroles proférées sur les oblats, car il est extrêmement probable que l'incise « *mysterium fidei* », dans la formule consécratoire doit être une proclamation du diacre, alors que le Canon était entendu par le peuple, donc avant le VIIe siècle...

Mais, là encore, il faut recourir aux manuscrits pour éviter toute méprise, car on pourrait s'y tromper; ainsi, les *Amen*, à l'intérieur du Canon, n'apparaissent qu'à partir du IXe siècle, alors que sûrement le Canon était proféré à voix basse. Ils équivalent donc à un point final, terminant un développement de prière, sans plus.

En tête du Sacramentaire Grégorien, il y avait déjà une sorte « d'Ordo Missæ », très ancien et très court d'ailleurs. Il supposait qu'alors, il n'y avait, avant la Préface, aucune autre prière sacerdotale que les Collectes. Or, nous constatons qu'il y a, à l'Offertoire d'autres prières, et nous savons quelles apparaissent à partir du IXe siècle. Elles viennent de dévotions privées, de particularismes diocésains ou monastiques. Ces prières, presque toujours, sont à la première personne du singulier, et quand elles ne le sont pas, comme le « Suscipe, sancta Trinitas... » c'est par le fait d'une correction récente : primitivement cette prière était au singulier. Aussi ne risque-

(96) S'il fallait faire un choix, à Rome même, nous prendrions *Sainte-Marie-Majeure*, la première basilique mariale de l'Univers. Peu d'édifices chrétiens gardent davantage visibles les additions d'époques diverses, depuis l'Antiquité.

t-on guère de se tromper en disant que tout ce qui, dans le texte de la Messe, est *collectif*, doit être ancien; tout ce qui est *individualiste* ne remonte pas plus haut que le IXe siècle. Ces prières « individualistes » sont communément d'origine gallicane.

3) Il est remarquable que jamais les liturgistes n'ont eu l'idée d'insérer dans leurs rubriques quelque chose des commentaires à *tendances symboliques* qui ont eu tant de faveur au Moyen-Age, *Durand de Mende* (né vers 1230- † 1296) étant l'auteur-type de ce genre de développements. Ils se sont bornés à exprimer avec sécheresse et précision ce qu'il fallait faire. Ils ont laissé les commentateurs épiloguer.

Il est à noter d'ailleurs que les raisons *originairement symboliques* existent bien, mais qu'elles sont loin d'être les plus fréquentes... Dans un des exposés, précédant les définitions, les Pères du Concile de Trente l'ont très bien vu à propos de l'eau qu'on mêle au vin à la Messe. La vraie raison première est la raison la plus naturelle : tel était l'usage juif suivi par le Seigneur à la Cène. Très vite sans doute, on a vu des *interprétations symboliques qui ne s'opposent pas à la raison primitive* : le sang et l'eau sortis du coup de lance donné au Christ en croix; puis, on a vu les deux natures, ou encore, le peuple chrétien, dans la goutte d'eau (97).

Le symbolisme a joué sûrement dans l'emploi de la lumière.

C'est même un des symbolismes les plus anciens dans l'antique Église et il persiste dans l'usage des cierges, en tant que dévotion privée, ou encore sur les tombes des défunts, à la fête de novembre. Qu'on ait mis les cierges sur l'autel assez tardivement ne change rien à l'affaire : ce n'est pas pour s'éclairer, mais par symbolisme, qu'on a eu recours à la lumière dans les assemblées chrétiennes. Dom de Vert (98) là-dessus s'est trompé... De même, l'*emploi des couleurs liturgiques* a une origine sûrement symbolique, et encore l'*encens* (tardif au rite romain, sauf à l'entrée du Pontife et à l'Évangile).

(97) En général, il sera bon d'être sobre, dans la prédication, quant à l'usage de ce symbolisme auquel nos contemporains sont peu sensibles, à moins qu'ils ne le soient trop... A l'insistance de tel orateur sur la « goutte d'eau », il a semblé parfois que l'essentiel de la Messe tenait dans ce rite où l'eau représentait le peuple fidèle... On risque d'aboutir à de singulières déformations par certains propos intempérants...

(98) Bénédictin de CLUNY (1645-1708), dom de V. a poussé à l'excès la réaction contre tout symbolisme... : On a employé les cierges pour s'éclairer dans les catacombes, car ce n'est guère que là que célébraient les premiers chrétiens, *ce qui est faux*. De même on usait de l'encens pour chasser les odeurs puissantes du peuple assemblé, etc... Si l'on écarte les outrances, dom de V. demeure un auteur qu'il y a souvent profit à consulter dans son « Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église », 4 vol. parus de 1706 à 1713.

Donnons un menu exemple des survivances qu'on trouve dans les rubriques de Burchard. Il s'agit du *manipule* que le célébrant met à son bras gauche en revêtant les ornements liturgiques. Est-ce *en dernier lieu* avant d'enfiler la chasuble? Est-ce avant de se passer l'étole autour du cou? L'usage ancien est sûrement que le manipule était mis en dernier lieu. Après, il n'y avait qu'à passer la tête dans l'échancrure de la chasuble. *C'est le geste, de beaucoup le plus naturel.* C'est celui qu'a conservé le rite lyonnais ancien dans son « Ordo Missæ » (qu'il intercalait immédiatement avant le Canon). C'est l'ordre que suivait le Pape, puisque c'est *en faisant un signe avec ce manipule tenu dans sa main qu'il ordonnait la mise en marche du cortège pontifical pour entrer dans la basilique.* (C'est un geste antique familier et bien connu alors de tout le monde : ainsi l'Empereur dans les fêtes publiques donnait le signe de commencer, et tout le public dans l'amphithéâtre comprenait en voyant le prince agiter ce mouchoir ou voile)... Qu'a fait Burchard? Selon toute vraisemblance, il ne s'est pas référé à la raison historique qui lui échappait : dès toujours, en liturgie, les gestes durent plus que les formules elles-mêmes... Alors, il a prescrit que l'Évêque, que le célébrant aux Messes Pontificales, prennent ce manipule avant de monter à l'autel, après la « confession », qui est relativement récente au chœur, et quant au prêtre, il le lui a fait prendre à la sacristie, avant l'étole parce qu'on est sous-diacre avant d'être diacre... C'est un exemple, entre beaucoup d'autres qu'on pourrait avancer, du souci de se conformer d'aussi près que possible à ce qui a toujours été fait (du moins on le croyait).

Un dernier exemple suffira pour montrer cet attachement au passé qui est, en quelque sorte, fondamental dans la liturgie et marqué jusque dans les rubriques transcrites par Burchard.

Il s'agit de la *droite et de la gauche de l'autel...* L'usage de célébrer *face au peuple* est très ancien, et attesté jusque dans le plan des basi-

liques et des églises romanes. Dès le haut Moyen Age on a célébré *dos au peuple*, et d'abord les Messes privées... Puis, l'usage le plus général s'est établi, tel qu'il a été jusqu'à ces dernières années, que le célébrant soit dos au peuple. L'établissement des tabernacles sur l'autel en faisait d'ailleurs, dès le XVIe siècle, une obligation, allant de soi.

Les rubriques de « l'Ordo Missæ » telles que Burchard les a rédigées, et telles qu'elles sont dans le Missel de saint Pie V, *admettent la légitimité des deux usages* (ce qui ne supprime aucunement le contrôle disciplinaire exercé par l'Évêque, afin que toutes conditions de *décence* et de *distance* soient observées dans l'établissement d'un autel face au peuple, et que soient respectées les règles *obligatoires* formulées par la Congrégation des Rites). Mais les rubriques — et cela montre ici leur caractère traditionnel — ont été rédigées par Burchard dans l'hypothèse de l'*autel face au peuple*. Ce qui le montre *à l'évidence*, c'est que lorsqu'il fait monter le prêtre à l'autel, *il prescrit* ensuite qu'il aille à gauche; or ce célébrant va, en réalité, à sa droite.

Pour expliquer cette anomalie très voyante, les auteurs ont, très légitimement dit que la gauche et la droite d'un autel sont la gauche et la droite du crucifix qui est sur l'autel. C'est assurément ingénieux, mais ce n'est pas la vraie raison historique, la croix n'étant sur l'autel que depuis les temps carolingiens, et elle n'a reçu la représentation du Seigneur crucifié que plus tard encore... en gros au XIIIe siècle (99).

La vérité c'est que la règle ancienne était que la *droite et la gauche d'un autel sont la droite et la gauche des fidèles dans la nef*. Traditionnellement les hommes ont toujours été à droite et les femmes à gauche, comme le montrent les mosaïques latérales représentant saints et saintes en cortèges... ainsi à Ravenne (Saint Appolinaire nuovo).

Encore une fois, on pourrait aisément multiplier les exemples. Ils ont leur intérêt parce que de menues observances conservées permettent souvent de retrouver un passé très ancien, et par lui *d'avoir des vues générales dépassant singulièrement la cérémonie qu'on a immédiatement*

(99) Ce n'est d'ailleurs pas une obligation, la croix d'autel peut être nue. L'explication par le crucifix suppose évidemment la célébration dos au peuple.

sous les yeux. Ce n'est pas là verser dans l'archéologie, mais bien prendre un contact émouvant avec la *piété universelle*, dans le temps comme dans l'espace de l'Église catholique.

II. — Les décrets liturgiques

Ces décrets appliquent pour le culte public les enseignements du Concile quant à la *Sainte Eucharistie* : Messe-sacrifice, Messes privées, légitimité et adoration de la *Sainte Réserve* (100), culte des saints et des reliques, etc., etc..., toutes choses que le protestantisme remettait en question.

La décision la plus importante quant à l'unification liturgique après le Concile de Trente vient de la promulgation du Bréviaire romain (1568) et du Missel romain (1570). Ils ont été alors imposés par saint Pie V, à toutes les églises du *rite romain qui ne pouvaient pas justifier de l'usage légitime d'autres bréviaires ou missels depuis plus de deux siècles*. Il s'agissait bien du rite *romain*, et non pas du rite s'exprimant en langue latine. De la sorte, cette obligation ne concernait aucunement les églises orientales, ni celles des rites ambrosien et mozarabe, ce qui rend compte de la survivance en Occident de liturgies particulières en latin à Milan et à Tolède.

Il y eut très peu d'églises, et davantage d'ordres religieux, à conserver leurs anciens rites et leurs livres liturgiques qui avaient plus de deux siècles d'emploi.

Cela explique les *particularités* qui subsistent aujourd'hui encore dans le *diocèse de Lyon* et aussi dans des ordres religieux : *Chartreux, Dominicains, Prémontrés*. Les autres particularités qu'on peut relever chez les *Carmes*, les *Franciscains*, l'ordre *Bénédictin*, etc... relèvent plus du *propre* de l'ordre que d'un rite à parler rigoureusement (101).

(100) C'est une des décisions, parmi les plus importantes pour les fidèles, que l'enseignement du Concile sur le culte de la Sainte Eucharistie qu'on gardera désormais dans un *tabernacle sur l'autel*.

Sur les usages antérieurs, voir : MAFFEI : *La Réservation Eucharistique jusqu'à la Renaissance*, Bruxelles, Vromant, 1942.

(101) Sur la liturgie lyonnaise, on consultera le livre de Dom BUENNER, 1934, chez Vitte; sur les autres particularités liturgiques, *Liturgia*, pp. 793 à 864.

III. — La langue liturgique (102)

Ç'a été un des problèmes les plus débattus au Concile de Trente. Les protestants, ayant abandonné la notion traditionnelle de sacrifice quant à la Messe, n'avaient nul besoin d'une langue du Sacrifice, mais seulement d'une *langue d'apostolat*, la « Parole » était à peu près tout chez eux. C'était faire violence à tout le culte chrétien de l'Occident, tel que les circonstances historiques l'avaient fait. Et d'autre part, le Concile entendait bien ne porter aucunement atteinte aux usages orientaux, eux aussi résultant de faits tout différents. En Orient, l'Église s'était trouvée en présence de langues fixées par l'écriture depuis très longtemps, en Occident il n'y avait que le latin... Nous l'avons vu.

Le Concile a eu le souci de bien montrer que la liturgie en soi n'est essentiellement liée à aucune langue, mais que, la Messe comportant des enseignements précieux pour le peuple chrétien, il est de la plus haute importance de faire la catéchèse de cette Messe elle-même, de l'expliquer pour assurer le bien des âmes. Quant à changer de langue au xvie siècle, le Concile s'y est refusé, la chose n'étant pas alors expédiente. En somme, et à bon droit, ce sont des raisons contingentes qui ont commandé la décision des Pères... Quoi qu'on en ait dit, ils n'ont aucunement « canonisé » des langues comme « sacrées ». Mais le danger de l'hérésie était tel au xvie siècle que passer aux langues nationales dans le culte public, céder aux nationalismes agressifs d'alors, c'était sûrement porter un coup sensible à l'universalité de l'Église... La suite a bien montré que, si conserver le latin fait partie d'un profond respect pour la tradition, cependant il y a, surtout pour la partie de la Messe qui est une « *Liturgie de l'Écriture* » (toute l'avant-Messe), des adaptations fécondes dans la voie d'un certain « bilinguisme », pourvu que ce soit l'Église qui *conduise* et *contrôle* ces modifications.

(102) Voir Herman Schmidt, s. j. *Liturgie et langue vulgaire*, Rome, Université Grégorienne, 1950.

On doit être bien convaincu que rien de bienfaisant dans l'ordre liturgique, rien de surnaturel ne peut être fait que dans l'obéissance à la Sainte Église.

IV. — Les suites du Concile

Après la publication du bréviaire (1568) et du Missel (1570) parurent les éditions des autres livres liturgiques :

L'Hymnaire corrigé du Bréviaire parut d'abord à part en 1632, puis fut incorporé à l'office en 1643.

Le *martyrologe* approuvé dans sa 3e édition en 1584.

Le *Pontifical* en 1596.

Le cérémonial des Évêques en 1600, revu et complété en 1650 et 1741.

Le *rituel* en 1614... On sait que des décisions récentes ont permis, et notamment pour le baptême, l'usage des rituels bilingues.

Ces livres mériteraient chacun une étude, que les limites du présent ouvrage ne permettent pas. On trouvera dans la bibliographie quelques indications sur le plus important de ces livres : le *Bréviaire romain*.

Il vient de faire l'objet de modifications importantes en attendant sans doute une prochaine refonte.

Tous ces livres contiennent, chacun à leur manière et selon leur objet propre, la piété catholique de l'Occident depuis bien des générations. Les siècles tour à tour les ont marqués. Aussi leur étude offre-t-elle un sujet inépuisable d'instruction et d'édification.

BIBLIOGRAPHIE

Le caractère de la présente collection écarte toute bibliographie étendue. Au cours de l'exposé, les références nécessaires ont été fournies aux *sources* et aux *ouvrages fondamentaux.*

Pour l'objet propre à cet ouvrage, il suffit donc d'indiquer ici les ouvrages généraux qui permettront éventuellement aux esprits curieux d'aller un peu plus avant dans l'histoire littéraire de la Messe, et qui n'ont pas été cités précédemment.

Outre les publications précieuses du *Centre de Pastorale Liturgique*, les ouvrages les plus immédiatement accessibles paraissent être : F. Amiot, *Histoire de la Messe* (Fayard), Batiffol, *Leçons sur la Messe* (Gabalda), Fortescue, *La Messe*, traduction de l'anglais par Mgr Boudinhon (Lethielleux), P. Parsch, *La Sainte Messe*, traduction de l'allemand par Decarreaux (Beyaert à Bruges).

Les deux ouvrages suivants sont très riches en indications sûres, mais d'un abord plus difficile :

N. Maurice Denis et R. Boulet : *Eucharistie, la Messe dans ses variétés, son histoire et ses origines* (Letouzey).

Jimgmann, *Missarum Solemnia*, traduction de l'allemand, 3 vol. (Aubier).

Il y a bien d'autres ouvrages certes qu'on pourrait encore citer, mais parfois ils sont difficiles à trouver. Bornons-nous à deux qui sont très bons : dom de Puniet, *La liturgie de la Messe* (Aubanel) et Hanon de Louvet, *En marge du Missel romain*, 2 vol. (de Meester).

A qui voudra savoir en détail l'origine et les sources des Oraisons, il y a les deux vol. de *dom Bruylant* (Louvain, Abbaye du Mont-César).

Enfin, les *Origines du Culte chrétien* de Mgr Duchesne (de Boccard) demeurent un classique, ainsi que *dom Cabrol*, Les Livres de la liturgie latine (Bloud et Gay).

Les fidèles auront toujours profit à consulter *Liturgia* du regretté M. Aigrain. Les notices historiques y sont très bonnes. La découverte récente d'Andrieu est très bien exposée dans la remarquable *Initiation à la Liturgie* (Desclées de Brouwer) du R. P. Dalmais.

Pour le Bréviaire, on consultera dom Baudot (Bloud et Gay), Batiffol (Gabalda), etc... Il y a de très précieuses notations sur l'*office divin* dans le Précis d'Histoire Monastique de dom P. Cousin (Bloud et Gay), qui est un chef-d'œuvre d'érudition.

Il est clair qu'il y a beaucoup d'autres très bons livres sur la Messe et qu'il est bien impossible de les citer tous. Notre « limitation », est-il besoin de le dire, n'implique donc en soi aucune réserve... ni que nous ignorons tout à fait ces bons travaux...

TABLE DES MATIÈRES

ACHEVÉ
D'IMPRIMER LE 7 MARS 1961,
DANS LES ATELIERS DE L'IMPRIMERIE
HÉRISSEY, A ÉVREUX (EURE),
POUR LE COMPTE DE LA
LIBRAIRIE ARTHÈME FAYARD

Dépôt légal 2594 — 2250 — 1er trimestre 1961.

La COLLECTION " Je sais - Je crois " (traduite en 8 langues) présente de la façon la plus complète et la plus simple tout ce qu'on peut désirer connaître sur n'importe quel sujet où est impliquée la religion.

LE PRÉSENT VOLUME expose brièvement les développements de la prière de la Sainte Église, principalement autour des Mystères et du Sacrifice Eucharistiques. Partant de l'institution par le Seigneur " dans la nuit qu'il fut livré ", il aboutit au texte que chacun trouve dans son Missel.

L'AUTEUR, né à Lyon en 1886, était déjà juriste avant son entrée au séminaire Saint-Sulpice de Paris; il prit ensuite, à Lyon et à Rome, les titres de docteur en théologie et de docteur en droit canonique.

Entre temps, il y avait eu la guerre, la première mondiale, celle de 1914, brillamment faite et toute en première ligne, dans l'artillerie, puis dans l'aviation : Monseigneur MICHAUD a commandé deux ans l'aviation serbe, et incidemment l'aviation hellénique. Colonel, commandeur de la Légion d'honneur, titulaire de 12 citations.

Depuis 1940, archiprêtre de Saint-Nizier à Lyon, professeur à la Faculté de Droit Canon, où il enseigne, entre autres, l'Histoire des Institutions Ecclésiastiques qui l'ont amené à la liturgie. Official du diocèse de Lyon depuis 1946. Membre du Comité Théologique Consultatif de Lyon, depuis sa fondation (1945).

Prépare un ouvrage érudit sur le grand-oncle (Saint-Nizier) du père (Grégoire de Tours) de l'histoire de France.

Imprimé en France

Prix : 4 NF
+ T. L.

Imp. Watelet, Paris

407.108